Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 17 décembre 2015

Présents
VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
CHEVREAU Josette
ASSELINEAU Christian
BOTTE Anne-France
DEMAY Thierry
BLOIN Denis
BOCQUET Christophe
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
LOUIS Véronique
JOUY Vérohanitra
CORNETTE Marie-Jeanne
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
JAILLET Pascal
PASSAS Joël
BOUJLILAT Hicham

Absents

COUCUREAU Martine	Pouvoir à M. Demay
MANGEOT Denis	Pouvoir à M. Renaud
DUCHEMIN Véronique	Pouvoir à M. Delas. Arrivée à 20 h 47
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à M. Bocquet
WICKERS Franck	Pouvoir à M. Mouat
ESPINASSE Jean-François	
MOLINA Isabelle	

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 11 décembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 17 décembre 2015 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2016 – Vote des taux des "impôts ménages".
2. Exercice 2016 – Budgets Eau et Assainissements : Surtaxes communales.
3. Exercice 2016 – Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement et STIC).
4. Exercice 2016 – Gestion active de la dette.
5. Exercice 2016 – Formation des élus.

Exercice 2016 : Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

6. Association Centre Social et Culturel - Subvention de fonctionnement.
7. Association "Trait d'Union" - Subvention de fonctionnement.
8. Association U.C.S. - Subvention de fonctionnement et d'investissement.
9. Association U.C.S - Subvention de fonctionnement Contrats d'objectifs basket, foot, natation et rugby.

Exercice 2015 : Demandes de subventions

10. Réhabilitation Gymnase George Sand – Avenue de Verdun – Demande de subvention.
11. Construction du futur centre technique municipal rue Lafayette – Demande de subvention.
12. Création des réseaux d'assainissement, aep et éclairage public sur le lotissement de la Fontaine Pernée – Demande de subvention.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

13. Création du pôle unique Saint Laurent – quartier Saint Laurent – Demande de subvention.
14. Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) - Affectation 2015.
15. Exercice 2015 – Produits irrécouvrables : admission en non valeur.
16. Exercice 2015 – Fonds Façades : attribution de subvention d'équipement.
17. Exercice 2015 – Subventions aux associations : modification de l'attribution à l'association Récoltes.
18. Ecole Notre Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2015/2016.
19. Exercice 2015 - Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2014.

B) AFFAIRES CULTURELLES

20. Convention entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre.
21. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers.
22. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la CNPE de Belleville-sur-Loire pour le Jazz-Club des Palais.
23. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'AdebCosne pour le Jazz-Club des Palais.

C) AFFAIRES GENERALES

24. Conditions de délivrance des livrets de famille.
25. Recensement de la population année 2016.
26. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2016.
27. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
28. Convention de co-financement d'études Epareca, Caisse des Dépôts, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

D) AFFAIRES JURIDIQUES

29. Convention d'aide au démarrage de la maison pluri-professionnelle de santé.
30. Convention d'installation d'un médecin à la maison médicale de Cosne-Cours-sur-Loire.

E) AFFAIRES SCOLAIRES

31. Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.
32. Demande d'agrément des garderies périscolaires auprès de la DDCSPP en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

F) AFFAIRES SPORTIVES

33. Renouvellement des Contrats d'Objectifs 2016-2017-2018 pour l'UCS Rugby, Basket, Natation et Football.

G) AFFAIRES TECHNIQUES

34. Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz.

H) PERSONNEL

35. Suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG – mise en place de l'indemnité dégressive.
36. Création de l'emploi d'Attaché – Directeur du service Action Sociale et Economie Solidaire.
37. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier :

- Bals des Poilus,
- Musée du facteur,
- Rapport ALR /14/096/IA-V1,
- Projet tribunal.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 17 décembre 2015

Michel Veneau
Nous allons commencer cette séance du dernier conseil municipal de l'année.

Nous avons le quorum. Je vais vous lire les pouvoirs.
M. Veychard donne pouvoir à M. Bocquet. M. Mangeot donne pouvoir à M. Renaud. M. Wickers donne pouvoir à M. Mouat. Mme Duchemin donne pouvoir à M. Delas. Mme Coucoureau donne pouvoir à M. Demay.

Les dossiers sont répartis.
Nous allons désigner une secrétaire de séance. Est-ce que Madame Marie-Jeanne Cornette accepte ? Merci.

Par rapport aux comptes rendus que vous avez sur table, des 2 et 19 novembre 2015, avez-vous des observations ?

Christian Perreau
Sur celui du 19 novembre, sur l'intervention que je fais en début de séance par rapport au loyer de LEAC, je pose la question de savoir si le loyer de l'Assad est reconduit. Vous me répondez dans un premier temps que c'est fait. Et après, vous me dites que ça sera fait au 1er janvier prochain. Dans le compte rendu, ça n'apparaît pas.

Michel Veneau
Normalement, le loyer redémarre pour l'Assad salle au 1er janvier 2016.

Christian Perreau
Ce n'est pas ça qui est marqué dans le compte rendu.

Michel Veneau
On va le repréciser.

Christian Perreau
C'est marqué que c'est au 1er janvier dernier.

Michel Veneau
Non, 2016.

Christian Perreau
D'accord, mais c'est ce qui est marqué. Donc, il faut que ce soit rectifié.

Michel Veneau
Très bien. Y a-t-il d'autres observations ?
Ces comptes rendus sont approuvés.

Par rapport aux décisions prises par délégation du maire que vous avez sur table, avez-vous des observations ?
Pas d'observations.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, nous tenons à vous faire remarquer que le délai réglementaire des 5 jours francs n'a pas été respecté en ce qui concerne la réception de la convocation par les conseillers municipaux.

Michel Veneau
C'est parti vendredi pour nous.

Pascal Jaillet
On les a reçues lundi. On est plusieurs dans ce cas-là.

Michel Veneau
Elles ont été envoyées vendredi.

Pascal Jaillet
Oui, mais ce n'est pas l'envoi, c'est la réception qui importe. Le délai de 5 jours francs n'a pas été respecté.

Michel Veneau
Je ne sais pas comment on peut faire.

Pascal Jaillet
Je peux vous donner l'enveloppe.

Michel Veneau
On vous fait confiance. On vous croit.

Pascal Jaillet
Ce qui explique le souci, c'est peut-être que c'est expédié en écopli.

Michel Veneau
On a expédié vendredi.

Pascal Jaillet
Oui, mais en écopli. Donc, c'est arrivé lundi.

Michel Veneau
C'est bien tamponné du 11.

Pascal Jaillet
On ne se comprend pas.

Michel Veneau
Si on a bien compris.

Pascal Jaillet
La convocation doit…

Michel Veneau
On sait, Monsieur.

Pascal Jaillet
Vous pouvez dire que c'est parti le 11, ce n'est pas un problème.

Michel Veneau
C'est le tampon de la Poste qui fait foi normalement. 11 + 6 = 17.

Pascal Jaillet
Bien sûr, le tampon de la Poste fait foi pour le départ. Mais les conseillers municipaux doivent avoir le pli avant 5 jours francs. Et ça n'a pas été respecté.

Michel Veneau
Je sais, mais après, vous pouvez faire un recours, c'est votre droit.

Pascal Jaillet
Il suffit de ne pas envoyer le pli en écopli, c'est tout !

Michel Veneau
On le note.

Mesdames, Messieurs les élus,
Ce dernier conseil municipal de l'année sera consacré principalement au vote du budget 2016. Par delà ce vote, nous engagerons notre ville sur le chemin de la modernité et du progrès. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, nous avons longuement présenté nos choix et donné la direction pour les cinq années à venir. Nous avons également présenté le cadrage financier de ses réalisations futures qui s'inscrivent dans notre plan pluriannuel d'investissement. Les projets sont actés. Il nous faut les réaliser dans le temps, et cela va de soi, en ce qui me concerne, en respectant le cadrage financier. Voilà la feuille de route que j'ai donnée aux élus et aux services. Le chemin est balisé. Par delà les difficultés du moment, je considère que nous avons là une formidable opportunité de transformation et d'évolution pour notre commune. Un formidable challenge qui nous permettra de nous inscrire dans le cercle des communes qui bougent, qui refusent de surfer sur la vague du pessimisme, qui agissent au lieu de subir. Un formidable défi pour une commune que d'entreprendre et d'intervenir dans tous les domaines de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de la santé, de l'habitat, de la cohésion sociale, du développement économique ou encore du soutien à la vie associative. Sachez qu'en tant que maire, je ne m'interdirai aucune intervention qui puisse favoriser le développement de notre ville. J'en veux pour preuve un chiffre : 56 745 000 euros de projets d'investissement, en cumulant les interventions publiques et privées, initiées ou portées par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Qui fait mieux sur nos territoires ? Je trouve que c'est un beau challenge. Permettez-moi ce soir d'insister sur ce chiffre et sur ces projets qui vont apporter de l'activité sur notre territoire pendant les 5 années à venir.

Je tiens d'abord à souligner le travail accompli par tous les élus et les services qui ont contribué à sa réalisation. Certes, pour finaliser et financer tous ces projets d'investissement, j'ai été contraint pour l'année 2016 de renoncer à baisser les impôts, comme je m'y étais engagé. En perdant plus de 700 000 euros depuis 2012, dû à la diminution des financements de l'Etat, en étant ponctionné pour cette année à hauteur de 269 000 euros, je réponds : à l'impossible, nul n'est tenu. Je devais faire un choix. Ne pas revenir temporairement – et je dis bien temporairement – sur un engagement et faire le gros dos en attendant que la conjoncture économique s'améliore, et amputer notre budget de 114 000 euros. Ou bien aller de l'avant et entreprendre, bouger, intervenir partout où il est possible de faire évoluer la situation avec les forces vives de notre commune. Pour cela, notre ville avait besoin d'augmenter sa capacité d'autofinancement. J'ai fait un choix responsable, je l'assume. Je suis un homme qui tient ses promesses. Toutefois, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.
D'autre part, comme annoncé, l'une de mes priorités a été d'intervenir et d'œuvrer pour améliorer l'offre de soins. Aussi, en tant que maire, ce soir, je demanderai au conseil municipal de s'engager et de m'autoriser à accompagner l'installation d'un nouveau médecin, ou encore de signer la convention avec l'Agence régionale de santé pour la création d'une maison pluriprofessionnelle de santé. Ce dialogue avec le corps médical me tenait à cœur. Il a pu se réaliser dans son ensemble.
D'autres engagements que j'avais pris sont en cours de réalisation.
L'amélioration du logement en lien avec Nièvre Habitat : nous avons travaillé depuis plus d'un an et demi sur ce programme réaliste et acceptable économiquement pour les deux parties.
La création d'un réseau de chaleur qui viendra bonifier notre bilan carbone, et qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21.
La rénovation du tribunal qui avait été engagée par nos prédécesseurs, que nous avons modifiée, et qui va démarrer en début d'année (on le précisera dans les questions diverses).
La création du réseau d'assainissement collectif, sur Cours et sur Villechaud.
La rénovation d'équipement public dans le cadre du contrat de ville, qui concernera le gymnase George Sand, l'ancienne école Pierre et Marie Curie, le bâtiment du lycée qui accueillera le pôle d'action sociale et d'économie solidaire.

En tant que maire, j'entends être juge de ce que je fais et éviter toute position de principe. En ces temps difficiles, le pragmatisme est de rigueur. En tout état de cause, en 2014, nous ne nous étions pas engagés à réaliser un projet d'investissement sur la ville de cette ampleur, et pourtant nous le faisons, et nous le réaliserons. Parce que nous travaillons sur les dossiers au quotidien, en concertation avec nos partenaires. Parce que je suis persuadé qu'il n'y a pas d'autres alternatives que d'aller de l'avant. La signature du contrat de ville nous a permis de capter des financements et de bénéficier d'un effet de levier. Aurais-je dû rester les bras croisés et ne pas faire profiter tous les Cosnois et les Coursois de cette opportunité. Je ne fanfaronne pas, mais depuis combien d'années notre collectivité n'a pas décroché une aide aussi importante – grâce au contrat de ville, il faut le dire et rendre à César ce qui appartient à César. Ce n'est pas moi Michel Veneau qui l'ait fait seul. C'est grâce à l'Etat, au classement et toute la procédure que vous connaissez. Mais c'est aussi grâce au travail et à la pertinence des élus et des services que nous sommes arrivés là. Je pars simplement d'un constat : les résultats que nous avons obtenus sont encourageants. Notre programme d'investissement est réaliste, et

pour partie financé, mais rien n'est gagné. On avance en marchant et en étant à l'écoute de la population. J'essaie d'être réceptif, et cela au quotidien. Les effets de manche, je les laisse aux autres, tout comme je leur laisse le soin de gérer le ministère de la parole. Ce n'est pas dans mon tempérament. Comme vous le savez, j'aime bien avancer, j'aime bien travailler, je n'aime pas que ça se prolonge trop au niveau des réunions, même dans les services. On me le reproche parfois, même nos partenaires. J'aime bien que ce soit concret, je suis un homme pragmatique, et à mon âge, je ne changerai pas.
Dans un autre ordre d'idée, les résultats électoraux de la semaine dernière doivent nous amener collectivement à nous interroger.
Cosne-Cours-sur-Loire est une ville calme, paisible, où il fait bon vivre. La délinquance est très limitée, comme le confirment les bilans effectués dans le cadre du CISPD. Nous œuvrons dans le cadre d'une politique de proximité, pour améliorer au quotidien la vie de nos concitoyens. Nous sommes sur le terrain tous les jours et nous entendons tenir une étroite collaboration avec le monde associatif et toute la population. La question que nous devons nous poser, par delà le contexte sécuritaire, omniprésent dans la tête de chacun de nous depuis le 13 novembre, est peut-être celle-là : le vote exprimé par les Cosnois et les Coursois correspond-il à un vote sanction d'une politique nationale ou autre, ou à un vote d'adhésion aux thèses du Front national. J'avoue que je n'ai pas la réponse. C'est pour cela qu'après la trêve des confiseurs, j'irai à la rencontre des Cosnois et des Coursois afin d'échanger avec eux. Je serai le 5 janvier au centre social dans le cadre d'une réunion publique avec Nièvre Habitat.

Mesdames et Messieurs les élus, avant de passer la parole à M. Demay, j'annonce tout de suite que le budget qui vous sera présenté s'inscrit dans l'épure présentée au cours du débat d'orientation budgétaire. Je souhaiterais, en avant-propos de cette présentation, intervenir sur un point qui concerne le soutien financier de la Ville aux associations. A l'heure où les collectivités voient leur dotation fondre comme neige au soleil (- 31 % en 5 ans), à l'heure où pour compenser cette perte financière, l'équipe municipale est entièrement mobilisée pour traquer les moindres économies, je tiens à dire au monde associatif que je serai toujours près de lui et à ses côtés. Cela fait plus de 40 ans que je participe à la vie associative locale et je continuerai. Depuis quelques semaines, j'ai souhaité rencontrer un certain nombre de dirigeants afin de faire le point sur leurs projets. Là encore, je privilégie le dialogue et l'écoute. Pour moi, il est légitime pour une association d'aller de l'avant et d'avoir de nouveaux projets. Il faut également que les associations dans leur ensemble comprennent que les contraintes budgétaires imposées à la Ville ne permettent pas toujours de donner satisfaction aux demandes des uns et des autres. Sachez que je serai extrêmement attentif aux projets des associations et toujours près d'elles pour les soutenir, et ce malgré un budget contraint. Je pense toutefois qu'en cette période difficile pour tout le monde, il faut savoir garder raison et ne pas subordonner tous ces projets au financement de la Ville, ou encore ne pas demander chaque année la même subvention qui, faute d'activité, vient grossir le résultat de leur exercice – c'est-à-dire faire de la trésorerie s'ils n'en ont pas besoin. Aussi ai-je joint les actes à la parole en annulant le solde des exercices précédents du CCAS, l'excédent du CCAS, qui correspond à 60 % du budget de l'année pleine, tout en maintenant le budget en dépenses et en recettes de l'année 2015.

Je passe la parole à M. Demay.
Il n'y a pas de débat sur mon intervention.

Hicham Boujlilat
On ne souhaite pas débattre là-dessus. C'est simplement pour vous demander s'il serait possible, si vous en êtes d'accord, qu'on puisse adopter collectivement une motion. Je viens d'apprendre une nouvelle menace de mort à l'encontre du maire de Poiseux. J'ai essayé d'écrire en même temps que vous parliez – vous m'en excuserez – de rédiger deux phrases. Je pense que ça serait bien, si vous le souhaitez, qu'on puisse adopter…

Michel Veneau
En fin de conseil bien sûr, on passera une motion pour soutenir notre collègue. S'il y a une suspension de séance, on verra si… On pourra peut-être préparer une petite motion assez courte, quelque chose de concret

Je passe la parole à M. Demay.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Décision modificative n° 1 – Budget du Stic

Thierry Demay
Avant de présenter le budget primitif 2016, je vais d'abord vous proposer un élément concernant la décision modificative numéro 1 concernant le Stic.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Le budget du Stic de l'année 2015 a évolué dans le cadre de son budget supplémentaire avec l'intégration des coûts inhérents à la mise en place de la deuxième navette du Papillon. Cependant, les prévisions budgétaires réalisées au moment de cette étape n'étaient qu'une estimation des charges à venir. Aujourd'hui, il est constaté que la rémunération du mois de décembre est plus importante que la prévision de 621 euros. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'adopter les modifications et transferts de crédit ci-dessus décrits.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

2. Fiscalité locale 2016 – Vote des taux des « impôts ménages »

Thierry Demay
L'écran étant visible, je vais essayer d'aller doucement pour que vous puissiez prendre les notes nécessaires.

La présentation de ce budget primitif 2016 s'inscrit, comme vous l'a précisé Monsieur le maire, dans un contexte difficile, avec une crise économique qui perdure et des restrictions budgétaires qui contribuent à freiner l'investissement des collectivités. Les services vous ont transmis toutes les pièces nécessaires afin que vous puissiez vous

imprégner des grandes orientations du budget et nous avons très largement débattu de ce projet il y a un mois, dans le cadre d'un débat de près de deux heures. Aussi, ce soir, je vous serais reconnaissant de ne poser que des questions ayant trait à l'objet de mon intervention, à savoir les chiffres inscrits au budget 2016, qui sera soumis au vote de ce soir.

Permettez-moi donc de vous présenter le budget prévisionnel 2016. Celui-ci s'inscrit dans l'épure que nous avons présentée il y a un mois. Ce budget a été affiné en prenant en compte les différents éléments nous permettant d'actualiser les chiffres au plus près. Une prévision de croissance de 1 % en 2016. Ce budget s'appuie sur deux lignes fortes, faisant partie des engagements que nous avions pris avant notre élection, à savoir : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la priorité à l'investissement, avec une rigueur de gestion des services municipaux, le maintien d'un fort taux d'épargne brute, une politique audacieuse en investissement, et la mise en place de prestations pour fédérer et rassembler les Cosnois et les Coursois.
Pour réaliser ces objectifs, nous devrons maintenir notre épargne brute, capable de nous permettre de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour financer notre investissement ; poursuivre la rigueur de gestion des services municipaux qui se traduira par une diminution des dépenses de fonctionnement et une compensation, autant que faire se peut, des coupes budgétaires de l'Etat, baisse des dotations oblige – on voit que cette baisse des dotations s'est largement accentuée ; une augmentation des tarifs de prestation proposés par la ville et la mise en place d'une politique d'investissement ambitieuse qui impactera le budget de la Ville et celui de l'assainissement.
Je précise que les résultats 2015, d'après les articles L2311-5 et L1612-11, ne peuvent être intégrés avant le vote du compte administratif qui interviendra au premier semestre 2016. Aussi, le budget principal de fonctionnement qui vous est présenté ce soir est établi à 12 084 090 € en recettes de fonctionnement, contre 12 339 887 € en 2015. Soit une différence de 255 797 €, ce qui représente une baisse de 2,07 %.
Cela est dû principalement à l'impact de la baisse de la DGF, DSR et DSU DF comprises, évaluée à 269 000 €, de budget primitif à budget primitif.
Au niveau des dépenses, nous avons inscrit en 2015 la somme de 12 084 090 € en dépenses de fonctionnement, contre 12 339 887 € en 2015, soit une diminution de 255 797 €. Pour la deuxième fois depuis de très nombreuses années, le budget de la commune affiche une diminution de ses charges de fonctionnement alors que nous subissons, comme chaque année, une augmentation mécanique de la masse salariale que nous réussissons à ramener à 6 691 760 €, soit une baisse de 2,49 %. Et que nous sommes redevables du Fpic, estimé cette année à 196 836 €, soit au même niveau que l'an passé.
En conclusion, en comparant les recettes et les dépenses envisagées en 2016, nous arrivons à un résultat positif estimé de l'exercice à 134 313 € en 2016, contre 91 425 € en 2015, et 47 115 € en 2014. Soit une augmentation d'un peu plus de 47 % entre les deux exercices. Au regard des difficultés financières rencontrées par les collectivités, ce chiffre est assez satisfaisant. Cela nous amène à un total d'autofinancement brut estimé à 975 733 € en 2016, contre 920 425 € en 2015, soit une augmentation de 7 %. Et à un autofinancement net de 545 733 € estimé en 2016, contre 506 336 € en 2015.
Quand on regarde les deux courbes, on voit bien qu'on réussit non seulement à maintenir, mais même à augmenter ces deux niveaux d'épargne.

Comme l'an passé, ces prévisions ont été obtenues en prenant en compte toutes les charges estimées et en minimisant les recettes attendues. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.
En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les derniers arbitrages de la loi de finance 2016 nous ont permis de calculer notre diminution de la DGF au plus juste, soit 269 000 €. De même nous n'avons inscrit en recettes que des estimations minimales en matière de prestations de service.
En ce qui concerne le budget d'investissement, il est évalué en 2016 à 4 342 228 €, contre 3 441 006 € en 2015, soit une augmentation de 901 222 €. Déduction faite du remboursement temporaire des emprunts revolving, sachant que nous disposons d'un budget supplémentaire pour effectuer les ajustements.
En ce qui concerne les recettes d'investissement qui affichent les mêmes valeurs que les dépenses, nous n'avons pris en compte que les subventions notifiées au prorata des sommes qui seront effectivement engagées. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous avons intégré des remboursements de sommes trop perçues.
Ce cadrage général étant rappelé, je vais maintenant vous présenter les principaux chapitres.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, voici quelques remarques par chapitre.
Le chapitre 70 correspond au produit des domaines et des services qui sont évalués à 318 842 €. Il est en diminution de 1,96 %.
Le chapitre 73 dédié aux impôts et taxes est arrêté pour l'instant à la somme de 8 150 190 €. Il est en hausse de 0,92 %. Le produit des trois taxes composant l'impôt ménage, taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, est inscrit à 4 912 395 €. Concernant l'attribution de compensation de la CCLN, nous avons appliqué une logique de reconduction de cette recette.
Le chapitre 74 concerne les dotations et participations. Il est fixé à 2 933 958 €, ce qui anticipe principalement la diminution de la dotation globale de fonctionnement.
Le chapitre 75 inclut les autres produits de gestion courante à hauteur de 311 100 €. Il est en hausse de 0,35 %.
Le chapitre 13 nous permet d'inscrire au titre des atténuations de charges la somme de 205 000 €, qui regroupe les remboursements concernant les arrêts de travail. Ces remboursements viennent minorer les frais de personnel.
Enfin, le chapitre 77 prend en compte les produits exceptionnels estimés à 40 000 €, étant entendu que nous ne retenons dans cette prévision budgétaire que les actes validés, le remboursement donc des assurances.
En ce qui concerne le chapitre 42 dédié aux opérations d'ordre entre sections, il est inscrit à hauteur de 125 000 €. Il s'agit des amortissements, des subventions et des travaux en régie qui sont calculés au plus juste.
Voilà ce que l'on peut dire en ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont en baisse de 2,67 %. Si l'on additionne ce pourcentage à celui de 3,49 % réalisé en 2015, cela représente une diminution de près de 6 %, et ce en maintenant les prestations offertes à la population. Cela est dû en grande partie aux efforts faits par les services, avec une diminution en moyenne de 4 % ; à un chiffrage plus fin des rythmes scolaires ; à des choix effectués en matière de prestations culturelles.

Le chapitre 11 qui correspond aux charges à caractère général se décompose de la façon suivante. Le compte 60, arrêté à 1 033 757 €, affiche une diminution de 150 019 €, soit 12,97 %. Pour votre information, nous avions l'an passé effectué une économie de 180 000 €. C'est dire si les efforts de bonne gestion nous ont permis de diminuer nos charges. Pour rappel, ce compte intègre les charges liées à l'eau, l'électricité, les combustibles ainsi que les acquisitions de petit matériel et fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des services.
Le compte 61, qui comprend les contrats de prestations de services et de maintenance, les locations, subit une hausse de 38 464 €, soit 5,5 %, ce qui est un meilleur résultat que l'an passé où, je vous le précise, cette ligne budgétaire était en augmentation de 9,79 %. Ces dépenses nécessitent pour partie une renégociation des contrats signés, en général pour plusieurs années. Mais comme vous pouvez le constater, nous travaillons sur ces dossiers.
Le compte 62 correspond aux charges de services extérieurs. Il prend en compte les prestations de services liées aux rythmes scolaires et autres frais de mission. Il est arrêté à 472 823 €, soit 0,71 %.
Le compte 63 quant à lui concerne les impôts et taxes qui diminuent à la marge de 20 € – désolé, mais il n'y a pas de petites économies !
En ce qui concerne le chapitre 12, nous retrouvons dans les différents comptes les frais liés aux charges et au personnel. Ce compte qui augmentait de 5,5 % au budget primitif 2014, intégrant une augmentation des cotisations du CNRACL, une revalorisation des catégories C, une majoration des indices liés à l'indice GVT (glissement vieillesse technicité), une partie des frais de personnel supplémentaire lié à la mise en place des rythmes scolaires, diminue de 2,49 % tout en intégrant les mêmes charges. Cela est dû aux départs en retraite non remplacés, ce qui a induit une réorganisation de certains services et à une maîtrise des heures supplémentaires. En deux ans, nous avons réussi à maîtriser les dépenses de personnel en les réduisant de 5 %. Le tout en procédant à des mutualisations. Le chapitre 14 est lui dédié aux atténuations de produits. Ce poste concerne la contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal, pour lequel nous envisageons une redevance de 196 836 € en 2016, de budget primitif à budget primitif. Le chapitre 65 correspond aux autres charges de gestion courante. Il intègre le contingent d'incendie, des subventions aux associations, au CCAS et les indemnités des élus. Si nous effectuons la balance entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, nous arrivons donc à un delta positif de 134 313 €, et ce en nous inscrivant pour l'instant dans le pire des scénarios possible, c'est-à-dire le maximum des dépenses envisagées et le minimum des recettes attendues. Enfin, lorsqu'on ajoute les 3 budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du Stic, nous serons amenés à voter ce soir un budget total consolidé de :
12 084 090 € + 145 754 € + 563 789 € + 133 770 € = 12 927 403 €

Voilà, Mesdames et Messieurs, exposé dans les grandes lignes, ce que sera notre compte de gestion, que nous vous proposons de voter par chapitre.

En ce qui concerne les recettes d'investissement
Nous passons de 479 930 € à 887 138 € sur le chapitre 13, ce qui représente une augmentation de 407 208 €. Ce chiffre est calculé au plus juste au regard du principe de précaution que nous appliquons, à savoir n'inscrire qu'une partie des subventions notifiées correspondant au pourcentage des travaux effectués. Puis nous intégrons notre

besoin de financement sur l'année 2016, qui se chiffre pour l'instant à 1 760 356 €. Et ce, sans avoir intégré le résultat qui viendra minorer cette somme. Ce chiffre est à rapporter au 1 468 551 € que nous avions inscrit en 2015 et que nous n'avons pas mobilisé. Les décisions de Monsieur le maire en matière d'investissement nécessiteront à terme d'avoir recours à l'emprunt. Ceci étant, afin d'éviter de rembourser des frais financiers supplémentaires liés, soit aux intérêts d'emprunt, soit aux pénalités en cas de non mobilisation des sommes empruntées, nous avons décidé de suivre au fil de l'eau nos besoins financiers et notre trésorerie afin d'envisager si nécessaire un recours à l'emprunt qui, de toute façon, devra être négocié pour 2016.
En ce qui concerne le chapitre 10, qui intègre notamment le fonds de compensation de TVA de la TLE, nous inscrivons 360 000 € et nous ajusterons cette somme au BS si besoin.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles peuvent être décrites dans les grandes masses de la façon suivante.
Au chapitre 20, nous inscrivons 16 840 €. Au chapitre 204, subventions d'équipement versées, nous affichons une augmentation de 70 481 €.
Au chapitre 21, nous inscrivons + 392 330 €.
Au chapitre 23, qui concerne les travaux, nous inscrivons une somme de 3 058 882 € en 2016, au lieu de 2 110 000 € en 2015.

Enfin, en ce qui concerne le remboursement de la dette, nous continuons notre désendettement à hauteur de 430 000 € pour 2015, sans que le montant de cette charge ne nous empêche d'investir.

Pour conclure sur cette partie investissement, et afin de comparer ce qui peut être comparable, en retenant les grands agrégats, nous vous présentons un budget d'investissement qui, en recette, intègre à minima les ressources attendues et bénéficie d'un apport de subventions calculé au plus juste, et qui en dépenses prend en compte les besoins d'évolution de notre ville.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en résumé, les grands axes de notre budget Ville 2015. Il s'agit d'un budget ciblé autour des priorités définies par Monsieur le maire, un budget audacieux qui positionne notre ville sur le chemin de la modernité et du progrès. Un budget efficace, rigoureux, volontaire, un budget sous surveillance, qui s'inscrit dans un contexte difficile. Un budget de combat, propre à nous permettre de répondre aux enjeux de demain.

Je vous rappelle qu'il conviendra de voter le compte administratif en mai 2016, voter une affectation du résultat et voter un budget supplémentaire pour 2016, qui permettra de procéder à l'intégration définitive du résultat et à son affectation en juin 2016.

En ce qui concerne le budget de l'eau, nous affichons en dépenses et en recettes de fonctionnement un budget de 145 754 €, contre 150 754 € en 2015. Nos dépenses d'investissement correspondent à 223 000 € en 2016 contre 256 000 € en 2015. La somme de 347 654 € correspond au cumul des dépenses.
En recettes, nous affichons un emprunt d'équilibre : 197 577 €, contre 221 182 € en 2015.

En ce qui concerne le budget d'assainissement, nous avons lancé l'étude afin de réaliser le raccordement de Cours et de Villechaud. Nos recettes et dépenses d'exploitation sont évaluées pour l'année 2015 à 563 789 €. Par contre, nos dépenses d'investissement s'établiront à 782 000 €, ce qui nous amène à inscrire un emprunt d'équilibre à 387 575 € en attendant la reprise de l'excédent.
En ce qui concerne le budget du Stic, la création d'une deuxième navette Papillon nous oblige à imputer les charges fixes de fonctionnement, soit la somme de 133 770 €. Ce budget inclut trois salaires à plein temps, ainsi que les frais de carburant, d'entretien et d'assurance.

Je vous remercie.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, vous présentez 3 budgets annexes, l'eau, l'assainissement, le Stic. Pourquoi ne créez-vous pas un budget annexe pour le réseau de chaleur ?

Michel Veneau
On ne peut pas pour l'instant. Ce n'est pas la Ville, pour le réseau de chaleur. On a délégué. C'est dans le cadre d'une DSP.

Pascal Jaillet
Oui. L'eau et l'assainissement sont aussi délégués et vous avez bien un budget annexe.

Thierry Demay
Il n'est pas mis en place encore.

Pascal Jaillet
Je reprends l'article 46 de la convention qu'on n'a pas pu examiner complètement lors du dernier conseil puisque vous étiez pressé. Cette article 46 dit : « la chaleur est distribuée sous forme d'eau chaude basse pression dès la prise d'effet de la convention. Elle est livrée dans les locaux… ». Cette convention a bien pris effet. C'est le premier article. Il y a deux autres articles.

Michel Veneau
Pas encore, ça n'a pas pris effet.

Pascal Jaillet
Vous l'avez signée.

Michel Veneau
Oui.

Pascal Jaillet
Donc, elle a pris effet.

Michel Veneau
Non. Il y a un délai encore. Vous ne connaissez pas toutes les règles.

Pascal Jaillet
On n'a pas pu les examiner en conseil municipal, donc…

Michel Veneau
Le maire signe, et après, il y a encore un délai.

Pascal Jaillet
Ça n'empêche que la question reste valable. Est-ce que vous envisagez de créer un budget annexe pour le réseau de chaleur ? Dans les articles 56 et 57, il y a des recettes de la Ville.

Thierry Demay
Pour l'instant, au niveau du réseau de chaleur, on est en train de mettre la dernière main à tous les éléments qui correspondent. Suite à ce budget, on étudiera éventuellement l'opportunité de faire un budget annexe. Mais si celui-ci ne nous semble pas suffisamment, on ne fera pas de budget annexe correspondant.

Pascal Jaillet
A l'article 56, il y a une redevance de 11 000 € par an pour la commune. Et à l'article 57, il y a une autre redevance de 15 000 €. Donc, il y aura des frais, forcément, puisqu'il y aura des frais de gestion, il faudra analyser les bilans qui seront fournis, etc. Il y aura une balance dépenses/recettes uniquement sur cette enveloppe…

Michel Veneau
Mais là, c'est une concession. Donc, le concessionnaire va nous payer la redevance. Peut-être qu'il y aura un bilan annuel.

Pascal Jaillet
C'est le même principe que pour l'eau. Il y a un budget annexe pour l'eau.

Michel Veneau
Oui. Ce n'est pas une obligation. Mais on verra.

Pascal Jaillet
Je n'ai jamais dit que c'était une obligation.

Michel Veneau
On verra. Il n'y a plus de questions ?

Alain Dherbier
Je voudrais revenir sur les associations. Vous nous avez expliqué que les temps étaient difficiles et que ça vous paraissait logique de baisser les subventions versées aux associations.

Michel Veneau
Je n'ai pas dit ça, M. Dherbier. J'ai dit : les gens qui faisaient de la trésorerie avec les subventions des collectivités, on ne devait pas continuer de leur donner de l'argent pour qu'ils fassent de la trésorerie. C'est tout.

Alain Dherbier
Je pense que tout le monde ne fait pas de la trésorerie. Je vois que le CDAD, par exemple, conseil départemental d'accès aux droits de la Nièvre, est supprimé, il n'y a plus de subvention. L'Andavi : vous passez de 2 000 € à 1 000 €. Je suis quand même surpris. C'est difficile pour tout le monde, et ce sont des services qui aident bien les personnes en difficulté.

Michel Veneau
Connaissez-vous le budget de l'Andavi ? On a eu tous les budgets. C'est pour ça qu'on a baissé. Leur budget est conséquent.

Alain Dherbier
Par contre, je vois une augmentation de 11 % pour Cher VTT, pour le Trophée d'or. Je suis quand même surpris, parce que quand on diminue, on doit diminuer un peu pour tout le monde, tout au moins pour tous ceux qui méritent d'être diminués. Il y en a qui se désengage, et nous, on est obligé de faire face, parce que c'est ça, l'explication. C'est quand même une animation qui se passe à 80 % dans le Cher. Les gens du Cher ne participent pas, tout au moins les gens qui sont proches de nous. Et je trouve ça quand même un peu dommage.

Michel Veneau
Je réponds tout de suite pour le Cher. Avec Madame Henry, nous avons reçu le maire de Sancerre. Nous lui avons fait comprendre que toute l'animation se faisait dans le Cher, ce que vous venez de dire. Et depuis l'année dernière déjà, on lui a demandé qu'il participe. On lui a même proposé de faire le départ à Cosne et l'arrivée à Sancerre, s'il le souhaitait. Pour l'instant, on n'a pas eu de réponse. Son budget ne sera voté qu'au mois de mars et on lui a demandé une réponse assez rapide. Malheureusement, nous, le budget est voté aujourd'hui et on n'a pas la réponse. Mais on a fait la démarche l'année dernière et cette année encore.

Alain Dherbier
Je trouve ça dommage…
Une association qui à mon avis ne doit pas avoir un budget et ne doit pas faire vraiment de trésorerie, c'est l'association Afpli, la lutte contre l'illettrisme, où vous passez de 660 € à 300 €. Et les Restaurants du cœur, je ne pense pas qu'ils aient une trésorerie… Je trouve ça dommage.

Michel Veneau
Les Restaurants du cœur, on les aide normalement. Vous connaissez le budget des Restaurants du cœur ? On a eu tous les budgets. Cette année, j'ai demandé tous les budgets, même pour les petites subventions. Ce n'est pas les plus grosses qui nous posent problème. C'est souvent les petites. On leur donnait 500 €, et malheureusement, ils avaient très peu d'activité. Ce sont des gens qui nous l'ont dit. C'est pour cette raison

que j'ai demandé le budget et les comptes de toutes les associations. On a bien fait parce que certaines nous ont dit : on n'a pas besoin de subvention. C'est aussi le rôle des collectivités de faire attention, quand on distribue l'argent, et d'être au plus juste par rapport au besoin des associations. C'est ce qu'il faut faire dans l'avenir. On ne peut pas se permettre de verser des sommes importantes, en cumulé. Je ne parle pas d'une petite association à 300 €, mais si on cumule sur une trentaine ou plus d'associations, suivant le nombre que l'on a à financer, à la fin, ça fait des sommes très importantes. Et c'est dommage que cet argent ne soit parfois pas utilisé pendant un an ou plus. C'est ce qu'on regrette un peu. Vous savez bien comment ça se passe au niveau des associations.

Alain Dherbier
Oui, je sais un peu.

Michel Veneau
Vous savez très bien.

Michel Veneau
Quand au CCAS, il y a une réduction très importante.

Michel Veneau
Tout à fait. C'est moi qui l'ai demandée. Déjà l'année dernière. Il y avait un excédent cumulé depuis longtemps.

Alain Dherbier
Ce qui m'inquiète, c'est que quand on est arrivé aux responsabilités, il y avait un trou impressionnant au CCAS. Il ne faudrait pas qu'on arrive à la même situation.

Michel Veneau
Ça ne risque pas. J'ai discuté avec mes collègues maires. Il y a un CCAS, on vote un budget. Après, on peut faire des DM. S'il y a vraiment un besoin exceptionnel pour un CCAS, ou un projet dans l'année, bien sûr qu'on abondera, c'est le rôle de la collectivité. Mais pour l'instant, depuis quelques années, ils ont un budget constant et ça convenait tout à fait au service, et à l'élu – que vous avez connu. C'est dommage d'avoir de l'argent en réserve si on n'en a pas besoin. C'est un peu regrettable. Mais par contre, on peut faire des DM, on a un budget supplémentaire, on verra en fonction des besoins. Il n'y a rien de bloqué au niveau associatif. Peut-être même qu'on revotera des suppléments à certaines associations au mois de juin, suivant les besoins. Il peut y avoir des demandes exceptionnelles pour des cas exceptionnels.

Alain Dherbier
Pour le CCAS, je vous rappelle qu'en 2008, on a eu des surprises, dont on se serait bien passé.

Thierry Demay
Au niveau du CCAS, il y avait un excédent de trésorerie assez conséquent. C'était illogique de laisser cette somme sur le compte du CCAS. C'est pour ça qu'on a décidé… En réalité, il n'y a pas de réelle diminution de la subvention. La seule chose, c'est qu'on reprend cet excédent, de manière à ce que le CCAS ait toujours son budget, avec les 100

et quelques mille euros qui lui sont attribués et qui lui permettent de faire les actions qui sont toujours très appréciées sur la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Pascal Jaillet
Pour terminer sur les associations, la subvention de Trajectoires était de 3 000 € en 2015. Elle est supprimée. Peut-on connaître les raisons de cette suppression ?

Michel Veneau
Ce n'est pas supprimé.

Pascal Jaillet
Elle n'est pas dans le tableau.

Michel Veneau
C'est sûr que ce n'est pas supprimé. Nous avons rencontré la présidente et le directeur, et on n'a pas supprimé la subvention.

Alain Dherbier
Il n'y a ni Trajectoires, ni le Greta.

Thierry Demay
Concernant le Greta, le souci qu'il y avait, c'est que ce n'est pas une association, donc ils n'ont pas pu donner le dossier de demande de subvention. On ne peut pas octroyer une subvention à quelque chose qui n'existe pas sous forme d'association.

Alain Dherbier
Trajectoires, c'est une association.

Michel Veneau
Ce n'est pas supprimé, c'est sûr. On l'a confirmé à nos collègues.

Alain Dherbier
Ce n'est pas sur le tableau.

Pascal Jaillet
En ce qui concerne les tarifs municipaux, d'habitude, on les avait directement sur intranet. Là, on les a trouvés en arrivant sur la table. Christian Perreau les avait à sa place. Pour revenir sur le soutien que vous allez apporter au monde associatif, on découvre que désormais, si j'ai bien compris le tableau, il y a un forfait de 60 € par jour, même en cas de gratuité.

Michel Veneau
Pour les fluides, oui.

Pascal Jaillet
Ça va aider beaucoup les associations ! Ça participe à votre aide aux associations.

Michel Veneau
Tout à fait. C'est notre politique. Ça va responsabiliser aussi les associations qui utilisent les salles, au niveau de l'électricité et du chauffage. On va faire une année comme ça. Ça ne veut pas dire que l'année prochaine, on n'abondera pas sur leur subvention à hauteur des dépenses. Mais il faut responsabiliser les gens.

Pascal Jaillet
Je vois tout de suite les extrêmes.

Michel Veneau
Je ne vois pas du tout les extrêmes. Vous les voyez mais moi, je ne les vois pas.

Pascal Jaillet
Vous auriez dû les voir au moins dimanche dernier !
Je prends un exemple extrême qui est le Grenier du Nohain. Ils ont la salle des fêtes environ 80 jours par an. 80 x 60 = 4 800 €.

Michel Veneau
Nous allons traiter le problème.

Pascal Jaillet
Mais on le découvre ici, donc il faut bien qu'on en parle.

Michel Veneau
Vous n'avez pas pu le traiter, nous, on va essayer de le traiter, le problème du Grenier.

Pascal Jaillet
Vous allez essayer, oui.

Michel Veneau
Et nous, on va réussir.

Pascal Jaillet
Si on découvre les choses en séance, on est obligé d'en parler en séance.

Michel Veneau
C'est normal, votre intervention est tout à fait logique. Le problème du Grenier qui utilise la salle des fêtes, on va le traiter, pas en 2016, mais en 2017.

Pascal Jaillet
De façon très claire, on note qu'il n'y a plus de gratuité du tout pour les associations de Cosne.

Michel Veneau
M. Mezy va vous donner des explications sur le monde associatif.

Michel Mezy
M. Jaillet, six ans, rien sur le Grenier du Nohain. Nous, nous avons prochainement un rendez-vous avec M. Berthomeau, justement pour trouver des nouveaux locaux et lui permettre de répéter sans gêner les autres associations dans la salle des fêtes de Cosne.
Concernant la gratuité, nous avons depuis notre installation mis en place deux gratuités pour les associations : une assemblée générale et un loto ou un spectacle, pour qu'ils aient la facilité de pouvoir renflouer leurs finances, sans pénaliser leur trésorerie.
Nous avons rencontré beaucoup d'associations, avec le maire de Cosne, car certaines étaient dans l'illégalité. Elles avaient des plans d'épargne logement, ce qui est illégal. On leur a dit. On n'a pas fait ça pour créer une ingérence, mais simplement pour les mettre en conformité et pour nous mettre en conformité également. Sachez que notre travail, depuis que nous sommes élus, c'est de travailler avec les associations. Et aujourd'hui, les associations cosnoises le savent.

Hicham Boujlilat
Sur cette question de la gratuité, c'est une gratuité à 60 €. On a bien compris.

Michel Veneau
On vous a répondu, il ne faut pas revenir sur les sujets. Vous avez vu le nombre de dossiers qu'on a à traiter.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas notre fait, le nombre de dossiers.

Michel Veneau
Je vous demande de ne pas répéter 50 fois la même chose. On y va, on avance. Vous posez des questions. Et d'autres questions, pas les mêmes.

Hicham Boujlilat
Vous n'allez pas nous obliger à poser des questions. On a le droit de faire des remarques sur les sujets.

Michel Veneau
Votre collègue vient de faire la remarque.

Hicham Boujlilat
La manière dont vous présentez le budget…

Michel Veneau
M. Boujlilat, vous êtes élu au niveau de la région maintenant. Montez un peu le niveau, essayez de vous mettre à une certaine hauteur.

Hicham Boujlilat
Je suis ici en tant que conseiller municipal.

Michel Veneau
Vous êtes représentant de la région et vous avez aussi un devoir au niveau de votre comportement.

Pascal Jaillet
Vous avez le devoir de laisser parler les gens surtout !

Michel Veneau
On se calme. M. Boujlilat, vous avez la parole.

Hicham Boujlilat
Vous m'excuserez, je ne parlerai ici qu'en tant que conseiller municipal, parce qu'il ne faut pas mélanger le conseil régional, départemental et municipal. Chaque enceinte… Je m'exprimerais donc en tant que conseiller municipal.
La manière dont vous présentez le budget aujourd'hui ressemble étrangement à celle de l'année dernière, les renoncements en matière de fiscalité en plus. En effet, vous annoncez des chiffres, et notamment dans la section de fonctionnement, qui – nous le verrons lors du vote du budget supplémentaire – seront revus à la hausse concernant les dépenses. J'ai le document du budget supplémentaire ici qui le prouve. Le compte administratif en sera le témoin incontestable. Nous aurons l'occasion d'en parler et de développer là-dessus. Vous agissez par effet d'annonce et ça commence à se voir de manière ostensible.
Le budget 2015 était un budget d'appauvrissement de la ville, avec des investissements en berne. Nous en avons parlé au DOB, inutile d'en rajouter ce soir. Le budget 2016 que vous nous présentez est un budget d'endettement massif, comme notre ville n'en a jamais connu. Or, cet endettement massif, ce sont des augmentations d'impôts de demain, auxquelles les prochaines équipes municipales seront contraintes. Le budget 2016 est un budget peu lisible. Nous n'avons par ailleurs pas reçu la présentation de M. Demay, avec ce que vous avez qualifié de plan pluriannuel d'investissement. Cela nous aurait facilité la préparation de ce conseil et l'analyse du budget qui est par conséquent et pour le moins illisible. Il est plus facile pour nous de découvrir les projets dans la presse que sur ce budget. Vivement les prochaines éditions du Régional de Cosne et du journal du Centre, pour le coup !
Le budget 2016 est un coup de semonce pour les associations. Ce sont les Cosnois les plus en difficulté que vous pénalisez en baissant de près de 75 000 €, soit une baisse de 13 %, le budget associatif (j'ai extrait tout ce qui concernait le comice agricole l'année dernière).
Le budget du CCAS baisse de 59 %. Nous aurions préféré que le CCAS dépense les 110 000 € qui lui étaient alloués. La subvention de Trajectoires est supprimée, en tout cas nous ne la voyons pas dans le tableau que vous nous avez transmis. Celle de l'Association d'aide aux victimes est divisée par deux. Je vous rappelle que cette subvention leur permettait de venir faire des permanences à Cosne. Donc, elle risque de moins venir sur notre territoire. Celle du CDAD (conseil départemental d'accès aux droits), qui aide encore plus depuis la fermeture du tribunal, sur laquelle nous nous sommes opposés, est supprimée. Celle de l'association pour l'aide contre l'illettrisme baisse de plus de 50 %, et je peux vous garantir qu'ils ont vraiment besoin de financement. Celle des Restaurants du cœur repasse à 1 000 €.

Michel Veneau
M. Boujlilat, arrêtez. M. Dherbier…
M. Perreau, s'il vous plaît…

Christian Perreau
Il a le droit de parler. Laissez-le parler.

Michel Veneau
Est-ce que vous avez la parole ?

Christian Perreau
Non, mais laissez-le parler !

Michel Veneau
Attendez M. Perreau, ici, c'est moi la police, ce n'est pas vous ! S'il vous plaît, vous allez vous reprendre.
M. Dherbier vient déjà de…
Ecoutez-moi. M. Dherbier est intervenu sur les associations. C'est très bien. M. Jaillet aussi, et M. Boujlilat recommence.

Christian Perreau
Chacun a un point de vue.

Michel Veneau
Ce n'est pas sérieux au niveau du groupe. Vous avez vu l'ordre du jour.

Hicham Boujlilat
Nous n'y sommes pour rien.

Michel Veneau
Vous nous dites exactement la même chose que ce que M. Dherbier vient de dire. Et en résumé, le budget du CCAS, on retire plus de 59 000 €. 63 000 € même. Toutes les sommes que vous avez là… C'est 63 000 € qu'on retire au CCAS. La somme que vous venez d'annoncer sur les associations, il n'y a presque rien qu'on retire, puisque le CCAS est inclus dedans.

Hicham Boujlilat
Celle de l'Harmonie passe de 5 000 € à 2 000 €. Et d'un autre côté, vous augmentez encore la subvention au Trophée d'or, vous doublez celle de Pharmacie humanitaire. Permettez-moi de ne pas comprendre ces choix. Dans le contexte actuel où les habitants ont besoin d'être accompagnés, aidés, soutenus à travers les associations culturelles, sportives et sociales, vous favorisez ici le contraire. Je le comprends d'autant moins – et j'irai sur un autre sujet – que dans le même ordre d'idée, vous augmentez, sans que cela ne vous pose de problème, les dépenses de fêtes et cérémonies de 21 748 €. C'est une augmentation de 11 %. Elles passent de 193 578 € à 215 326 €. Et vous augmentez les dépenses de réception de 1 537 €, soit une augmentation de 25 %. Elles passent de 6 050 € à 7 587 €. Ce sont au total plus de 23 000 € que nous aurions pu consacrer aux associations.
Endettement massif, illisibilité budgétaire et coup de semonce pour les associations : voilà les véritables qualificatifs du budget que vous proposez et qu'en aucun cas nous n'approuverons.

Michel Veneau
Je réponds tout de suite. Déjà, le CCAS, 63 000 € en moins. On est d'accord.
Ensuite, l'Harmonie, on peut en parler. Vous voulez qu'on en parle ? Est-ce que vous connaissez leur budget et leur trésorerie ? Qui le connaît ici ?

Pascal Jaillet
Quand vous parliez de PEL, M. Picard avait justement contracté un PEL il y a quelques années, et de mémoire, quand j'étais encore en responsabilité, ils étaient autour de 64 000 € de trésorerie. Ça doit être à peu près ça. Ça a dû évoluer.

Michel Veneau
Un peu plus.

Pascal Jaillet
N'empêche que la subvention de l'Harmonie diminue de 5 000 € à 2 000 €, avec la mention : « pour la création d'un CD ». On peut légitimement supposer que l'année prochaine, ça sera 0.

Michel Veneau
On verra.
Alors, vous, en gestionnaire, vous trouvez normal qu'une association ait plus de 60 000 € sur un compte épargne ?

Pascal Jaillet
Est-ce que c'est ce que j'ai dit ?

Michel Veneau
Je vous pose la question : est-ce que vous le trouvez normal ?

Pascal Jaillet
Vous m'avez posé une question, je vais finir de répondre à votre question.
Je rappelle que l'Harmonie assure pour la municipalité les services aux cérémonies mémorielles et d'autres interventions tout au long de l'année : le carnaval, le comice, la fête de la musique, la fête nationale – et j'en ai peut-être oubliées.

Propos inaudibles

Pascal Jaillet
A la lecture de cette subvention, j'ai compris pourquoi vous aviez encouragé la formation d'un ensemble concurrent à l'Harmonie de Cosne.

Michel Veneau
On ne l'a pas financée.

Pascal Jaillet
Non, mais vous l'avez encouragée.

Michel Veneau
C'est vous qui le dites, ce sont vos propos.

Pascal Jaillet
C'était dans la presse. Ce ne sont pas mes propos, c'était dans la presse.

Michel Mezy
Nous encourageons la culture, tout simplement.

Pascal Jaillet
Vous encouragez surtout la concurrence à l'Harmonie de Cosne, qui n'a pas besoin d'être concurrencée.

Michel Veneau
C'est complètement faux ce que vous dites.

Pascal Jaillet
C'est une bandas pour la musique de rue. Or, l'Harmonie a un orchestre de musique de rue. Il faut vous renseigner.

Michel Veneau
Je sais. Mais on attend leur proposition.

Michel Mezy
On a rencontré M. Braquard, et il ne s'est jamais plaint de cette situation. Vous devez lire une presse concurrente, je ne sais pas ! Peut-être étrangère. Mais jamais M. Braquard ne s'est plaint de cela. Il se trouve qu'en 6 ans, vous n'avez pas régularisé la situation, ce qu'on est en train de faire avec eux. Et on a mis 2 000 € sur la table pour la réalisation de ce CD. Et M. Braquard était très content de la situation, M. Chir aussi. Vous ne pouvez pas dire, M. Jaillet, qu'on ne s'occupe pas de l'évolution de l'Harmonie et de l'évolution de l'école de musique.

Pascal Jaillet
Je n'ai jamais dit ça. Par contre, le raisonnement aurait dû être l'inverse : pour une action spéciale du type enregistrement d'un CD, ils ont la trésorerie pour le faire, c'est leur volonté, ils pouvaient utiliser leur trésorerie. Par contre, en remerciement, en compensation aux cérémonies où ils assurent des services, ça mérite une subvention. Ces jours-là, ils sont une trentaine, une cinquantaine, ça dépend…

Michel Veneau
Le mérite, on a compris. Mais moi, je suis responsable des fonds publics de la Ville de Cosne.

Pascal Jaillet
Très bien. Mais je réponds à M. Mezy : c'est l'inverse qu'il fallait faire.

Michel Veneau
C'est nous qui sommes aux affaires, laissez-nous faire au niveau des finances.

Pascal Jaillet
Une action ponctuelle doit être prise sur la trésorerie.

Michel Veneau
C'est nous qui sommes aux affaires, ce n'est pas vous. Vous n'êtes plus aux affaires.

Michel Mezy
Nous travaillons très étroitement avec l'association, et c'est en accord avec M. Braquard qu'on n'a pas versé de subvention cette année, mais qu'on a aidé pour le CD. C'est ce qu'il souhaitait. Quand j'ai été élu, pendant un mois et demi, j'ai reçu des gens qui se plaignaient de l'ancienne municipalité, notamment des associations culturelles. Croyez-moi, aujourd'hui, il y a peu de critiques.

Michel Veneau
Y a-t-il d'autres questions ? M. Dherbier.

Alain Dherbier
Je voudrais savoir pourquoi l'occupation du domaine public passe de 18 000 € en 2015 à 16 000 € de prévision en 2016 (c'est le 70323).

Thierry Demay
Principe de prudence.

Alain Dherbier
Droits de place : 96 000 €à 80 000 €. C'est inquiétant. Le droit de place, c'est le marché.

Thierry Demay
Je vous ai dit, au niveau du DOB et je vous ai dit encore ici que tout ce qui était recettes, on fait des éléments qui étaient prudents, minimisés. On ne souhaite qu'une chose, c'est qu'au niveau du marché, les droits de place soient plus importants. Mais je suis prudent, je préfère, au niveau du BP, mettre les recettes qui nous semblent les plus réalistes possibles. J'espère bien entendu qu'au compte administratif, en juin 2017, au lieu d'avoir 80 000 €, on aura 100 000 €. Ça ne peut être qu'un espoir. Et je ne peux pas vivre que d'espoir.
Je vais juste rajouter une petite chose par rapport au CCAS. De manière sémantique, ce n'est pas une baisse du budget du CCAS puisqu'il reste identique. C'est une reprise de l'excédent.
Deuxième chose : le budget qui a été présenté peut être critiqué, mais par contre, sachez qu'on l'a soumis à la Caisse des dépôts et consignations qui elle, nous a dit que c'était un budget très sain. Et je pense qu'ils sont capables de l'analyser.

Pascal Jaillet
Avez-vous prévu une ligne budgétaire en 2016 pour réaliser le référendum que vous avez promis au sujet de l'association Cours et Cosne.

Michel Veneau
Ce n'est pas votre problème. On passe à un autre sujet. Qui a des questions ?

Ce n'est pas votre problème. J'ai dit non.

Pascal Jaillet
M. Demay a dit en réunion publique…

Michel Veneau
On n'est pas là pour faire un débat politique. On vote le budget.

Pascal Jaillet
Je vous demande s'il y a une ligne au budget. On parle bien budget.

Michel Veneau
Je viens de vous dire non, vous avez compris, vous n'êtes pas sourd ! J'ai dit non.

Pascal Jaillet
Et pourquoi il n'y a pas de ligne ?

Michel Veneau
Je viens de vous répondre. Je sais que vous avez dit à la presse le lendemain de notre élection que vous alliez nous embêter pendant tout le mandat. Mais ça ne me dérange pas du tout. On lit la presse aussi, et on écoute ce que les gens disent, même la presse.

Michel Mezy
On lit la presse aussi. Même le *Régional* et même le *Journal du Centre*.

Michel Veneau
Et ça ne me dérange pas du tout. Mais je vous réponds : non.
Y a-t-il d'autres questions ?

Pascal Jaillet
Puisque je vois que M. Mezy est très en forme, il va pouvoir répondre à la question suivante.

Michel Veneau
Il est toujours en forme. Il est à la culture, mais on va bientôt le mettre au sport !

Pascal Jaillet
Pouvez-vous expliquer l'augmentation très importante du coût moyen pour la commune d'un concert Garçon la note ! Ce coût était de 180 € en 2013, de 276 € en 2014 et il est à 460 € en 2015. Pouvez-vous expliquer cette croissance exponentielle de 180 à 460 ?

Michel Veneau
Ça me paraît énorme, comme augmentation.

Pascal Jaillet
Ce sont les chiffres qui sont dans le compte rendu de la commission des affaires culturelles. Mais je peux vous donner la réponse.

Michel Mezy
Je ne connais pas ces chiffres. Ou alors, ce n'est pas la même commission culturelle.

Pascal Jaillet
C'est dans le bilan que vous avez donné à Mme Bezou sur l'été 2015. Vous affichez en prix moyen d'un concert Garçon la note ! pour la commune 460 €.

Michel Veneau
Ce n'est pas les bons chiffres.

Pascal Jaillet
Ce n'est jamais les bons chiffres ! Je peux vous le donner. Je connais la raison, vous voulez que je vous la donne ?

Michel Veneau
Allez-y, Monsieur le professeur.

Pascal Jaillet
Vous n'êtes pas en mesure de répondre, il faut bien que quelqu'un fasse le travail.

Michel Veneau
Vous voyez que vous êtes professeur, j'ai bien fait de vous appeler professeur.

Pascal Jaillet
Je fais simplement mon travail de conseiller. C'est simplement que vous avez perdu 6 partenaires : le Conseil régional de Bourgogne avec le Pays Bourgogne nivernaise.

Michel Mezy
… un conseiller régional qui vient d'être élu…

Pascal Jaillet
Je suis interrompu, Monsieur le maire. Et ça ne gêne personne.

Michel Veneau
Allez-y.

Pascal Jaillet
Le Conseil général avec le Pays Bourgogne nivernaise, le Conseil départemental 58, Signatech, Radio n° 1 et Alliances. Vous avez perdu 6 partenaires, dont ça fait exploser le coût supporté par la commune. Et tout ça, ce sont des données qui sont dans les documents de M. Mezy.

Michel Mezy
Nous perdons beaucoup. Le Pays Bourgogne nivernaise ne nous aide pas. La Région ne nous aide pas. M. Boujlilat, vous êtes élu, j'espère que vous pourrez faire quelque chose là-dessus. On perd beaucoup. Donc, on fait des prestations… On a demandé aux bars une augmentation, vous le savez bien. On est passé à 130 € pour les bars. On ira jusqu'à 150 € l'année prochaine. Tout ceci parce qu'on a moins de partenaires. C'est pour ça qu'on

est obligé d'augmenter les prestations. Mais sachez que Garçon la note !, avec la nouvelle organisation du mercredi au samedi, a un grand succès. Nous allons la continuer et nous donnons chaque année et cette année particulièrement, nous avons donné quelque chose de solennel, nous avons fait une ouverture officielle avec le maire de Cosne et nous avons clôturé la saison. Les bars s'associent de plus en plus à cette manifestation. Grâce à eux, on peut continuer. On espère que les subventions reviendront. Même la Drac baisse la subvention. Je demande aux élus qui sont fraîchement élus de nous aider dans ce rapport-là, qui devient de plus en plus difficile.

Alain Dherbier
Qu'y avait-il de si solennel cette année à Garçon la note !? Je suis surpris.

Michel Mezy
Il y avait ce que vous n'avez pas fait par le passé. On a fait une ouverture officielle.

Propos inaudibles.

Michel Mezy
Je ne dis pas y aller Mme Bezou, vous n'écoutez pas ce que je dis lancer officiellement avec le maire de Cosne la saison Garçon la note et l'a fermée officiellement. Ce qui donne un impact un peu plus important, et ce qui permet à nos partenaires, les bars, d'apprécier cette contribution.

Alain Dherbier
On est vraiment passé à côté de quelque chose d'important. Merci.

Michel Veneau
Vous l'avez démarré, déjà, c'était bien. Après, ça s'est étoffé. C'est vrai que cette année, ça a été un grand succès, dû au temps, dû peut-être au fait du mercredi au samedi aussi, je ne sais pas. Mais cette année, il y a eu beaucoup plus de monde que les années précédentes. C'est un constat. Et les bars sont vraiment satisfaits. Tout le monde est enchanté.

Michel Mezy
… les personnes qui ont participé à ce Garçon la note !, mieux que l'année dernière, mieux que l'année d'avant. C'est tout.

Pascal Jaillet
La suppression de la subvention du Pays Bourgogne nivernaise n'est pas une surprise. On vous l'avait annoncée en conseil municipal ici même, en vous disant que le Contrat de pays n'était plus d'actualité. Et vous avez persisté, vous ne nous avez pas cru, une fois de plus. C'était connu d'emblée. Je suis satisfait que M. Mezy encourage Hicham à récolter des subventions. J'espère qu'il fait la même chose avec vous, M. le maire, au Conseil départemental.

Michel Veneau
Bien sûr. Les demandes affluent. Après, on verra en fonction des capacités des uns et des autres. Il ne faut pas rêver sur les subventions. Les bars seront obligés de participer un

peu plus. Ils ont des retombées intéressantes aussi, il faut le dire. C'est très bien pour la ville et pour eux aussi.

Pascal Jaillet
Sur le budget, vous annonciez, lors du conseil municipal du 18 décembre 2014, en page 32 du PV, résoudre en 2015 le problème de la verrue en haut du boulevard. Il vous reste 14 jours !

Michel Veneau
C'est une très bonne question. Le permis de construire est déposé. Il n'est pas affiché. J'ai rappelé la propriétaire en lui demandant de l'afficher. On espère que les travaux vont démarrer en début d'année. 14 jours, on ne peut pas tenir, mais en début d'année 2016. C'était un dossier très délicat. Tout le monde l'a traité, M. Béguin, M. Dherbier et nous l'avons aussi à traiter. Ce n'est pas facile à gérer, comme vous le savez. Tout le monde connaît bien ce dossier.

M. Demay va nous représenter le premier dossier, les taux, par rapport au budget.

Thierry Demay
Les taux proposés pour l'année 2016
Pour la taxe d'habitation : 11,62 % pour un produit attendu de 1 725 926 €
Pour le foncier bâti : 18,65 % pour un produit attendu de 3 068 843 €
Pour le foncier non bâti : 81,90 %, soit un produit attendu de 117 626 €

Hicham Boujlilat
Comme on n'a pas évoqué la question des taux, je vais l'évoquer pour expliquer notre positionnement. Vous l'avez indiqué l'année dernière, la baisse des taux était une erreur, elle appauvrit notre ville de manière significative et elle a eu un impact extrêmement faible sur le pouvoir d'achat des Cosnois, puisque c'était une baisse d'une petite poignée d'euros dont ils ont pu bénéficier. Nous considérions que de toute façon, c'était une promesse intenable (on l'a évoqué lors du DOB, je ne vais pas développer).
Vous vous apercevez aujourd'hui de la baisse des dotations. Or, elle est continue depuis 2007 et l'annonce de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics a été annoncée dès 2012. Ce serait purement idéologique de dire que vous ne saviez pas, ou alors c'est plus grave car diriger une ville, qui plus est la deuxième du département, suppose un minimum de rigueur d'anticipation, d'autant plus que même à l'échelle départementale, tous ces éléments de baisse des dotations budgétaires sont connus depuis des années.
A l'évidence, cette promesse n'avait aucune autre vocation qu'une visée électorale. En y renonçant, vous ne faites qu'agrandir le fossé qui éloigne la confiance des citoyens envers leurs élus. Dans ce cas, vous savez exactement à qui profitent ces attitudes.
Sur le vote des taux, nous nous abstiendrons.

Michel Veneau
En ce qui concerne la gestion, on n'est pas parfait, personne n'est parfait, ça se saurait. Je pense qu'on serait élu même au niveau national si on avait une compétence…
Sur le problème de la baisse, on avait prévu une baisse moins importante. Là, on est à 269 000 €. On avait prévu 100 et quelques mille de moins. Les taux, c'est 114 000 par

rapport à l'année dernière. Si on n'avait pas eu une baisse de la DGF aussi importante, on aurait pu maintenir. Mais comme elle a été plus importante – et c'est pour tout le monde, il n'y a pas que nous…

Hicham Boujlilat
C'était annoncé en 2012.

Michel Veneau
Le montant qu'on avait pour 2016, quand a-t-il été annoncé ?

Hicham Boujlilat
Si vous avez le montant de la DGF aujourd'hui pour 2016, vous ferez partie des seuls en France. Il y a des estimations et ça va être corrigé courant février. On a à peu près les mêmes chiffres et il y aura des corrections.
Sur l'évolution et sur la contribution des collectivités qui, de notre point de vue, et du point de vue quasi unanime des élus de France, est trop importante – et j'espère que le niveau national reviendra dessus –, on savait. Même le montant du Fpic, il y a d'autres maires présents ici, ce sont des montants qu'on connaissait depuis le départ. On savait comment ça allait augmenter, on le déplorait à chaque fois. C'est une évolution qui était connue.

Michel Veneau
On espérait toujours que l'Etat revienne sur sa décision.

Hicham Boujlilat
Pendant la campagne des municipales, on savait exactement et on était très prudent par rapport à ça. C'est la raison pour laquelle nous n'avons proposé ni augmentation d'impôts ni baisse d'impôts. C'était une attitude prudente que nous avions.

Michel Veneau
On passe au vote pour les taux. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Christian Perreau
Est-ce qu'on ne peut pas dans le compte rendu mettre : tant d'abstentions, etc. Adopté à la majorité, ça ne me convient pas. Ça ne retrace pas la réalité du vote. Avant, c'était marqué. Est-ce que ça ne peut pas être marqué dans le compte rendu, tel que c'est ? De notre temps, c'était marqué comme ça : il y avait tant d'abstentions.

Michel Veneau
C'est tout à fait normal, de votre temps, je comprends.
On va le marquer, comme ça vous serez content, surtout M. Perreau.
Combien d'abstentions ? 6 abstentions.

3. Exercice 2016 – Budgets eau et assainissements : surtaxes communales

Thierry Demay
Le point suivant, c'est le maintien de la surtaxe communale concernant l'eau. Cette surtaxe, pour l'année 2015, s'élève à 1,57 € le mètre cube, qui se décompose comme suit : 0,37 € pour l'eau et 1,20 € pour l'assainissement. Pour l'année 2016, on propose de maintenir les mêmes montants de 0,37 €pour l'eau et 1,20 € pour l'assainissement.

Michel Veneau
Pas de question ? On passe au vote pour les taux. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

4. Exercice 2016 – Budgets primitif (Ville, Eau, Assainissement et Stic)

Thierry Demay
Je vais vous faire lecture d'un document extrêmement intéressant, prenez des notes s'il vous plaît !

Concernant le budget principal

Recettes de fonctionnement
Chapitre 10, produit des services de domaines, montant voté : 318 842 €
Chapitre 73, impôts et taxes, montant voté : 8 150 190 €
Chapitre 74, dotations et participations, montant voté : 2 933 958 €
Autre produits de gestion courante : 311 100 €
Produits exceptionnels : 40 000 €
Atténuation de charges : 205 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 125 000 €
Résultat de fonctionnement reporté : 0 (puisqu'on est en budget primitif)
Soit un total de recettes de fonctionnement votées de 12 084 090 €

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 2 325 121 €
Charges de personnel et frais assimilés : 6 691 760 €
Atténuation de charges : 196 836 €
Autres charges de gestion courante, dont le compte 657362 pour 46 050 €, 657364 pour 117 770 €, 65738 pour 18 000 €, 6574 dont le CUCS pour 16 000 €, pour un montant de 436 559 €.
Soit un total de 618 379 €.

Charges financières : 197 485 €
Charges exceptionnelles : 4 515 €
Dotations aux provisions : 0
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 841 420 €
Virements à la section d'investissement : 134 313 €
Soit un total de dépenses de fonctionnement de 12 084 090 €, égal aux recettes de fonctionnement.

Recettes d'investissement
Dotations, fonds divers et réserves : 360 000 €
Excédent de fonctionnement : 0
Subventions d'investissement : 887 138 €
Emprunts : 1 760 357 €
Dépôts et cautionnements reçus : 4 000 €
produits des cessions d'immobilisations : 250 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 841 420 €
Opérations patrimoniales : 105 000 €
Virements à la section de fonctionnement : 134 313 €
Soit un total de recettes d'investissement de 4 342 228 €

Dépenses d'investissement
Remboursement d'emprunt : 434 000 €
Immobilisations incorporelles : 16 840 €
Subventions d'équipements versées : 210 176 €
Immobilisations corporelles : 392 330 €
Immobilisations en cours : 3 058 882 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 125 000 €
Opérations patrimoniales : 105 000 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 0
Total des dépenses d'investissement : 4 342 228 €, égal aux recettes d'investissement.

Budget de l'eau

Recettes d'exploitation
Ventes, produits fabriqués, prestations de services marchandises : 145 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 €
Résultat de fonctionnement reporté : 0
Total recettes d'exploitation : 145 754 €

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 21 000 €
Charges de personnel et frais assimilés : 11 000 €
Charges financières : 39 877 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 65 200 €
Virement à la section d'investissement : 8 677 €
Total des dépenses d'exploitation : 145 754 €, égal aux recettes d'exploitation

Recettes d'investissement
Dotations aux fonds divers et réserves : 0
Emprunts et dettes assimilées : 197 777 €
Immobilisations financières : 38 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 65 200 €
Opérations patrimoniales : 38 000 €
Virement de la section de fonctionnement : 8 677 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 0
Total des recettes d'investissement : 347 654 €

Dépenses d'investissement
Subventions d'investissement : 0
Emprunts et dettes assimilées : 85 900 €
Immobilisations incorporelles : 2 000 €
Immobilisations corporelles : 0
Immobilisations en cours : 221 000 €
Immobilisations financières : 0
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 €
Opérations patrimoniales : 38 000 €
Total des dépenses d'investissement : 347 654 €

Assainissement

Recettes d'exploitation
Ventes, produits fabriqués, prestations de services marchandises : 510 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 789 €
Résultat de fonctionnement reporté : 0
Total recettes d'exploitation : 563 789 €

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 13 470 €
Charges de personnel : 158 000 €
Charges financières : 37 290 €
Charges exceptionnelles : 0
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 000 €
Virement à la section d'investissement : 152 029 €
Total des dépenses d'exploitation : 563 789 €, égal aux recettes d'exploitation

Recettes d'investissement
Dotations aux fonds divers et réserves : 0
Emprunts et dettes assimilées : 387 575 €
Immobilisations en cours: 0
Autres immobilisations financières : 131 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 000 €
Opérations patrimoniales : 152 029 €
Virement de la section de fonctionnement : 131 000 €
Total des recettes d'investissement : 1 004 604 €

Dépenses d'investissement
Emprunts et dettes assimilées : 37 815 €
Immobilisations incorporelles : 2 000 €
Immobilisations en cours : 780 000 €
Autres immobilisations financières : 0
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 789 €

Opérations patrimoniales : 131 000 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 0
Total des dépenses d'investissement : 1 004 604 €, égal au total des recettes d'investissement.

Budget du Stic

Recettes d'exploitation
Ventes, produits fabriqués, prestations de services marchandises : 16 000 €
Subvention d'exploitation : 117 770 €
Résultat de fonctionnement reporté : 0
Total recettes d'exploitation : 133 770 €

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 18 700 €
Charges de personnel : 104 570 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 500 €
Total des dépenses d'exploitation : 133 770 €, égal aux recettes d'exploitation

Recettes d'investissement
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 500 €

Dépenses d'investissement
Immobilisations incorporelles : 10 500 €

Avant de voter les taux, je voulais remercier tous les services de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Vous vous rendez compte tous que c'est peut-être rébarbatif, mais c'est un gros travail de préparation. C'est à peu près deux mois de travail. Merci à tous les services qui ont bien voulu participer à ces efforts.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Je veux savoir comment vous avez pensé qu'on allait voter. J'aimerais qu'on vote le budget ville d'une part, eau et assainissement d'autre part, et Stic également.

Michel Veneau
On peut séparer.

Budget ville
Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6 contre.
Adopté à la majorité.

Budget eau
Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Adopté à l'unanimité

Budget assainissement

Christian Perreau
Je voudrais savoir ce que recouvrent les investissements. Ce sont des chiffres, mais ce n'est pas très visible. Quels sont les investissements que vous allez faire ? Il y a 1,4 M€.

Thierry Demay
Je l'ai annoncé tout à l'heure. Les principaux assainissements, c'est le début des travaux concernant l'assainissement sur Cours.

Michel Veneau
La première tranche sur Cours.

Christian Perreau
C'est quoi, la première tranche ? A la commission des travaux, on n'a rien vu, on n'est pas au courant. Personne ne sait.

Michel Veneau
On va le présenter en début d'année.

Christian Perreau
Mais vous nous faites voter sur quelque chose qu'on ne connaît pas.

Michel Veneau
Ce sont les tranches d'assainissement qui seront réalisées sur Cours et sur Villechaud. C'est la première tranche qui débutera sur Cours.

Christian Perreau
La première tranche n'a pas été examinée en commission des travaux. Elle n'a été examinée nulle part. On n'est pas au courant.

Alain Dherbier
Je trouve dommage que vous ne vouliez pas nous dévoiler à quel endroit vous allez commencer. Tout le secteur de Cours comme tout le secteur de Villechaud sont en assainissement non collectif. Et aujourd'hui, on rencontre des personnes et on ne sait pas leur dire ce qu'ils doivent faire. Et c'est une problématique.

Michel Veneau
On s'est réuni il y a quelques jours pour voir comment on pouvait faire. On a un point qui nous préoccupe sur Cours : c'est l'élevage Impery. C'est ce point qui nous pose problème pour savoir si on est obligé de faire une fosse indépendante. Savoir si l'entreprise Impery va être pérenniser dans les années futures. C'est la première question. M. Demay va se déplacer avec M. Bruère pour leur poser la question, qu'ils nous l'écrivent, même, parce que ce sont des gros investissements qui seront réalisés pour l'entreprise Impery. Pour eux et pour la collectivité. Si on met une réserve spécifique pour eux, en attendant de pouvoir les raccorder. C'est quelque chose qui nous préoccupait. Et maintenant, on va pouvoir en début d'année vous présenter quelque chose de concret. Quand on aura la

réponse de l'entreprise Impery, déjà, et ensuite le projet en début d'année, avec la première tranche. Pour l'instant, il n'y a rien d'arrêté au niveau des tranches, sur Cours.

Alain Dherbier
Ce qui veut dire que comme dans beaucoup d'autres dossiers, on sera averti une fois que c'est bouclé.

Michel Veneau
Non. Quand on aura la réponse de l'entreprise Impery et de la société qui gère ces tranches de travaux, qu'on va rencontrer en janvier, on pourra vous convier à une réunion pour vous présenter les projets qui seront élaborés.

Christian Perreau
On peut quand même participer à la réflexion.

Michel Veneau
Bien sûr.

Christian Perreau
C'est ce qu'on vous dit : on a une connaissance du territoire, on peut participer. De toute manière, ce qui est claire, c'est qu'il faudrait essayer de pérenniser au moins l'abattoir. Mais peut-être que l'emplacement où il est aujourd'hui, ce n'est pas là qu'il faut qu'il soit.

Michel Veneau
C'est justement ce qui nous freine pour pouvoir savoir où on démarre la tranche de travaux.

Christian Perreau
A partir du moment où on ne participe ni à la réflexion ni…

Michel Veneau
Quand on sera prêt à vous proposer quelque chose… Pour l'instant, on ne sait pas. C'est Impery qui nous…

Charly Bruère
Pour le moment, nous n'en sommes qu'aux études préliminaires. Le bureau d'étude ICO est en train d'affiner. Ensuite, nous allons vous réunir et vous présenter le projet.

Michel Veneau
Avec l'ordre des travaux. Parce que même nous, aujourd'hui, on ne le sait pas. Aussi bien les gens de Cours, les gens de Cosne, les gens autour de moi…

Christian Perreau
Si l'abattoir ne reste pas là, ce n'est pas la peine de faire ces investissements.

Michel Veneau
Qu'est-ce que je vous ai dit ?

Christian Perreau
C'est pour ça, vous nous faites voter sur un projet où il n'y a rien.

Michel Veneau
On vote une première tranche. Est-ce que vous pouvez nous dire si l'entreprise Impery va continuer ? Vous le savez ? C'est quand même un peu fort ! On est gêné parce qu'on ne peut pas savoir où on commence la première tranche. On ne le sait pas. On le saura en janvier. On va vous convier en janvier pour dire : on peut peut-être démarrer…

Alain Dherbier
Vous comprenez que partant de là, et étant donné qu'on n'a pas d'autres éléments, on va s'abstenir. L'assainissement, on est bien évidemment pour. Mais on vote sur quelque chose, on ne sait pas du tout…

Michel Veneau
Nous non plus, on ne sait pas où on va démarrer.

Alain Dherbier
Partant de là, on s'abstient.

Michel Veneau
Je ne comprends pas. Savoir si on peut faire quelque chose en priorité à Impery, si c'est nécessaire… Si demain ils ferment l'établissement, pour des problèmes que vous connaissez comme moi, il faudra bien commencer à Villeprevoir. Ça change complètement le schéma. Il faut bien qu'on mette une somme au budget pour pouvoir commencer les travaux.

Thierry Demay
Je sais et je pense qu'on est plusieurs autour de la table à apprécier la commune associée de Cours et le quartier de Villechaud. Je pense que les gens attendent depuis très longtemps d'avoir cet assainissement. Je pense que les gens sont très contents. Il paraît évident que si on veut mener à bien toutes les études et qu'on veut pouvoir donner des coups de pioche, il faut le prévoir dès le budget primitif. Ça me paraît quelque chose de censé et de comptablement logique. A partir de là, ne pas le voter ou s'abstenir, les Coursois et les Villecadéens apprécieront !

Alain Dherbier
Les Coursois et les Villecadéens, si on leur dit : on nous fait voter une somme alors qu'on ne sait pas du tout où elle va être dépensée…

Michel Veneau
Vous savez bien qu'à Cours, sinon on se branche directement sur l'autoroute. On va se brancher sur le réseau actuel et on va monter. Vous savez bien comment ça va se passer, vous connaissez les travaux aussi bien que nous.

Alain Dherbier
Je ne sais pas puisque je ne suis pas convié à la réflexion.

Michel Veneau
Je viens de vous dire qu'on ne sait pas où on va démarrer. Si vous le savez, nous, on ne le sait pas, on ne le saura qu'en janvier.

Alain Dherbier
Partant de là, on s'abstient.

Michel Veneau
C'est bien dommage.

Hicham Boujlilat
Peut-être une proposition médiane. Est-ce qu'il serait possible de mettre cette somme lors d'un budget supplémentaire ?

Michel Veneau
Non, on veut démarrer, c'est urgent.

Hicham Boujlilat
Quand ? Au 1er janvier ?

Michel Veneau
M. Boujlilat, vous ne connaissez pas bien le fonctionnement d'une collectivité. Vous me décevez.

Hicham Boujlilat
Evidemment, je ne le connais pas du tout. Le budget supplémentaire, quand même !

Michel Veneau
Je ne parle pas du supplémentaire. Pour démarrer des travaux en 2016, il faut bien le mettre au primitif.
Il y a déjà un cabinet qui a été retenu.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6 abstentions.
Adopté à la majorité.

Budget Stic
Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Adopté à l'unanimité.

5. Exercice 2016 – Gestion active de la dette

Thierry Demay
La gestion de notre endettement et de notre trésorerie est un enjeu majeur pour les finances de la commune. Un suivi rigoureux, au plus près de nos besoins de financement

peut permettre des économies importantes en matière de frais financiers. Le secteur bancaire étant un domaine très mouvant, il est important de pouvoir agir aussi rapidement que les marchés financiers. C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur le maire pour l'exercice 2016 afin qu'il puisse réaliser certaines opérations bancaires, limitativement énoncées. Il s'agit, dans un objectif de stabilisation et de sécurisation de notre endettement, de :
• permettre à Monsieur le maire de recourir à des opérations de couverture de risque de taux sous des conditions précises ;
• recourir à des nouveaux financements dans la limite des montants nécessaires à l'équilibre du budget, dont le montant est fixé au budget primitif. Pour cela, des conditions de mise en concurrence des établissements bancaires sont fixées, ainsi que la liste des produits pouvant être acceptés par la commune ;
• permettre à Monsieur le maire, par le biais des crédits revolving présents dans notre structure de dette, de procéder à des remboursements temporaires et à des tirages de financement, afin d'ajuster au plus juste notre trésorerie.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accorder à Monsieur le maire ces délégations.

Pour répondre à M. Jaillet qui m'avait posé la question en commission des finances, le pourcentage du prêt Dexia est de 16,58 % par rapport à l'ensemble.

Pascal Jaillet
La moitié de la question, donc c'est la moitié de la réponse. J'avais demandé l'évolution sur les dernières années.

Thierry Demay
Désolé, je n'avais noté qu'une partie. Je vous fais l'étude et je vous envoie ça.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, vous prévoyez d'emprunter plus de 2 M€ en 2016 ?

Michel Veneau
Non.

Pascal Jaillet
Si c'est non, dans ce cas-là, le conseil municipal n'est pas compétent pour traiter cette délibération puisque vous avez déjà délégation du conseil municipal pour emprunter jusqu'à 2 M€ pour y compris gérer la dette. Donc, il n'est pas possible de faire une nouvelle délibération par dessus cette délibération-là. Il y a un problème.

Michel Veneau
Il n'y a pas de problème. M. Demay va vous expliquer.

Thierry Demay
La délégation qui est prise aujourd'hui, c'est pour permettre à Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'emprunt, comme vous l'avez vu sur le montant qu'on annonce, au niveau du budget primitif. On espère – et j'espère que tout le monde ici est conscient que bien entendu, on n'aura pas besoin d'emprunter en 2016, ou

alors ce sera quelque chose de marginal. C'est pour ça que cette délégation est suffisante pour emprunter jusqu'à 2 M€.

Pascal Jaillet
Ce n'est pas ça, le problème. Le conseil municipal a délégué sa compétence à Monsieur le maire pour traiter les emprunts jusqu'à 2 M€, que ce soit des emprunts à destination d'investissement ou à destination de la gestion de la dette. C'est ce que vous avez dit : couverture des risques des taux de change, etc. On ne peut pas reprendre une délibération par dessus cette délibération.

Thierry Demay
Celle qu'on prend là, c'est valable pour l'année 2016. Celle que vous avez, c'est la délégation générale qui est proposée en début de mandat.

Pascal Jaillet
La délégation, bien sûr, s'applique pour tout le mandat. Mais le seul moyen de la rendre caduque, c'est que le conseil municipal prenne une délibération pour suspendre l'activité de cette délibération. On voterait alors celle que vous proposez, et après, on la réactiverait. Donc, là, il n'est pas possible juridiquement de voter cette délibération puisqu'elle est couverte par celle que vous avez déjà.

Thierry Demay
J'avoue qu'honnêtement, je ne vous suis pas trop. C'est exactement la même chose que ce qu'on avait fait l'année dernière. Donc, je suis étonné de votre propos.

Pascal Jaillet
J'ai eu un an pour creuser la question.

Thierry Demay
C'est bien.
Pour moi, ça me semble quelque chose de logique. C'est quelque chose qu'on doit prendre tous les ans pour accorder au maire la gestion active de la dette, qui permet de négocier, de faire les tirages, etc.

Pascal Jaillet
C'est nécessaire d'avoir cette délégation. Mais on ne peut pas la prendre, elle est déjà à Monsieur le maire.

Michel Veneau
C'est une autre. On va quand même chercher et creuser par rapport à votre intervention.
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6 contre. Adopté à la majorité.
M. Perreau, j'ai dit tout à l'heure que ce serait au compte rendu.

6. Exercice 2016 – Formation des élus

Thierry Demay
La loi du 27 février 2002 et l'article L.2123-12 du CGCT donne comme obligation au conseil municipal de se prononcer annuellement sur ces orientations et sur les crédits en matière de formation des élus. Ce montant dédié à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui sont alloués aux élus de la commune. La proposition qui est faite pour l'exercice 2016 est l'inscription d'un montant global de 8 150 € correspondant à 246,97 € pour chacun des 33 élus du conseil municipal. Pour mémoire, ce budget était le même que celui de 2015. Les orientations retenues portent sur l'administration communale. Concernant les formations suivies par les élus sur l'exercice 2016, elles seront, conformément à la loi, inscrites dans un tableau récapitulatif annexé aux comptes administratifs.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de préciser qu'au budget primitif 2016 est inscrite une somme de 8 150 €, soit 246,97 € par élu au compte 6535-021 formation des élus ; de préciser que les orientations retenues portent sur l'administration communale.

Pascal Jaillet
Pouvez-vous nous préciser les orientations qui sont prévues pour la formation des élus en 2016 ?

Michel Veneau
C'est inscrit : administration communale.

Pascal Jaillet
OK.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Thierry Demay
Je vous fais passer le budget primitif. Je vous demande à tous d'apposer vos signatures sur les différents exemplaires. Merci.

Exercice 2016 : attribution de subventions supérieures à 23 000 €

Mesdames et Messieurs, chers collègues
Si la grande majorité des subventions accordées aux associations de la commune sont votées directement par le biais du budget primitif, la comptabilité publique impose un vote distinct pour toutes les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €. Quatre attributions de subvention sont concernées : le Centre social et culturel Suzanne Coulomb, Trait d'Union 58, l'UCS pour ses subventions de fonctionnement, d'investissement, et les quatre contrats d'objectifs concernant les sections de football, basket, natation et rugby. Pour chacune de ces subventions, un contrat d'objectifs et de moyens a été conclu avec l'association. Ces associations sont des acteurs majeurs de la

vie de notre commune. Le projet d'attribution pour le Centre social Suzanne Coulomb sera présenté par Madame Reboulleau. Trait d'Union 58 sera présenté par M. Mezy. L'UCS sera présentée par Madame Henry.

7. Association Centre social et culturel – Subvention de fonctionnement

Sylvie Reboulleau
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues
Le Centre social et culturel Suzanne Coulomb, avec une vingtaine de salariés et une trentaine de bénévoles, fonde son action sur l'engagement citoyen et véhicule des valeurs où prime l'intérêt collectif. Forte d'un enracinement local de plus de quarante ans, l'association développe et renouvelle ses activités et projets en s'adressant au plus grand nombre, favorisant ainsi le lien social, socle indispensable à la vie locale, riche et épanouissante. Aussi, il est proposé d'accorder une subvention à cette association de 66 000 € au titre du contrat enfance jeunesse et 80 000 € pour soutenir ses autres actions, incluant le poste Fonjep.

8. Association Trait d'Union – Subvention de fonctionnement

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues
C'est avec plaisir que nous constatons qu'après plus de 25 ans d'existence, la passion du public pour le Salon du livre n'a pas faibli. Chaque année, l'association Trait d'Union 58 met en lumière, le temps d'un week-end, une pléiade d'auteurs et d'écrivains. Le festival du film quant à lui nous enchante chaque automne. Que les adeptes du 7e art ne s'y trompent pas : un week-end entier à visionner des avant-premières, seule l'association Trait d'Union 58 a réussi le pari.
Aussi, il est proposé au conseil municipal de voter une subvention de 32 000 € à cette association.

9. Association UCS – Subvention de fonctionnement et d'investissement
10. Association UCS – Subvention de fonctionnement contrats d'objectifs basket, football, natation et rugby
11. Renouvellement des contrats d'objectifs 2016-2017-2018 pour l'UCS rugby, basket, natation et football

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire se propose d'attribuer une subvention à l'Union cosnoise sportive. Cette association compte environ 2 300 licenciés, regroupés en 29 sections. Le sport cosnois, grâce aux diverses municipalités qui y ont contribué, s'est installé dans des locaux de plus en plus adaptés et confortables, ou qui vont le devenir. Ce cercle vertueux a permis à Cosne-Cours-sur-Loire de s'enorgueillir d'athlètes de valeur nationale, internationale, voire olympique. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'Union cosnoise sportive une subvention de 100 000 € au titre de l'aide au fonctionnement, et 5 400 € au titre de l'aide à l'investissement.

Dans la continuité de ses actions en faveur du sport en général, et des jeunes en particulier, des motivations des sportifs de niveau régional et de promotion de la commune, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite continuer de doter 4 sections, à savoir natation, foot, rugby et basket, de moyens nécessaires au maintien et à l'accroissement de leur performance, ainsi qu'à l'augmentation de leur rayonnement auprès des jeunes, en passant avec chacune d'elles un contrat d'objectifs. La subvention totale de ces contrats d'objectif est de 43 500 €.
Cela concerne donc l'UCS natation pour les objectifs suivants : avoir un ou plusieurs nageurs ou nageuses qualifiés dans la compétition de niveau interrégional, voire national ; maintenir le nombre de licenciés en veillant à accueillir le maximum de jeunes nageurs et nageuses entre 5 et 18 ans en apprentissage et perfectionnement, ainsi que compétition ; la formation des entraînements en vu de la nouvelle réglementation exigée par la Fédération de natation.
La subvention attribuée à cette section au titre de l'année 2016 est de 6 500 €.

En ce qui concerne l'UCS football, objectifs : maintien en promotion d'honneur de l'équipe première de la section foot ; renouvellement du label école de football délivré par le district de la Nièvre de foot, actions d'encadrement et de formation des éducateurs ; implication de la section dans le bon déroulement et le suivi de la classe promotion foot ouverte en septembre 2012 ; maintien selon les modalités de la section des équipes de jeunes d'au moins 2 équipes au niveau régional ligue, à répartir entre jeunes et séniors. La subvention attribuée à cette section au titre de l'année 2016 est de 16 000 €.

L'UCS rugby, objectifs : accession en deuxième série pour l'équipe séniors ; développement du rugby de masse grâce au fonctionnement de l'école de rugby ; favoriser la formation des éducateurs.
La subvention attribuée à cette section au titre de l'année 2016 est de 5 000 €.

L'UCS basket, objectifs : maintien de l'équipe première au niveau prénational ; promotion du basket par la section auprès des jeunes dans le cadre scolaire, extrascolaire et/ou périscolaire, ou de manifestations sportives ou autres ; engagement d'équipes jeunes région et département, en coopération territoriale avec le club de la Charité-sur-Loire.
La subvention attribuée à cette section au titre de l'année 2016 est de 16 000 €.

Il vous est donc proposé de renouveler ces contrats qui aideront chaque section à atteindre les objectifs mentionnés dans chaque contrat.

Pascal Jaillet
L'association Pôle unique Saint-Laurent va recevoir de la commune 7 000 € au titre de la politique de la ville avec le CUCS, et 18 000 € de prestations en nature – ça concerne du personnel et des avantages sur les loyers – de la ville de Cosne. Soit au total 25 000 €. Pourquoi n'y a-t-il pas de délibération à ce sujet, puisque nous traitons les subventions au-delà de 23 000 € ?

Michel Veneau
On n' pas plus de 23 000 €. Vous vous trompez sur les chiffres, à mon avis.

Pascal Jaillet
Le sous-préfet nous a communiqué la demande de subvention de l'association Pôle unique Saint-Laurent. Dans cette demande de subvention, il y a 7 000 € que la Ville va accorder au titre du CUCS et il y a des aides en personnel et en loyers à hauteur de 18 000 €. Ça fait un total de 25 000 €, supérieur à 23 000 €.

Michel Veneau
Le CUCS ne rentre pas dans cette ligne-là.

Pascal Jaillet
On retire le mot CUCS et ça ne change rien. La Ville va verser une subvention de 7 000 € et 18 000 € d'avantages en nature, en termes de personnel et de loyers.

Michel Veneau
Il faudra revoir la copie. Ce n'est pas bon du tout. Votre raisonnement n'est pas bon.

Pascal Jaillet
Expliquez-moi pourquoi.

Michel Veneau
Parce que les avantages en nature ne rentrent pas dans les subventions.

Pascal Jaillet
Alors pourquoi est-ce que ça figure dans un budget et que c'est valorisé à 18 000 € ? Si c'est valorisé, c'est que ça rentre.

Michel Veneau
Non. Ça ne rentre pas.

Thierry Demay
Les subventions aux associations au-delà de 23 000 €, ce sont des subventions monétaires, pas des subventions qui sont valorisées. Le travail valorisé par différentes choses n'est pas pris en compte dans ce calcul-là.

Pascal Jaillet
Parce qu'un loyer, ce n'est pas valorisable ? Ce n'est pas du monétaire.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas une subvention. Il faut revoir la copie. C'est sûr et certain, ce qu'on vous dit.

Pascal Jaillet
On verra.

Michel Veneau
Vous verrez.
Y a-t-il d'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Exercice 2015 : demandes de subventions

12. Réhabilitation gymnase George Sand, avenue de Verdun – demande de subvention
13. Construction du futur centre technique municipal rue Lafayette – Demande de subvention
14. Création des réseaux d'assainissement, aep et éclairage public sur le lotissement de la fontaine Pernée – Demande de subvention
15. Création d'un Pôle unique Saint-Laurent – Quartier Saint-Laurent – Demande de subvention

Michel Veneau
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Conformément à la loi de finances, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à ce titre, elle souhaite inscrire les opérations suivantes, par ordre de priorité : réhabilitation du gymnase George Sand, création des réseaux d'assainissement, aep et éclairage public sur le lotissement de la fontaine Pernée, construction d'un futur centre technique municipal, création du pôle unique Saint-Laurent

Réhabilitation du gymnase : le projet consiste en l'isolation du bâtiment par l'extérieur, le bâtiment sera conforme à la RT 2012 ; l'aménagement de l'espace compris entre le gymnase et l'avenue de Verdun pour l'accessibilité des PMR ; la réorganisation du cheminement intérieur ; la mise en accessibilité du bâti ; la création d'une aire de futsal, la création d'un mur d'escalade et le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur. Le total de cette opération éligible est estimé à 1 028 560 € HT. Le montant de la dotation sollicitée est estimé à 298 068 €, soit 29 %. Les travaux débuteront à partir de février 2016 pour une durée de 5 mois pour les travaux extérieurs, et pour une durée de 6 mois pour la prestation intérieure.
Construction d'un futur centre technique municipal : les services techniques de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire sont actuellement répartis sur différents sites, cette organisation ne répondant plus aux exigences organisationnelles locales et réglementaires. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire a choisi de se doter d'un nouveau centre technique. Aussi, le maître d'ouvrage souhaite réaliser un centre technique municipal fonctionnel pour les différents corps de métier qui seront basés et accessibles pour les visiteurs en toute sécurité. L'implantation est voulue le long de la route départementale n° 243, classée comme l'un des accès principaux au centre ville. L'unité foncière d'une superficie de 23 100 m2 est séparée en deux parties distinctes par une propriété en cours d'acquisition composée d'un bâtiment de 2 051 m2 et d'une parcelle de 3 354 m2, soit au total 5 405 m2. Le programme d'aménagement global devra intégrer les notions suivantes : la gestion des énergies, récupération des eaux de toiture pour une réutilisation ultérieure – arrosage, sanitaire ou lavage des véhicules. Le projet intégrera un ouvrage de récupération des eaux pluviales. Le choix des énergies et du système de chauffage, le traitement acoustique des ateliers, des bureaux et locaux communs, la sécurité incendie, le confort des postes de travail, la maintenance du

bâtiment et ses équipements, et la sécurité des intervenants ; la gestion des déchets générés par les différentes activités.
Le total de cette opération éligible est estimé à 894 831 € HT. Le montant de la dotation sollicité est de 143 172,96 € HT ; soit 16 %. Les travaux débuteront à partir de février 2016 et se termineront en juin 2018.

La création d'un réseau d'assainissement, aep et éclairage public sur le lotissement de la fontaine Pernée : la ville de Cosne-Cours-sur-Loire envisage sur l'une de ses propriétés, en partenariat avec Nièvre habitat, la construction d'un lotissement de 30 logements sur le site de la fontaine Pernée, située entre la rue du colonel Rabier et la rue de Vignelle. Le partenariat avec Nièvre habitat dans le cadre du contrat de ville prévoit la réalisation des différents réseaux d'assainissement et d'éclairage public sur le futur lotissement. La collectivité sera partie prenante au projet général. En revanche, pour les aménagements extérieurs, la commune souhaite un projet d'aménagement simple et mesuré.
Le total de cette opération éligible est estimé à 340 000 € HT. Le montant de la dotation sollicitée est de 204 000 € HT, soit 60 %. Les travaux débuteront à partir de mars 2016 et se termineront en septembre 2018.

Création d'un Pôle unique Saint-Laurent : la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est propriétaire d'un bâtiment du type R + 1, d'une surface d'environ 400 m2. Elle désire implanter le Pôle unique Saint-Laurent à proximité du lycée Pierre-Gilles de Gennes pour accueillir dans un même espace différents projets : l'accorderie, le PILES et une association intermédiaire pour la partie économie sociale et solidaire ; une couveuse d'entreprise et/ou une pépinière d'entreprise ; une plate-forme mutualisée ainsi que des salles de formation et une antenne de CFA pour une partie économique ; un lieu d'hébergement adapté habitat jeune pour une partie rénovation urbaine.
Le total de cette opération éligible est estimé à 274 000 € HT. Le montant de la dotation sollicité est de 99 000 € HT, soit 36 %. Les travaux débuteront à partir de janvier 2016 et se termineront en décembre 2017.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de retenir ces opérations, de solliciter les 4 subventions comme indiquées ci-dessus, pour lesquelles un dossier sera établi ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
On va voter pour chaque affaire indépendamment l'une de l'autre ?

Michel Veneau
Si vous voulez.

Alain Dherbier
Pour le centre technique, est-ce qu'on traite la question que j'avais posée en questions diverses tout de suite, ou non ?

Michel Veneau
Plutôt à la fin.

Alain Dherbier
Très bien.
Pour le centre technique, vous ne serez pas surpris, on s'abstiendra puisque ce n'était pas notre choix. Par contre, je voudrais parler du Pôle unique Saint-Laurent. Dans le contrat ville, à la page 45, objectifs 9.5, il est précisé : « favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire en parallèle du développement économique du quartier Saint-Laurent. L'hypothèse de construire le contrat de ville Cosne-Cours-sur-Loire autour du développement d'une économie sociale et solidaire semble être adaptée à la vie locale, réaliste et complémentaire. Ainsi, peut-on imaginer la création du pôle unique Saint-Laurent qui accueillerait dans un même espace différents projets : l'accorderie, le PILES et une association intermédiaire pour la partie économique, sociale et solidaire ; une couveuse d'entreprise et un lieu d'hébergement adapté pour la partie rénovation urbaine. Ouvert sur le quartier, mais aussi sur toute la ville, voire sur la CCLN – j'insiste sur le « voire sur la CCLN » – le Pôle unique Saint-Laurent serait une vitrine pour le territoire et rassemblerait autour d'un projet commun, outre l'Etat et les collectivités locales, de très nombreux partenaires locaux : Adeb, Nièvre habitat… »
A ma grande surprise, j'ai vu les statuts de l'association du Pôle unique Saint-Laurent. A l'article 5, Composition : « L'association se compose : a) de trois membres fondateurs. Les membres fondateurs exercent leur mandat pour trois ans à compter de l'assemblée générale constitutive. Au terme de cette période, ils seront élus ou réélus dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire. Ils seront alors dénommés, sauf réélection, membres dirigeants. b) de quatre membres de droit : un représentant de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, un représentant de l'Adeb Cosne, un représentant de l'association des artisans et commerçants cosnois et un représentant du centre social et culturel Suzanne Coulomb. Chaque représentant est nommé pour une durée minimum de trois ans, sauf renouvellement au sein de chaque entité. c) de quatre membres associés : l'Etat, la région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil départemental de la Nièvre et la communauté de communes Loire et Nohain. Les membres fondateurs ou membres dirigeants et les membres de droit disposent d'une voix délibérative lors de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Les membres associés disposent d'une voix consultative lors de l'assemblée générale. »
Article 8, les ressources. Les ressources, on n'est pas mal placé.
« Les ressources de l'association comprennent 1) les subventions de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ; 2) la communauté de communes Loire et Nohain, du Conseil départemental de la Nièvre, de la région Bourgogne Franche-Comté et de l'Etat. »
Ma question. Je suis très surpris de prendre connaissance de ces statuts alors que je n'ai pas été invité à l'élaboration des statuts. On a une voix consultative, ça veut dire qu'on va regarder passer les trains. On ne sera pas au conseil d'administration, là où seront prises les décisions. Par contre, la communauté de communes sera sollicitée pour subventionner. Donc, vous comprenez ma surprise. Et je viens de le découvrir. J'aimerais bien avoir une explication.

Denis Bloin
Aujourd'hui, on peut parler de cette association, qui n'est pas tout à fait dans l'objet de la délibération. Il n'empêche qu'entre les membres fondateurs, les membres de droit et les

membres associés, je pense qu'il n'y a aucune demande de subvention à la communauté de communes Loire et Nohain. Non, Madame Bezou, il n'y a pas eu de demande de subvention à la communauté de communes Loire et Nohain. Aujourd'hui, l'association commence à fonctionner. Les membres de droit se sont réunis avec les membres fondateurs très récemment. Bien sûr, lorsqu'on aura commencé à élaborer les projets, et que nous pourrons y associer les membres associés, nous ne manquerons pas de le faire et à être tous autour de la table. Après, les règles de vote ou de voix consultatives ou délibératives, ce sont les statuts. Ce n'est pas parce qu'on n'a qu'une voix consultative qu'on n'est pas écouté. Je pense qu'un débat est toujours utile.

Alain Dherbier
J'entends ce que vous dites. Mais on n'est pas invité au conseil d'administration. C'est là que les décisions sont prises.

Denis Bloin
Je vais être très franc avec vous. C'est pour moi un peu une nouveauté, que je suis en train de vivre et d'essayer de la démarrer. Bien sûr, si nous voyons des points à améliorer, soyez tranquille que j'y contribuerai. Et si nous devons envisager à l'avenir, dans le cadre du fonctionnement de cette association, qui n'est pas concernée aujourd'hui par la demande de subvention pour les travaux des locaux, si une évolution statutaire se révèle nécessaire, soyez tranquille que je n'y serai pas opposé, du moment que ça contribue au dialogue et au travail.

Alain Dherbier
Je découvre et j'avoue que ce n'est quand même pas confortable. Pour employer un terme favori de mon ancien directeur de cabinet – c'est peut-être pour ça qu'il était payé si cher – on est mis dans la seringue. C'est exactement ça.

Denis Bloin
Soyez tranquille, il n'y a pas de seringue ! Aujourd'hui, c'est quelque chose qui est destiné à travailler sur le quartier, pour le quartier. Je vous dis bien que toute évolution qui contribuera à un meilleur dialogue au sein de cette association, personnellement, je l'étudierai avec la plus grande attention.

Michel Veneau
M. Dherbier, soyez rassuré. C'est une association qu'on est obligé de mettre en place rapidement parce qu'il y a des fonds de l'Etat qui sont tombés rapidement. Mais à l'avenir, si la communauté, si le département veulent être dans le conseil d'administration, c'est avec grand plaisir qu'on va les accueillir. Ne vous inquiétez pas. Au niveau développement économique, social, toutes ces actions qu'on a menées dans le quartier Saint-Laurent et sur la ville de Cosne, bien sûr qu'on va associer tout le monde.

Alain Dherbier
Monsieur le maire, vous me dites que ça a été fait dans la précipitation. Je vois : fait à Cosne le 22 septembre 2015. Et j'ai connaissance de ces statuts depuis une semaine. Je veux bien la précipitation, mais il faut être sérieux !

Michel Veneau
Quand on va passer aux actions, ça va se faire.

Alain Dherbier
Quand vous allez passer aux actions, vous allez tendre la main pour que la communauté de communes participe aux financements.

Michel Veneau
Pour l'instant, on n'en est pas là. En 2016, ça m'étonnerait.

Alain Dherbier
C'est précisé comme ça dans les statuts. Quand je vais en parler aux membres du conseil de la communauté de communes, ça m'étonnerait qu'ils acceptent ça, bras ouverts.

Michel Veneau
Pour l'instant, en 2016, on n'en est pas là. Je ne pense pas qu'on fera de demande de subvention ni d'aide au niveau de la communauté de communes.
M. Jaillet, et on arrête après sur l'association, c'est hors sujet.

Alain Dherbier
Ce n'est pas hors sujet.

Michel Veneau
Ce n'était pas à l'ordre du jour. C'était hors sujet.

Alain Dherbier
Qu'est-ce qui est hors sujet ?

Michel Veneau
L'association.

Alain Dherbier
C'est hors sujet ?

Michel Veneau
Bien sûr, on parle du bâtiment. On ne parle pas de l'association, ce soir.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, j'ai suivi vos conseils, j'ai repris ma copie. En fait, ce n'est pas copie, c'est celle de Monsieur Bloin, il l'a signée. Il est effectivement marqué : « politique de la ville (CUCS) ». Je sais encore lire.

Michel Veneau
Très bien.

Hicham Boujlilat
Sur ce sujet, puisqu'on parle du bâtiment qui sera porté notamment par cette association, on nous a parlé…

Michel Veneau
Non, c'est la Ville qui porte, il ne faut pas confondre.

Hicham Boujlilat
On a 274 000 € sur ce bâtiment.

Michel Veneau
Qui va être porté par la Ville.

Hicham Boujlilat
On n'a pas les coûts de fonctionnement. J'aimerais bien connaître les coûts de fonctionnement.

Michel Veneau
Pour l'instant, on n'en est pas là. Il faut déjà réhabiliter le bâtiment.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, j'ai assisté en spectateur à une réunion il y a deux jours, où on n'en était pas là, dans une autre instance, une instance communautaire où il y a eu des questions très précises pour connaître les coûts de fonctionnement liés à des investissements.

Michel Veneau
On vous les donnera en temps voulu.

Hicham Boujlilat
Les investissements d'aujourd'hui, ça va créer des dépenses de fonctionnement qui sont importantes.
On dépense, on investit et on ne sait pas combien ça va nous coûter. Ça va être des fluides, on ne sait pas par qui ça va être porté, qui va gérer.

Michel Veneau
On va essayer de respecter l'ordre du jour. Pour l'instant, vous dérivez, on part dans le fonctionnement. Hors sujet.

Hicham Boujlilat
Est-ce qu'on est bien dans le point Création du Pôle unique Saint-Laurent ?

Michel Veneau
Tout à fait. On construit et on rénove. Et on fait une demande de subvention pour la rénovation.

Hicham Boujlilat
Deuxième point lié à celui-là. Je serai extrêmement vigilant sur cette question et vous le savez.

Michel Veneau
Bien sûr, mais on vous écoute.

Hicham Boujlilat
Je suis profondément surpris, pour ne pas dire choqué, qu'une association créée intègre des membres qu'elle n'a même pas consultés au préalable.

Michel Veneau
Hors sujet. Je vous coupe la parole, ça vous apprendra à suivre l'ordre du jour. Vous n'aurez pas la parole, c'est terminé. On va voter sur les 4 projets les uns après les autres.

Hicham Boujlilat
Intervention sans micro

Michel Veneau
Vous êtes hors sujet, M. Boujlilat. On passe au vote.

Messieurs, on passe au vote, on ne débat pas ce soir sur ce sujet. On passe au vote.

Gymnase du lycée.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Futur centre technique municipal
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité. 6 abstentions.

Création du réseau d'assainissement, aep et éclairage public sur le lotissement de la fontaine Pernée
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Création d'un Pôle unique Saint-Laurent
Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6 contre. Adopté à la majorité.

16. Dotation cantonale d'équipement (DCE) – Affectation 2015

Michel Veneau
Mesdames et Messieurs, chers collègues
La dotation cantonale d'équipement a été notifiée à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la somme de 68 384 € pour l'exercice 2015. Le conseil départemental souhaite que cette somme soit affectée pour des travaux de voirie à hauteur de 70 % et à l'isolation des bâtiments communaux à hauteur de 30 %. Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter cette somme suivant les souhaits du conseil départemental. Aussi après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces montants et de décider d'affecter ces subventions comme indiqué ci-dessus.

Hicham Boujlilat
Est-ce que c'est la même somme que l'année dernière ?

Michel Veneau
Peut-être un petit peu plus.

Hicham Boujlilat
A la session du conseil départemental où vous êtes parti parce que vous pensiez qu'il y en avait un peu moins. Ça veut dire que la DCE augmente un petit peu.

Michel Veneau
Je ne rentre pas dans le détail. Des calculs ont été faits avec les nouveaux cantons. Il y a certains cantons qui ont été un peu pénalisés. Et Cosne en a bénéficié un peu. On a dit au président qu'il continue l'année prochaine !

17. Exercice 2015 – produits irrécouvrables : admission en non valeur

Thierry Demay
Le receveur principal informe notre collectivité que les produits des années 2010 à 2014 concernant principalement des remboursements de sinistres, des locations de salle, de la TLPE, ont fait l'objet de toutes les voies de poursuite existantes et qu'à ce jour, ils sont irrécouvrables. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'admettre en non valeur les recettes listées dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 1 725,75 € ; de dire que l'annulation de ces recettes se traduira par l'émission d'un mandat administratif au compte 6541 du budget général de l'exercice en cours.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions. On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

18. Exercice 2015 – Fonds façades : attribution de subvention d'équipement

Denis Bloin
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues
Le conseil municipal, depuis 2002 – délibération du 26 septembre 2002, du 25 septembre 2003 et du 22 février 2010 – soutient financièrement les propriétaires d'immeubles dans les projets de ravalement des façades de leur propriété, l'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accorder les subventions d'équipement conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant total de 1 609,58 €.
Le premier bénéficiaire : M. Touzeau Rémi pour l'immeuble 8 rue du Dahomey, et un montant alloué de 326 €
Deuxième bénéficiaire : Sonoma Galerie pour l'immeuble 1-7 rue du Maréchal Leclerc, et un montant alloué de 1 283,58 €.
Dire que la dépense est inscrite dans le cadre du budget 2015.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions. On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

19. Exercice 2015 – Subventions aux associations : modification de l'attribution à l'association Récoltes

Thierry Demay
Lors du vote du budget primitif 2015, une somme de 1 500 € a été attribuée à l'association Récoltes. Cette dernière ayant cessé son activité dans le courant de l'année 2015, seulement un acompte de 375 € avait été versé à l'association. Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de ramener le montant de la subvention à cette association au niveau de l'acompte qui a été versé, soit 375 €. Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de revoir l'attribution de la subvention à l'association Récoltes au montant de 375 € pour l'exercice 2015 ; de dire que cette dépense est actualisée dans le tableau des subventions aux associations du budget 2015.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions.

Pascal Jaillet
Pendant la commission des finances, M. Bloin avait posé une question et je m'étais permis de rajouter une question.
On peut peut-être rappeler les questions.
M. Bloin avait posé la question : comme il y a un liquidateur, si j'ai bien compris, est-ce que ce liquidateur ne va pas nous demander la totalité de la subvention qui avait été votée à l'époque ? Et je m'étais placé dans le cas inverse : à l'identique de ce qui s'est passé pour la philatélie et le musée des facteurs, d'une subvention versée à une association, qui ne l'a pas utilisée, et qui doit la rembourser à la collectivité.

Thierry Demay
Je me suis renseigné comme ça, mais je n'ai pas pris contact avec le liquidateur. A priori, les 375 € resteraient sur les comptes de l'association puisqu'ils ont été utilisés. Par contre, les 1 125 € qui restent sont bien récupérés par la Ville et ne pourraient pas être demandés par le liquidateur puisque c'est une subvention. Mais je le dis avec toutes les préventions que je peux prendre.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

20. Ecole Notre Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2015-2016

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu en 1996 entre l'Etat et l'école privée Notre Dame. Révisé par voix d'avenant en 1997 et en 1999, ce contrat régit les modalités de la participation financière obligatoire de la Ville aux dépenses de fonctionnement de cette école. Une convention signée en octobre 2008 entre la Ville et l'école Notre Dame vient préciser les modalités du versement et du calcul de cette participation. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire verse à l'école privée Notre Dame une participation aux frais de fonctionnement pour les seuls enfants habitant la commune. Cette somme est calculée sur la base du coût moyen pour la ville d'un élève en classe primaire, toutes charges de fonctionnement incluses – fluides, personnel, entretien, etc. Ce coût moyen des frais de fonctionnement d'un élève est calculé annuellement sur la base de l'exercice précédent. Pour l'année 2014, le coût moyen d'un élève en classe primaire sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire s'élève à 715,29 €. Pour rappel, ce chiffre était de 841,38 € en 2013. Pour l'année scolaire 2015-2016, ce sont 48 élèves de Cosne qui sont inscrits à l'école Notre Dame, contre 58 pour l'année scolaire 2014-2015.
Le coût est donc calculé de la manière suivante.
De janvier à août 2015, 58 élèves x 841,38 € x 8 mois = 32 533,36 €.
De septembre à décembre 2015, pour 48 élèves x 715,29 € x 4 mois = 11 444,64 €.
Ce qui fait un total de 43 978 €.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de fixer sa participation pour l'année scolaire 2015-2016 à 715,29 € par élève cosnois scolarisé en classe primaire à Notre Dame ; de dire que la dépense concernant les mois de septembre à décembre est inscrite au budget de l'exercice en cours pour la somme que je vous ai indiquée.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions.

Thierry Demay
Je ne prendrai pas part au vote.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

21. Ecole Notre Dame – Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2014

Thierry Demay
Dans le cadre de la mutualisation des services, depuis la création de la communauté de communes Loire et Nohain en 2000 et le transfert d'effectif des services en 2002, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire assure des prestations pour la communauté de communes Loire et Nohain. Pour permettre la prise en charge du titre de recettes par le receveur

municipal, le conseil municipal doit se prononcer sur la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Les prestations réalisées sur l'exercice 2014 s'élèvent à la somme de 39 936,43 €, et se décomposent comme suit :

- services techniques et espaces verts : 11 300,45 €
- services techniques et espaces verts pour le matériel : 2 972,90 €
- restauration scolaire : 15 978,18 €
- éclairage public pour la consommation électrique : 7 389,90 €
- éclairage public pour l'entretien : 2 295 €

Monsieur le maire propose d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain au titre de l'exercice 2014 à 39 936,43 €.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain au titre de l'exercice 2014 à 39 936,43 €.

Alain Dherbier
Est-ce qu'on vote sur le principe ou sur le montant ? Sur le principe, oui. Sur le montant, non. Sur le montant, on n'est pas d'accord avec les chiffres qui nous ont été communiqués. Notamment sur le nombre d'heures facturées, on nous facture 581 heures, alors qu'en fait, quand on fait notre compte, on est à 466,50 heures. D'où vient le différentiel ? Il avait été convenu en 2013 que le rond-point de la Mare était pris en charge par la communauté de communes et que le rond-point des Cordeliers était pris en charge par la Ville. Ce différentiel correspond à l'entretien du rond-point des cordeliers.

Thierry Demay
Sachez déjà qu'on doit prendre le vote avant le 31 décembre par rapport à cet élément. Sachez aussi que nous ne sommes pas non plus d'accord avec le montant qui a été communiqué à la ville de Cosne par la communauté de communes. Je pense qu'on aura des discussions pour essayer de retrouver un concordat sur les sommes des uns et des autres.

Michel Veneau
Je ne me suis jamais occupé de ce dossier. Mais à partir d'aujourd'hui, avec M. le président, on va se rencontrer avec les services et on va trouver une solution. On va l'écrire.

Alain Dherbier
C'est tout à fait mon avis. Il faut qu'on se rencontre parce qu'il y a d'autres points qui sont ambigus. Il se trouve qu'en février 2008, la totalité du patrimoine éclairage public a été transféré au Sieeen, y compris des candélabres qui appartenaient à la communauté de communes. Il faut qu'on clarifie ça parce que c'est vraiment la bouteille à l'encre. Sur le principe, on est d'accord. Mais pas sur le montant.

Michel Veneau
Il faut qu'on se voie avec les services et qu'on régularise tout ça.
On vote sur le principe et pas sur le montant.

Thierry Demay
On est obligé de voter sur le montant et après on peut renégocier.

Michel Veneau
On va trouver une solution.

Thierry Demay
Là, on est obligé de voter sur le montant. Vous ferez ce que vous entendrez, je le comprends tout à fait. Et on essaiera de se voir assez rapidement avec les différents services, de façon à voir, du côté de la communauté de communes, qu'on négocie ce qui nous semble bien, et inversement, pour vous. Mais par contre, on est obligé de voter sur le montant.

Denis Bloin
Mardi, on a voté un montant qui me semble également remis en cause. Et aujourd'hui, si on vote le montant, dans une assemblée délibérative comme dans l'autre, je pense qu'il pourrait y avoir un modificatif.

Michel Veneau
Tout à fait, c'est ce qui va se passer.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

B. AFFAIRES CULTURELLES

22. Convention entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre

Michel Mezy
Monsieur le maire (qui s'en va qui revient), Mesdames et Messieurs, chers collègues,
La Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre propose chaque année une programmation riche et de grande qualité, en complément de celle proposée par les associations de la ville. Après avoir rencontré M. Olivier Peyronnaud, directeur de la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre, nous avons établi la présente convention. Aussi soucieux de proposer des événements de qualité aux Cosnois, un point d'équilibre a été trouvé entre la Ville et la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre, afin de proposer une programmation culturelle pour un montant global annuel de 70 000 €, correspondant à la convention triennale qui prendra effet le 1er janvier 2016, pour s'achever le 31 décembre 2018. La convention de partenariat présente concerne l'ensemble des autres modalités antérieures, notamment la prise en charge à 100 % de nos cars à destination de Nevers pour la venue d'un spectacle jeune public organisé dans le cadre de sa saison de la Maison de la culture.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
Y a-t-il des questions ?

Pascal Jaillet
Je commence par Monsieur le maire, même s'il n'est pas là.
Monsieur le maire, de 2003 à 2014, le coût de la convention était de 100 000 €. En 2015, il était de 88 000 €. Et de 2016 à 2018, il sera donc de 70 000 €. Si on fait une addition, 12 000 € + 3 x 30 000 €, on arrive à 102 000 €, que Monsieur le maire avait promis de reverser aux associations culturelles de Cosne. C'était dans son tract de campagne. Il devait rééquilibrer les prestations extérieures avec les associations culturelles de Cosne. Là, on est à 102 000 € qui au moins en 2016 ne seront pas redistribués aux associations culturelles de Cosne.

Michel Mezy
Ayant participé à la campagne municipale, je ne me rappelle pas de cette promesse de campagne. Sûrement, c'était un mauvais tract que vous avez lu. En tout cas, pas le nôtre. Nous proposions en effet de rééquilibrer ce qui était déséquilibré. C'est-à-dire 11 spectacles à 110 000 €.

Pascal Jaillet
100 000 €.

Michel Mezy
110 000 €. Vous voyez qu'on n'a pas les mêmes chiffres.

Pascal Jaillet
Je vous expliquais tout ça dans un mail il y a 6 mois et vous n'avez toujours pas compris, visiblement.

Michel Mezy
Nous n'avons pas la même calculette.
On a baissé, en accord avec Olivier Peyronnaud. La Maison de la culture de Nevers, d'après Monsieur Peyronnaud, aujourd'hui, dans la Nièvre, a une baisse d'activité très importante. Donc, que nous ayons pu convenir avec lui d'une convention sur trois ans lui convient fortement. Je ne sais pas si vous avez vu, Monsieur Jaillet, puisque vous lisez attentivement les conventions culturelles, il n'y a pas de nombre de spectacles. C'est à Monsieur Olivier Peyronnaud, en accord avec nous, d'établir lui-même, avec la somme que nous lui donnons, les spectacles qu'il va proposer. Je pense que ce sont des spectacles de grande qualité, les salles sont pleines. J'y vais souvent, je vous conseille d'y aller, car c'est vraiment très attractif.

Michel Veneau
On va bientôt faire une pause.

Pascal Jaillet
Je reprends le Régional de Cosne du 13 mars 2014. C'est Michel Veneau qui parle : « Budget culturel maintenu (c'est déjà faux) en répartissant équitablement les subventions entre les associations cosnoises et les prestataires extérieurs. A l'époque, les prestataires extérieurs, c'était Monsieur Fontanel et Monsieur Peyronnaud, à la MCNN et au Jazz'Club. Cet engagement n'est pas respecté, je viens de le démontrer. Il y a

102 000 € qui ne sont pas reversés aux associations culturelles, contrairement à votre promesse.

Michel Veneau
Ce n'est pas vrai ce que vous dites.

Michel Mezy
C'est la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre. Ce n'est pas des prestataires extérieurs.

Pascal Jaillet
C'est Monsieur le maire qui les appelle comme ça.

Michel Mezy
Ce sont des Nivernais comme nous.

Pascal Jaillet
Vous confondez tout.

Michel Veneau
M. Jaillet, vous dites n'importe quoi !

Pascal Jaillet
Bien sûr. Les prestataires extérieurs, c'est vous qui l'avez dit ici, ce n'est pas moi. On vous l'a déjà dit l'an dernier, quand vous avez baissé à 88 000 €, que les 12 000 € que vous avez économisés n'ont pas été reversés aux associations culturelles cosnoises. C'est encore une promesse que vous ne tenez pas.

Michel Veneau
Si, ils vont l'être, vous verrez cet été, en 2016.

On passe au vote et après, on fait une pause.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Pause de 10 minutes.

23. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers

Michel Mezy
Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
La troisième édition du Jazz-Club des Palais, unique Jazz-Club de la Nièvre, s'est achevée en mai dernier.
Au terme d'un bilan largement positif (530 spectateurs pour 4 concerts en 2015 soit une moyenne de 130 spectateurs par concert), la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a souhaité renouveler l'expérience et sollicite D'Jazz Nevers pour une nouvelle saison, sur la

période de janvier à mai 2016.

Elle proposera quatre concerts qui se dérouleront les lundis 25 janvier, 7 mars, 4 avril et 9 mai, à la salle des fêtes de Cosne.

Cette programmation musicale avec un concept Jazz-Club et des dégustations proposées en partenariat avec le BIVC (Bureau interprofessionnel des Vins du Centre) par des vignerons du territoire sont autant d'atouts pour construire un projet artistique original, ambitieux et exigeant, faisant appel à des artistes et musiciens français et étrangers de référence. Par ailleurs, les actions culturelles sont une belle occasion pour les établissements scolaires, l'Harmonie de Cosne et l'école de musique intercommunale, de s'immerger dans l'univers des professionnels en acquérant de nouvelles compétences.

Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association D'Jazz Nevers et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Pascal Jaillet

Normalement, au terme des trois saisons, il devrait être affiché 16 concerts au lieu de 12. C'était en première page de la convention. 6 + 6 + 4 = 16.

Une question plus fondamentale : cette convention reste annuelle alors qu'on a vu, depuis un certain nombre de conventions, qu'elle devenait triennale ou trisannuelle. On reste annuelle sur cette convention ?

Michel Mezy

C'est une bonne question, je vous remercie de l'avoir posée. C'est la question qu'on s'est posée avec Monsieur Roger Fontanel. Comme on a fait pour Format Raisin, pour d'autres…

Pascal Jaillet

C'est ce que je viens de dire.

Michel Mezy

C'est marrant, quand vous vous répétez, on ne vous coupe pas. Ne me coupez pas, M. Jaillet, s'il vous plaît.

On va faire dans les années à venir une convention triennale avec Roger Fontanel. Nous avons diminué comme vous le savez – et comme vous allez me poser la question, je préfère aller plus vite et vous répondre – on a réduit à 4 concerts au lieu de 6. Dans l'avenir, avec cette convention que nous allons essayer de faire avec lui, parce que l'école intercommunale de musique en profite, les élèves les professeurs, les élèves du Cher comme de la Nièvre – on ne fait pas de frontière dans la culture – donc on va essayer d'établir une convention sur trois ans et de retourner à 6 concerts. Il y a toujours une bonne chose dans une mauvaise. La salle Palatine, qui est malheureusement inexploitable à ce jour, a été un sacré boulet pour nous, car on a été obligé de transférer ces concerts D'Jazz des Palais à la salle des fêtes. Avec Monsieur Fontanel, on s'est posé beaucoup de questions sur le devenir de cette manifestation. Mais 130 spectateurs, on ne pouvait pas les contenir dans la salle Palatine. Cette expérience mauvaise est plutôt bonne pour D'Jazz des Palais qui profite et qui s'ouvre à d'autres spectateurs. Donc, en effet, dans l'avenir, nous allons faire une convention sur trois ans, c'est ce que j'ai proposé à M. Fontanel.

Pascal Jaillet
Sur la deuxième page, vous annonciez un budget annexé. On n'a pas eu accès à ce budget annexé. C'est un peu répétitif, à chaque convention, il y a un budget annoncé, mais il n'est jamais annexé, ni sur internet ni par papier.
En page 3, vous trouverez 3 dates qui rappellent l'année 2015. Je pense que c'est plutôt l'année 2016.
Pour revenir sur ce qu'évoquait à l'instant M. Mezy, la jauge à la salle Palatine devait être de 115 ou 120. On avait eu cet échange l'an dernier avec Monsieur le maire. Il espérait progresser – et c'est normal – mais si on passe de 115 à 130, il y a une progression qu'on pourrait qualifier d'assez faible. Que prévoyez-vous pour pousser un peu… ? On a une jauge de 360 à la salle des fêtes, on peut aller beaucoup plus loin. Et ça permettrait – on l'a évoqué l'an dernier – de diminuer le coût des 32 000.

Michel Mezy
La salle Palatine, ce n'était pas 115, c'était 42. D'après la commission de sécurité qui est passée. L'ancien maire, Monsieur Dherbier, autorisait par lui-même, il s'est engagé à maintenir de 90 à 115 l'autorisation, mais on n'était pas dans les clous, on n'était pas conforme aux normes de sécurité. Donc nos services avaient travaillé, Monsieur le maire avait donné l'autorisation – pour réaliser une porte supplémentaire à la salle Palatine. Des plans ont été élaborés, soumis à la commission de sécurité qui les avait acceptés. Malheureusement, comme vous le savez, les poutres sont descendues de 3 cm. On ne peut pas dans ce cadre continuer à travailler. Monsieur Bruère ou Monsieur Delas pourraient vous en parler mieux que moi, je ne suis pas un expert dans ce domaine. Mais on va être obligé de mettre des renforts pour pouvoir étayer cette salle. Mais à mon avis, avec ces renforts, on ne sera plus dans la capacité de faire des spectacles. C'est une difficulté, cette salle. Nous la prenons comme nous la vivons, avec beaucoup de craintes pour l'avenir. Mais la nouvelle salle que nous allons ouvrir au tribunal, salle de spectacle de 300 personnes, va peut-être pallier ce manque que nous avons actuellement.

Pascal Jaillet
Pour répondre juste sur la dernière phrase, on n'a pas un manque, actuellement, on a déjà une salle de 364 personnes.
Deux, c'est mieux qu'une, oui.
Je compare simplement la jauge effective qu'il y avait à la salle Palatine, 115-120…
Vous ne pouvez pas le savoir, vous n'avez assisté à aucun concert à la salle Palatine.

Michel Veneau
C'est faux ! On a assisté.

Pascal Jaillet
Je ne dis que des bêtises ou des mensonges ici.

Michel Veneau
Je n'ai jamais dit ça.

Pascal Jaillet
Si, vous dites que c'est faux.

Michel Veneau
J'ai assisté aux concerts à la salle Palatine. Vous pouvez le demander à mes collègues vignerons, on a même trinqué ensemble.
Je vous ai vu à la salle Palatine.

Pascal Jaillet
Il y avait 115 à 120 personnes, à la salle Palatine, autorisées par Monsieur le maire. Donc, la jauge effective était dans ce niveau-là. Après, on peut nous raconter tout ce qu'on veut sur la salle Palatine, c'est hors sujet.

Michel Veneau
Très bien, on passe à autre chose ! Vous avez eu raison de le dire, hors sujet !

Pascal Jaillet
Non, la salle Palatine est hors sujet, pas cette convention. Je vais continuer sur la convention.

Michel Veneau
Posez une question, Monsieur Jaillet.

Michel Mezy
Je ne vous conseille pas d'aller à la salle Palatine aujourd'hui.

Pascal Jaillet
Je n'ai pas les clés.
En 2015, on a une réduction de 9 000 €. En 2016, une réduction de 9 000 € de cette convention. Ça fait 18 000 € qui une nouvelle fois ne sont pas redistribués aux associations culturelles cosnoises, comme vous l'aviez promis. Si on fait le total des 102 000 € avec ces 18 000 €, ça fait 120 000 € jusqu'en 2018 qui ne vont pas aller sur les associations culturelles cosnoises, contrairement à votre promesse.

Michel Veneau
Avez-vous d'autres questions ?

Pascal Jaillet
Plus sur cette convention.

Michel Veneau
C'est nul et non avenu.
On passe au vote.

Pascal Jaillet
C'est dans le compte rendu, de toute façon, ça ne peut pas être nul et non avenu. Vous n'avez pas le pouvoir de l'enlever du compte rendu.

Michel Veneau
Je le laisse au compte rendu. Mais votre analyse n'est pas bonne. Vous le savez bien, vous êtes de mauvaise foi dans vos analyses.

Pascal Jaillet
Bien sûr.

Michel Veneau
Je vous connais. Je vous connais depuis 18 mois, je vous ai bien analysé.

Pascal Jaillet
Pas du tout. C'est comme Monsieur Demay, il ne me connaît pas. Laissez ma personnalité de côté, on n'est pas ici pour parler de ça.

Michel Veneau
Comme conseiller municipal, je vous connais bien.

Pascal Jaillet
Non, vous ne me connaissez absolument pas.

Michel Veneau
Si, j'ai le droit de le dire. Je vous connais très bien.

Pascal Jaillet
Non. Et moi, je ne me vante pas de vous connaître et ça me fait des vacances en fait.

Michel Veneau
Vous avez des propos Monsieur ! Je ne vous redonnerai pas la parole pendant 10 minutes, ça vous apprendra. Ça vous fera des vacances aussi, vous n'aurez pas la parole. Et nous, ça nous fera aussi des vacances.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
M. Boujlilat, je ne vous demande pas de commentaires, éteignez votre micro.

Hicham Boujlilat
Je fais un rappel au règlement.

Michel Veneau
Pour l'instant, c'est moi la police, ça va bien.

Hicham Boujlilat
Non, la police, c'est le règlement.

Michel Veneau
Quand on a des propos comme ça, Monsieur !

Pascal Jaillet
Vous m'attaquez personnellement. C'est hors de propos.

Michel Veneau
Je ne vous ai jamais attaqué. Vous n'avez pas de honte ? Les propos que vous avez eus en commission vis-à-vis de moi ?

Pascal Jaillet
Je peux les répéter. Vous voulez que je les répète ?

Michel Veneau
Vous n'avez pas de honte, Monsieur, c'est honteux ! C'est honteux ce que vous avez dit.

Pascal Jaillet
Oui, je vais les répéter tout de suite, comme ça…

Michel Veneau
Non. Coupez.

Pascal Jaillet
Personne ne peut juger. Vous affirmez des choses qui sont complètement fausses. Je vous ai simplement dit que d'offrir un magnum Marie-Christine Veneau, quand on est maire de Cosne et qu'on s'appelle Michel Veneau, ce n'est pas déontologique.

Michel Veneau
Et j'en suis fier, de ce que j'ai fait. Et je continuerai de le faire. Avec Marie-Christine Veneau et tous les vignerons du Giennois. Et j'en suis fier.

Pascal Jaillet
Je dis que ce n'est pas déontologique. Voilà, j'ai répété les propos, et je vais répéter les autres propos que j'ai tenus.

Michel Veneau
J'ai arrêté la commission et j'ai tout arrêté.

Pascal Jaillet
Je vais vous dire pourquoi vous avez arrêté la commission. C'est sur ce que je vais vous dire maintenant, quand vous disiez que vous aviez donné beaucoup à la ville de Cosne, je me suis permis de vous répondre que c'est le contraire, ce sont les Cosnois et les Nivernais qui vous ont donné beaucoup depuis des années en tant qu'indemnités de fonction d'élu.

Michel Veneau
Je suis un élu de la république et je n'ai pas de comptes à vous rendre au niveau des indemnités. Vous auriez donné autant que moi à la ville de Cosne, comme Monsieur Dherbier depuis qu'il est actif, vous pourriez avoir un mot à dire. Mais là, vous n'avez rien à dire. Vous n'avez jamais rien donné aux Cosnois, jamais !

Pascal Jaillet
Ce sont les Cosnois qui vous donnent depuis 32 ans que vous êtes élu, et ce sont les Nivernais qui vous font vivre. C'est exactement ce que j'ai dit à la commission que vous avez interrompue.

Michel Veneau
Vous n'avez pas honte de dire ça ?

Pascal Jaillet
Non, je n'ai pas honte.

Michel Veneau
Je suis un élu de la république. Vous n'aurez plus la parole pendant ce conseil.

Pascal Jaillet
Moi aussi, je suis un élu de la république.

Michel Veneau
Et je vais déposer plainte contre vous, Monsieur.

Pascal Jaillet
Allez-y, pas de problème.

Michel Veneau
Je vous l'avais dit un jour que ça arriverait. Je vais déposer plainte tout à l'heure. C'est comme ça que ça va se terminer.

Pascal Jaillet
Profitez-en, c'est l'état d'urgence.

Michel Veneau
Vous n'avez pas honte de vos propos. Vous êtes vraiment… Vous êtes quand même… C'est lamentable, Monsieur, vos propos. Je déposerai plainte par rapport à ce que vous venez de dire en dernier. C'est lamentable, c'est honteux.

Pascal Jaillet
Ce n'est pas une vérité, on n'est pas en état d'urgence ? Je ne dis que la vérité.

Michel Veneau
C'est honteux ce que vous venez de dire ! Vous êtes vraiment en dessous de tout, Monsieur Jaillet, et vous n'aurez plus la parole pendant ce conseil.

Pascal Jaillet
On verra.

Michel Veneau
C'est le dérapage le plus…

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Monsieur Perreau, est-ce qu'on vous demande des commentaires ? Vous avez la parole ? Est-ce que vous avez la parole ?
Est-ce que j'ai eu des propos… ?

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Attendez, vous allez nous donner… S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! Monsieur Perreau, Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît ! Nous sommes en conseil municipal. Monsieur Perreau, soyez calme. Vous arrêtez de parler.

On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

24. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et le CNPE de Belleville-sur-Loire pour le Jazz Club des Palais
25. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'AdebCosne pour le Jazz Club des Palais

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues
Le programme du Jazz Club des Palais 2016 proposera une palette d'artistes de grande qualité et de belles soirées en perspective. Afin d'asseoir l'identité du Jazz Club des Palais, mais aussi pour véhiculer une image forte autour de cette initiative, l'Adeb Cosne et le CNPE de Belleville-sur-Loire se mobilisent et soutiennent cette démarche en qualité de parrain du Jazz Club des Palais. Ainsi, l'Adeb Cosne apportera une contribution de 700 € au Jazz Club des Palais. Quant au CNPE de Belleville-sur-Loire, il soutiendra l'événement à hauteur de 2 200 €.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'Adeb Cosne, ainsi que le CNPE de Belleville-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Non, Monsieur Jaillet, vous n'aurez pas la parole.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Non, vous avez été injurieux vis-à-vis de moi, je dépose plainte contre vous. C'est décidé. C'est fini, vous n'aurez plus la parole pendant le conseil.

Pascal Jaillet
Monsieur François GOULAIN n'est pas directeur du CNPE de Belleville, il est directeur du CNPE de Gravelines. Si vous voulez signer n'importe quoi, signez.

Michel Veneau
On va vérifier.
On passe au vote.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Non, Monsieur Jaillet, vous avez été incorrect. Vous n'aurez pas la parole.

Pascal Jaillet
C'est vous qui m'avez attaqué sur ma personnalité.

Michel Veneau
Vous avez un culot monstre. Je ne vous ai pas attaqué sur votre personnalité, Monsieur. Bien sûr qu'on connaît bien Monsieur Jaillet par rapport à son comportement. Il cherche les virgules, les points, il travaille très bien sur les dossiers en plus.
Non, c'est fini. Vous avez été incorrect avec moi, injurieux. C'est terminé.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
C'est terminé.
On passe au vote. On passe au vote. On passe au vote Monsieur.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES GÉNÉRALES

26. Conditions de délivrance des livrets de famille

Micheline Henry
Le livret de famille est délivré aux époux à la fin de la cérémonie de mariage ou aux parents non mariés lors de la naissance de leur premier enfant sur le territoire de notre commune. En cas de perte ou de vol du livret de famille, un second livret, que l'on appelle duplicata, peut être délivré gratuitement par la mairie du lieu du domicile de l'auteur de la demande. Le service état civil est aujourd'hui confronté à une augmentation des pertes, vols, etc., de livrets de famille, de plus en plus fréquents, ce qui engendre bien évidemment un coût pour notre collectivité. Par conséquent, la Ville souhaite, dans le respect de la réglementation en vigueur, revoir les conditions de délivrance des livrets de famille, dans le cas de la délivrance d'un deuxième duplicata (3e livret si on compte le premier), en facturant celui-ci à hauteur de 10 €. Pour information, en 2014, le service état civil de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a délivré 85 duplicatas et 60 en 2015.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'instauration du paiement du 2e duplicata du livret de famille, quel qu'en soit le motif ; d'approuver le prix de 10 € par duplicata à partir du 2e, et ce à compter du 1er janvier 2016 ; dire que les tarifs seront fixés chaque année par arrêté du maire.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions ?

Hicham Boujlilat
Simplement vous inviter à faire voter sur le point 25 également, puisqu'on n'a voté que sur un seul point, on n'a voté que sur le 24 et pas le 25.
Tout le monde sera d'accord.

Michel Veneau
Si, on a voté les deux en même temps.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas compris alors.

Michel Veneau
Pas de questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

27. Recensement de la population année 2016

Michel Veneau
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'organisation du recensement de la population a lieu chaque année dans les villes de plus de 10 000 habitants, par sondage effectué à partir d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements. Le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 27 février 2016. Je vous rappelle toute l'importance du recensement. Ces résultats détermineront entre autres le montant des différentes aides que l'Etat peut nous attribuer. Ils permettent également d'ajuster au mieux nos besoins en matière de services à la population, d'équipements collectifs et différentes structures. Cette activité est effectuée par les agents de la collectivité car elle nécessite une très grande rigueur. Il est donc proposé au conseil municipal de fixer la base des rémunérations perçues par les agents municipaux en charge du recensement. Cette dernière sera équivalente aux indemnités perçues l'an dernier, à savoir : les agents recenseurs seront payés sur la base de 3,50 € bruts par logement ; l'agent coordinateur percevra une indemnité de 560 € bruts ; les agents chargés du suivi et de la mise à jour du RIL percevront une indemnité de 100 € bruts chacun.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'indemnité proposée pour l'exercice 2016.

Je viens d'avoir le résultat du recensement, qui va être mis en vigueur au 1er janvier 2016. Nous avons passé les 11 000 : 11 009 habitants au 1er janvier 2016.
J'ai le tableau devant les yeux. En 1990, nous étions 12 429. Ça fait encore une différence de 1 420 habitants. Mais on progresse. La population progresse un peu, tant mieux. On espère toujours progresser pour arriver à retrouver dans dix ans peut-être un seuil qui se rapproche des 12 000.

Hicham Boujlilat
C'est la population de quelle année ?

Michel Veneau
Population légale 2013. En vigueur en 1er janvier 2016.

Hicham Boujlilat
C'est la population totale ou municipale ?

Michel Veneau
Totale.

Hicham Boujlilat
La municipale est de combien ?

Michel Veneau
10 629.

Hicham Boujlilat
C'est la population réelle : 10 629.

Michel Veneau
Municipale. On était à 10 551.

Hicham Boujlilat
C'est une progression.

Michel Veneau
La municipale ou l'autre, les deux progressent. La différence est la même. On était à 12 000 et quelques sur la municipale en 1990 : 12 123.

Hicham Boujlilat
Pour les dotations, c'est celle qui est la plus importante.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

28. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2016

Michel Veneau
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
La loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a été validée à 98 % par le Conseil constitutionnel le 5 août 2015, promulguée le 6 août 2015 et applicable depuis cette date. Relative notamment au développement de l'emploi, cette loi introduit de nouvelles mesures visant à améliorer, au profit des salariés et des commerçants, les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée. Pour l'année 2015, la règle des 12 dimanches par an s'applique pour la première fois. Je vous rappelle que les commerces de détail alimentaires peuvent déjà quant à eux ouvrir librement le dimanche (boulangeries, boucheries, poissonneries) jusqu'à 13 h. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le maire. Pour les commerces de détail non alimentaires, des dérogations au repos dominical peuvent donc dorénavant être accordées par le maire à hauteur de 12 dimanches par an, au lieu de 5 auparavant, par rapport au code du travail. Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existaient avant la loi Macron, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant le conseil municipal qui doit rendre un avis simple, l'organe délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.
Vu les articles R.3132-26 et R3132-21 du code du travail, pour l'année 2016, compte tenu des consultations préalables mentionnées ci-dessus nécessaires à la mise en place des ouvertures dominicales et du fait des délais impartis, il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur le principe de désigner 12 dimanches pour lesquels l'ouverture dominicale sera autorisée et de fixer le calendrier suivant pour le mois de janvier 2016 :
Dimanche 10 janvier 2016, premier dimanche des soldes d'hiver
Dimanche 17 janvier 2016, ouverture des commerces qui correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs automobiles
Dimanche 14 février 2016, jour de la Saint-Valentin.

Il est demandé au conseil municipal de dire que les dimanches restants seront fixés par le maire dans le cadre d'un arrêté municipal.
Avez-vous des questions ?
Pour les autres dimanches, je souhaite qu'on ait une concertation avec les commerçants, bien sûr, pour leur demander leur avis sur le nombre de dimanches qu'ils souhaitent ouvrir jusqu'au 31 décembre 2016. ACC, CCI et les commerçants intéressés.

Christian Perreau
Ce n'est pas obligatoire que ce soit 12 dimanches.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas obligatoire.

Christian Perreau
Ça peut être 5 ou 8.

Michel Veneau
Non, on peut aller jusqu'à 12 maximum, on est bien d'accord.

Christian Perreau
Le problème, c'est que là, il aurait quand même fallu qu'on sache quels sont les dimanches.

Michel Veneau
Je vous en propose 3.

Christian Perreau
Mais on va en mettre 12, on va en mettre 8 ?

Michel Veneau
On va certainement redélibérer pour les autres dimanches. Si on a une concertation et un conseil municipal fin janvier ou février. C'est par arrêté après ? Oui, pardon, c'est un arrêté municipal.
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

29. Schéma départemental de coopération intercommunale

Michel Veneau
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
L'article 33 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, modifiant l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, définit la procédure de révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Ce projet de schéma, élaboré par le représentant de l'Etat dans le département, propose la fusion des communautés de communes suivantes : Loire et Nohain, Donziais, Loire et vignobles. Je vous rappelle que le projet de schéma et l'ensemble des avis doivent être envoyés à la CDCI au 31 décembre 2015 au plus tard. Il convient donc de nous prononcer ce soir sur ce dossier. A défaut de délibération, l'avis sera réputé favorable. Les propositions de modification adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma. Je vous précise également que le schéma départemental sera arrêté officiellement le 31 mars 2016. Il fera l'objet d'une insertion dans au moins une publication locale diffusée dans le département. L'article 35 de la loi Notre dispose qu'à compter de cette publication, le représentant de l'Etat dans le département définit par arrêté tout projet de périmètre d'un EPCI nécessaire à la mise en œuvre du schéma avant le 15 juin 2016.
(Vous avez même les images, et en couleur !)
La création et la modification de périmètres et la fusion du ou des EPCI concernés seront prononcées par arrêté, par le ou les représentants de l'Etat, dans le ou les départements concernés, avant le 31 décembre 2016. Les dispositions précédemment citées sont

applicables aux dissolutions, modifications de périmètre et fusion de syndicats de communes. Le schéma ainsi élaboré sera révisé selon la même procédure tous les 6 ans. C'est qui nous gênait un peu, les 6 ans pour nous, c'était un peu long. On aurait souhaité, avec d'autres communautés de communes, que ce soit plus rapproché, mais bon…

Après avoir participé avec mes collègues à de nombreuses réunions sur le sujet, je tiens à vous donner, avant que vous vous prononciez, mon sentiment sur ce dossier. Tout d'abord, je suis convaincu que l'avenir de nos collectivités passe par la mutualisation des services et des moyens, afin de répondre aux besoins de la population, qu'elle soit urbaine ou rurale. Cette nouvelle organisation permettra à tous de disposer des mêmes services au moindre coût. A travers toutes les évolutions législatives récentes et face aux contraintes budgétaires imposées aux collectivités, la mise en place de ce rapprochement sera, je vous l'annonce, une de mes priorités pour l'année 2016. Je ne suis pas le seul. Le président de la communauté de communes va à peu près dans le même sens que moi. J'en suis ravi parce que je suis convaincu que beaucoup d'élus souhaitent qu'on fasse des communautés qui soient adaptées à notre bassin de vie. Pour autant, cette mutualisation ne peut s'inscrire qu'au sein d'un territoire constituant un bassin de vie réel et vécu (c'est ce que nous avons autour de la Loire) afin d'une part d'être comprise par les citoyens, et d'autre part, de se révéler tout simplement utile. Nous connaissons tous notre bassin de vie, nous y sommes nés. Le projet de fédérer les trois communautés de communes constituera dans le département de la Nièvre une réelle communauté d'intérêts en termes de développement économique, de développement touristique, de population active, de commerces, de services à la population, d'histoire et d'équilibres territoriaux. J'ajoute qu'une fois cette étape passée, nous devrons conforter cette coopération au-delà de ces trois entités, et nous tourner de l'autre côté de la Loire, dans le Cher, notre bassin de vie, est et doit demeurer ligérien. Il est donc indispensable de prendre en compte dans le cadre de notre réflexion ce que j'appellerais la phase 2 de ce projet, à savoir la création d'un pôle d'équilibre suffisamment important et organisé, qui répondra aux besoins de tous. Aussi, il me semble que ce rapprochement entre les trois communautés de communes est un premier challenge que nous devons relever. Il s'inscrit dans une cohérence globale, dans une vision d'avenir de nos territoires. Nous devons être les acteurs lucides et responsables – c'est ce que nous sommes, les élus de toutes ces communautés, y compris ceux du Cher –, nous approprier les évolutions qui sont proposées et les maîtriser, nous affirmer comme une force de proposition au service de tous. Nous devons agir et prendre notre destin en main, maîtriser notre évolution. Notre avenir nous appartient. A nous de le construire ensemble. Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de fusion qui fera de cette nouvelle entité de territoire de 26 572 habitants une intercommunalité. Celle-ci devra être en capacité de prendre des initiatives propres à développer le nord de notre département, et je le souhaite vivement, le plus tôt possible, l'ensemble de notre bassin de vie en lien avec les communes du Cher.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Question non, mais remarque. Vous venez de dire qu'on était pratiquement du même avis. C'est juste, on est pratiquement du même avis, mais au fond, pas vraiment. Pourquoi ? Parce que j'étais pour le rapprochement des communautés de communes sur

la base du bassin de vie. Et ça, c'était valable quand on était avec un seuil à 20 000 habitants. Le seuil est descendu à 15 000 habitants, avec des particularités, en fonction du nombre de population par rapport aux surfaces. Dans la Nièvre, on peut descendre à 5 000 et dans le Cher, on peut descendre à 6 300. On a lancé une étude pour voir ce qu'allait nous apporter le rapprochement, et en communauté de communes, quand nous avons voté, nous avons voté en disant qu'on se réservait le droit de revoir cet engagement en fonction de ce qu'allait nous apporter le cabinet d'étude. Tandis que là, la proposition que vous nous faites, c'est celle qui est faite par le préfet qui, je le rappelle n'était qu'une base de réflexion. C'est ce qu'il nous avait dit. Là il n'y a aucune restriction, on y va franco.

Michel Veneau
Je ne vois pas comment on pourrait avoir des restrictions. L'étude est nécessaire, d'une manière ou d'une autre, pour faire le projet commun de notre communauté, elle est nécessaire. Le cabinet que vous avez retenu est très expérimenté sur le sujet. C'est lancé. A présent, je ne vois pas comment on peut aller en arrière. En plus – et c'est pour ça que je dis qu'on ne peut pas aller en arrière – on a l'ambition de s'associer ou d'associer les gens du Cher avec nous. Je ne vois pas comment nous seuls pourrions s'associer avec le Cher.

Alain Dherbier
De toute façon, dans 3-4 ans, on va tout remettre en cause en nous disant : il faut encore agrandir.

Michel Veneau
Tout à fait, je suis d'accord.

Alain Dherbier
C'est là où il y a le problème Je vous ai donné une copie de la délibération qui a été prise à Boulleret. Vous m'avez dit hier : elle est vraiment bien, c'est vraiment bien. Sauf que vous n'en avez pas tenu compte du tout.

Michel Veneau
Si. On ne parle que du Cher.

Alain Dherbier
Non, vous n'avez pas tenu compte de l'essence même de la délibération.

Michel Veneau
Le maire de Boulleret dit qu'il veut se rapprocher de Cosne, c'est clair.

Alain Dherbier
Oui, mais le maire de Boulleret dit que dans l'immédiat, il faut rester sur le schéma actuel. Ça veut bien dire ce que ça veut dire.

Michel Veneau
Sur le schéma avec le Cher.

Alain Dherbier
Non, sur le schéma actuel. Quand il est dans le Cher, il parle du schéma actuel. C'est-à-dire que lui ne voit pas du tout l'intérêt de se réunir, dès l'instant que ça n'est pas sur l'ensemble du bassin de vie.

Michel Veneau
Les 5 communautés, vous voulez dire ? D'accord. On n'a pas la même vision.

Alain Dherbier
Vous avez bien compris.

Michel Veneau
On n'a pas du tout la même vision. Ma vision, c'est d'être à 5 le plus rapidement possible. Peut-être même 6. C'est ma vision du territoire. C'est l'entrée de la Nièvre, l'entrée de la Bourgogne Franche-Comté. Il faut qu'on soit fort, parce que l'agglomération de Nevers va s'agrandir, on en est tous conscients. Sur ce bassin ligérien, il faut qu'on soit assez puissants. Au niveau économique, vous connaissez le problème, puisqu'on se voit tous les jeudis à l'Adeb et on en parle assez souvent. Si on n'est pas bien structuré, à mon avis, notre territoire – à 17 000, c'est un petit territoire…

Alain Dherbier
Tout à fait. Mais je vous ai connu dans une autre instance dire haut et fort : il faut montrer à l'Etat qu'on n'est pas d'accord avec ce qu'il nous propose.

Michel Veneau
Ce qui m'intéressait, ce sont les 5.

Alain Dherbier
Non. Je vous dis que je vous ai connu dans une autre instance dire haut et fort qu'il faut montrer à l'Etat qu'on n'était pas d'accord sur ce qu'il nous était proposé. Je vais vous le rappeler, c'est quand on a statué sur le passage du Pays en PETR.

Michel Veneau
Oui, bien sûr. Mais ce n'est pas le même sujet, ce n'est pas du tout la même chose.

Alain Dherbier
Ce n'est pas la même chose, mais là, on peut dire aussi à l'Etat qu'on n'est pas d'accord sur ce qu'il nous propose. Le départ… Ça a l'air de vous ennuyer, je suis désolé !

Michel Veneau
Non allez-y.

Alain Dherbier
Le point de départ, qu'est-ce qu'a dit le préfet ? Il a repris le message du Premier ministre. Il a dit : efforcez-vous de vous rassembler, avec comme base les bassins de vie (c'est le mot d'ordre) et les limites administratives ou départementales ne seront pas un frein à votre projet. Le bassin de vie ne s'arrête pas à la Loire, vous le savez comme moi.

Michel Veneau
Tout à fait. C'est pour ça que ma vision, c'est 5 ou 6 cantons.

Alain Dherbier
C'est pour ça que pour moi, dans la délibération, il faut écrire qu'on est prudent et réticent sur la suite, parce que…

Michel Veneau
La suite, ça va évoluer, c'est vous qui l'avez dit tout à l'heure. Dans trois ans, le préfet va revenir dessus.

Alain Dherbier
Justement, on va refaire.

Michel Veneau
Aujourd'hui, avec les gens du Cher, ce n'est pas possible, malheureusement. On l'a bien vu dans les réunions. Certains maires sont favorables, les parlementaires et le préfet du Cher seraient plutôt moins favorables – pour l'instant, ce ne sont que des on-dit, il faudrait entendre les parlementaires et le préfet du Cher avant de savoir ce qui s'est dit exactement. Mais nous, notre ambition de Cosne, la communauté de communes, il faut qu'on soit plus fort, il faut qu'on soit 3, 4, 5 ou 6 cantons pour qu'on soit plus puissant économiquement, qu'on puisse peser par rapport à des demandes d'aide à la Région. Il faut que par rapport au département, on ne soit pas isolé parce qu'on ne sait pas l'avenir de la Charité avec Nevers… Il faut penser à l'avenir. On ne sait pas, les schémas, comment ça peut se passer. On n'a rien contre nos collègues de la Charité et de Nevers, mais il faut quand même que nous, on se renforce. Si nous, on ne se renforce pas, à mon avis, on va s'affaiblir. Et si on s'affaiblit, ça veut dire qu'on aura moins de moyens que les autres. Et c'est dommage, parce qu'on a une situation géographique exceptionnelle : l'A77, on arrive de Paris directement, c'est la porte de la Nièvre et de la Bourgogne. C'est un élément très fort et je crois qu'il faut axer là-dessus. Après, chacun pense ce qu'il veut. Je crois qu'il faut s'engager pour l'avenir. C'est mon sentiment.

Hicham Boujlilat
Je suis d'accord sur le fait qu'il faille s'engager pour l'avenir, mais il faut être prudent. D'abord, rappeler qu'on a jusqu'au 15 juin 2016 pour prendre la bonne décision. Dire aujourd'hui qu'on est d'accord sur une proposition qui, à priori, ne nous convient pas, me paraît précipité. Je serais d'avis d'avoir un avis réservé pour les raisons que je vais vous indiquer, si vous me permettez de développer.
Premièrement, seule la communauté de communes en Donziais a une obligation de voir comment agrandir son périmètre ou pas. Les communautés de communes de Pouilly et Loire et Nohain n'ont pas cette contrainte. C'est la première chose. Nous n'avons pas de pression particulière pour avancer.
Deuxièmement, quand je vois la carte, et c'est quelque chose qu'on a dénoncé dès le départ, on déplore que l'Etat, et surtout les préfets, parce qu'ils en avaient la possibilité d'après les consignes ministérielles, n'aient pas eu un peu plus d'ambition, notamment pour mieux épouser nos bassins de vie. Avec le Cher, ça nous aurait facilité probablement la tâche. Mais rien n'est fermé, le préfet de la Nièvre a indiqué que dès lors qu'une commune du Cher par exemple manifestait son envie d'avoir une réflexion

du côté de la Nièvre, cela pouvait être intégré dans le cadre de la commission départementale intercommunale. Quand je vois la carte, je suis stupéfait qu'il y ait un avis favorable par rapport à ce qu'on nous présente plutôt comme un regroupement administratif et pas un regroupement logique par rapport au bassin de vie. C'est ça qui me choque. Je mets deux réserves sur ce qui est proposé, en l'occurrence pour notre territoire. Et en rappelant qu'on a vraiment le temps. Une étude a été commandée par les communautés de communes, vous en avez parlé il y a 2 jours. Il faut laisser les fruits de cette étude pour voir quelle décision prendre. Je pense qu'il faut qu'on parle de fusion ou d'extension du périmètre de la communauté de communes. C'est important. Là, on voit « fusion des communautés », mais rien n'interdit d'envisager l'extension du périmètre. Ça peut être des communes qui viennent vers nous. Et je suis réservé parce qu'avant de donner une décision, il serait utile de mettre dans le projet de délibération : nous souhaitons une fusion-extension du périmètre de la communauté de communes si et seulement si l'étude démontre qu'il y a une plus-value apportée aux habitants de la communauté de communes et une augmentation ou au moins le maintien de ses marges de manœuvre financières dans la future entité. C'est quand même l'objet de cette étude. Et également, je tiens à indiquer aujourd'hui : qu'il n'y ait aucun impact fiscal négatif pour les habitants de la communauté de communes. Aujourd'hui, je suis incapable de dire quels seront les impacts en matière de fiscalité et de pas mal de sujets. C'est pour ça qu'il vaut mieux donner un avis réservé.
Il y a plusieurs structures, il y a des compétences qui ne sont pas les mêmes. Par exemple au niveau Loire et Nohain, on n'a pas de compétences sociales. Il y en a du côté des deux autres communautés de communes, notamment sur les financements des centres sociaux. On a également des structures qui sont en régie communautaire ou municipale, je pense notamment à la Tour du Pouilly, au Pavillon du Milieu de Loire, etc. Là-dessus, tant qu'on ne connaît pas…

Michel Veneau
L'étude va bien nous expliquer tout ça.

Hicham Boujlilat
C'est ce que je suis en train de vous dire.

Michel Veneau
On le sait, tout ça.

Hicham Boujlilat
Là, on doit donner une délibération pour donner un avis. Je pense qu'il serait prudent de dire que nous réservons notre avis à l'issue du résultat de cette étude. Je pense qu'il serait plus prudent de faire comme ça. Dire : il y a 3 communautés, on se regroupe, ok, on y va ! Sur le principe, on peut être d'accord : il faut être plus gros, c'est le bassin de vie, etc. Mais je veux d'abord connaître quels seront les impacts. Et aujourd'hui, nous n'avons aucune étude d'impact – sauf si vous en avez une – qui nous démontre que ce choix est le plus pertinent pour nous. Peut-être que vers le 31 mars, nous aurons la possibilité de dire : ok on y va, ou non, on n'y va pas, ou on y va plutôt avec tel territoire qu'avec tel autre. Je pense qu'il ne faut pas se précipiter à dire : ok sur ces 3. Je pense qu'il faut donner un avis réservé, sous réserve que nous ayons les réponses à ces questions.

Michel Veneau
C'est votre avis, vous avez le droit de vous exprimer, c'est très bien. Mais ce n'est pas le mien. L'ensemble du conseil municipal va donner un avis et va voter. M. Bloin va prendre la parole et va nous donner quelques explications.

Hicham Boujlilat
Je vois qu'il diverge par rapport aux autres communes de la communauté.

Michel Veneau
Comment ?

Hicham Boujlilat
Je vois que c'est un avis divergent par rapport aux autres communes.

Michel Veneau
Chaque commune délibère comme elle l'entend.

Hicham Boujlilat
Mais on est une communauté.

Michel Veneau
Chaque commune délibère comme elle l'entend.

Hicham Boujlilat
Vous n'allez pas hausser le ton encore. On peut parler calmement.

Michel Veneau
Est-ce que je hausse le ton ?

Hicham Boujlilat
Vous commencez. Vous savez, je vous connais !

Michel Veneau
Moi aussi, je vous connais très bien.

Hicham Boujlilat
Je vous connais et je ne rentrerai pas là-dedans. Ne vous inquiétez pas.

Michel Veneau
Moi non plus. La ville de Cosne représente 61 % de la communauté de communes. Donc elle a son mot à dire. Les Cosnois ont leur mot à dire et je représente les Cosnois.

Hicham Boujlilat
Nous représentons les Cosnois.

Michel Veneau
Je parle en tant que maire.

Hicham Boujlilat
Et moi, en tant que conseiller municipal.

Michel Veneau
Ici, les 33 représentent la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, j'en suis convaincu. Moi, en tant que maire, je représente aussi la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Denis Bloin
J'entends bien les arguments des uns et des autres, et j'en partage pour certains. Toutefois, j'entends ici et là quelques rumeurs qui circulent – pas dans cette assemblée mais dans d'autres – d'un rapprochement à 3. Donc, on a parlé sous d'autres cieux de mariage : s'agit-il d'un mariage d'argent, d'un mariage d'amour ? Il n'empêche que nous devons entamer cette réflexion de rapprochement parce que la loi Notre nous y oblige, de toute façon. Si ce n'est pas maintenant, ça sera dans 4 ans. Aujourd'hui, nous devons émettre un avis avant le 31 décembre. Monsieur le maire, dans son exposé de présentation, a bien énoncé que notre bassin de vie, auquel on est tous attaché, et on sait tous ce qu'il nous apporte, c'est le bassin ligérien. Mais aujourd'hui, j'ai l'impression que l'Etat – et je m'en excuse auprès de Monsieur le maire conseiller départemental – raisonne encore toujours par département. Les limites administratives restent toujours les mêmes. On n'a pas dépassé ce cap où on peut essayer de passer au-delà. Aujourd'hui, on est face à un schéma départemental. Donc, on a un avis à donner par rapport à un schéma départemental. Monsieur le maire l'a dit dans son exposé : le Cher est bien sûr associé. Quand j'entends l'étude, etc., bien sûr, c'est au sein de la communauté de communes parce que l'impact sera bien sûr au sein de la communauté de communes. Mais déjà en cette assemblée, on s'est prononcé favorablement. Aujourd'hui, le schéma qui nous est proposé va dans la bonne direction, parce que les trois communautés de communes, Loire et Nohain, Donziais et Loire et vignoble, font quand même partie de notre bassin de vie. C'est peut-être partiellement notre bassin de vie, mais elles font partie de notre bassin de vie. Quand on voit tous les flux qui existent entre nous tous, si on reparle du vignoble, ce sont des rapprochements qui appellent ensuite à raisonner avec l'autre côté de la Loire. Donc, on nous demande un avis. On répond à l'Etat, mais est-ce qu'on ne répond pas aussi, est-ce qu'on ne se prononce pas aussi vis-à-vis de nos futures communautés de communes desquelles on doit se rapprocher. Si on fait trop la fine bouche, si on fait trop les difficiles, vous avez dit tout à l'heure M. Boujlilat que Pouilly et Cosne pouvaient rester indépendants, seul Donzy a une obligation de rapprochement. Est-ce qu'on ne va pas tourner le dos à la communauté de communes de Donzy, faire un peu les difficiles et que des susceptibilités qui existent déjà parfois – j'en ai eu quelques échos – ne vont-elles pas prendre ombrages de ces positions, qui ne sont pas négatives ni positives, mais qui sont un peu : on vous dit oui mais, ou non peut-être, ou on verra. Est-ce qu'on n'a pas aussi dans nos assemblées délibérantes un message à passer (comme on l'a fait en communauté de communes) : dire oui, on est d'accord avec ce schéma, qui est purement territorial aujourd'hui, du moins dans la proposition du préfet. L'étude est par la communauté de communes. Oui, avec le bassin ligérien en perspective dans les années futures. Monsieur le maire disait 6 ans…

Alain Dherbier
M. Bloin, vous savez comme moi que Donzy, même si on fait la fine bouche et qu'on ne souhaite pas avoir Donzy dans l'immédiat, ce qui prime, c'est le bassin de vie. Et Donzy se tournera obligatoirement vers nous.
Si la délibération reste en l'état, je voterai contre. Ce que je regrette, c'est que Monsieur le maire qui aujourd'hui nous déclare qu'il y va tel que c'est prévu, il n'ait pas pris cette position quand nous étions en réunion avec les autres communautés. Monsieur le maire, je l'ai invité dès la deuxième réunion, il a assisté à toutes nos réunions, et quand on a parlé d'un cabinet d'étude, il n'a pas tenu ce langage. Parce que le cabinet d'étude va nous servir à quoi ? Le jour où on aura la restitution du cabinet d'étude, ils vont nous dire : au niveau des impôts, ça va augmenter de tant ; pour les emprunts, vu votre autofinancement, vous n'allez pas pouvoir prendre d'emprunt. Et on dira : on va se marier, mais si on avait su ! C'est là où ça ne va pas. C'est pourquoi on avait mis une réserve à la communauté de communes : on veut savoir le résultat de l'étude avant de prendre une décisions. Parce que là, ça va être un mariage contraint et forcé, quel que soit le résultat qu'on aura.

Michel Veneau
Je vais vous répondre. Je vous remercie de m'avoir invité à toutes les réunions des 5 communautés de communes. J'ai assisté et je ne me suis jamais opposé à l'étude.

Alain Dherbier
Vous ne vous êtes pas opposé à l'étude, mais l'étude ne sert plus à rien aujourd'hui.

Michel Veneau
Pourquoi ? On est obligé de la faire, cette étude.

Alain Dherbier
Pas du tout. On n'est pas obligé de faire l'étude, surtout si on s'assied sur le résultat que ça va donner. On n'est pas obligé de la faire.

Michel Veneau
Si, il faut la faire, pour avoir la situation des trois communautés, bien sûr qu'il faut la faire.

Alain Dherbier
Non, l'étude n'est pas obligatoire.

Michel Veneau
Elle n'est pas obligatoire, mais il faut quand même la faire.

Alain Dherbier
Il faut la faire, mais ça va nous dire : oui c'est bien, ou non vous vous êtes trompé. Mais tant pis, vous êtes pris, c'est terminé.

Michel Veneau
D'une manière ou d'une autre, on ne pourra pas aller en marche arrière. Vous pouvez dire ce que vous voulez, si ça ne se fait pas tout de suite, ça se fera dans quelques années.

Alain Dherbier
Pour dire ce que je veux, oui, je vous dis ce que je veux. Et jusqu'à présent, aucun ne l'a dit à ma place. Ce que je vous dis, c'est que la délibération telle qu'elle est rédigée, je vote contre.

Michel Veneau
Ça ne changera rien.

Hicham Boujlilat
Je trouve dommage qu'on en arrive à cette situation et que dans cette enceinte, ce qui va ressortir, c'est que le président de la communauté de communes aura voté contre la délibération proposée par le maire de Cosne. J'ai assisté en spectateur à une réunion du conseil communautaire il y a 2 jours où c'était : attendez, 50 000 € l'étude !

Michel Veneau
Ne parlez pas de ça.

Hicham Boujlilat
Est-ce que je peux parler du schéma.
Premièrement, les études ne sont pas obligatoires. Dans d'autres territoires, des communautés de communes qui considèrent que leur périmètre, etc., travaillent ensemble, elles ne prennent pas de cabinet, pour élaborer et répondre à toutes les questions. Elles associent la population, il y a des choses qui sont mises en place. Donc, il n'y a pas d'obligation de l'étude. Je m'inscris en faux à ce que vous indiquez.
Deuxièmement, vous dites : on est obligé. Non, nous ne sommes pas obligés aujourd'hui.
Je corrige juste une chose que vous avez dite, M. Bloin : ce n'est pas l'Etat qui impose, ce sont les préfets : le préfet de la Nièvre, en ce qui nous concerne préfet du Cher, alors que leur consigne et les consignes de l'Etat, c'est plutôt de faire par bassin de vie. On le regrette et on l'a déploré à plusieurs reprises. En tout cas, ils ne sont pas fermés à la réflexion et aujourd'hui, on n'est pas dans une phase de décision impérative, on est dans une phase d'avis pour savoir comment on avance. Mais me fermer aujourd'hui sans connaître les tenants et les aboutissants de cette union que le maire de Cosne souhaite forcer, je ne suis pas d'accord là-dessus. Je préfère qu'on sache d'abord. Si ça se trouve, on sera d'accord ensuite, ensemble. Mais aujourd'hui, on ne peut pas dire oui.

Denis Bloin
Modestement, j'étais toujours persuadé que la voix de l'Etat dans le département, c'était le préfet. Et que lorsque le préfet s'exprimait, c'était au nom de l'Etat. J'en suis resté à ces bases. C'est pour ça que j'ai exprimé cela.

Michel Veneau
Vous avez entièrement raison.

Hicham Boujlilat
Mais c'est un avis divergent : les consignes qu'ils ont eues…

Michel Veneau
C'est faux. Monsieur le préfet représente l'Etat.

Hicham Boujlilat
Je le sais. Mais en tous les cas, ce n'est pas le cas dans d'autres départements. Les consignes qui ont été données par l'Etat au préfet ne sont pas celles… Là, c'est de la facilité, on prend les communautés de communes et on les colle les unes à côté des autres. Ils n'ont pas pris en compte les bassins de vie. Il y a des choses qui sont plutôt cohérentes. Vous verrez que la carte qu'on voie ici – parce qu'il y a d'autres territoires qui raisonnent différemment – la carte que nous avons ici aujourd'hui sera différente de celle qui sera adoptée en juin 2016. Vous dites qu'aujourd'hui, c'est ça et que ça ne va pas bouger.

Michel Veneau
Pour nous, pour notre territoire.

Hicham Boujlilat
Pourquoi c'est différent pour nous ?

Michel Veneau
Parce qu'il y en a d'autres qui bougeront, c'est sûr.
L'étude va se faire, elle est lancée. Je pense qu'on sera surpris après l'étude, chers collègues. Et on verra la position de nos deux communautés de communes voisines.

Hicham Boujlilat
Il faut faire attention aux surprises. Et je pense qu'on n'a pas le droit de laisser notre sort à la surprise.

Michel Veneau
J'ai entendu les propos de certains conseillers communautaires. Ça a été jusqu'à Donzy. L'autre jour, le maire de Donzy m'a interpellé. Ça m'a vraiment choqué. Ce qui s'est dit quand on a délibéré et discuté de la future fusion de ces communautés de communes est revenu jusqu'aux oreilles du maire de Donzy. Il m'a dit : vous ne savez pas ce que vous voulez, la communauté… J'ai dit : les gens s'expriment, tout simplement. Mais c'est revenu déjà aux oreilles du maire de Donzy.

Alain Dherbier
Il ne faut pas dire qu'on ne sait pas ce qu'on veut. On sait ce qu'on veut.

Michel Veneau
Mais il y a des gens qui se sont exprimés et ça a été mal interprété par les gens de Donzy.

Alain Dherbier
On sait ce qu'on veut. C'est bien dommage que ça ait été mal interprété par les gens de Donzy. Pourquoi y a-t-il eu des remarques de faites ? On se réunit depuis le 10 décembre 2014 à la médiathèque, avec au départ les 5 communautés de communes. Depuis deux réunions, il n'y a que les 3 communautés de communes de la Nièvre qui se réunissent. On se réunit pour voir comment on peut travailler ensemble, réfléchir ensemble sur des

projets communs. On découvre dans le journal – peut-être que les journaux font trop bien leur travail et que ça nous permet d'être au courant de ce qui se passe – que Donzy et Pouilly réfléchissent avec Varzy sur le syndicat d'eau, se rapprochent du syndicat de Varzy pour parler de regroupement de syndicats, sans en parler au syndicat de Cosne. C'est quand même surprenant. En matière de déchetterie se réunissent Donzy, Pouilly, Sichamps, La Charité, sans nous en parler. Alors qu'au départ, à la construction de la déchetterie cosnoise, c'était avec Donzy et Pouilly.

Michel Veneau
Tout à fait.

Alain Dherbier
C'est quand même particulier, quand on veut se marier avec quelqu'un de ne pas échanger sur les projets intéressants.

Michel Veneau
Je suis tout à fait d'accord.

Alain Dherbier
Flandin, je le verrai en dehors pour lui dire : t'es peut-être choqué, mais il y a de quoi !

Michel Veneau
Je l'ai interpellé sur le syndicat d'eau, qu'il s'explique.

Hicham Boujlilat
On parle de mariage, et déjà les infidélités !

Michel Veneau
Peut-être.

Denis Bloin
Je partage, on est là dans des échanges. Je ne veux surtout pas influencer votre vote, ce n'est pas mon rôle. Mais pour autant, si certains d'entre nous – je pense que c'est un vote personnel, on a une perception personnelle des choses – sont tentés par le vote contre, n'est-ce pas une porte que l'on ferme ? Dire : pour l'instant, on attend de voir, mais ne pas fermer de porte. J'ai le même discours à la communauté de communes l'autre jour. Il ne vous étonne pas. On est aussi dans les préliminaires aujourd'hui !

Alain Dherbier
Ce n'est pas question de fermer une porte. Mais tel que je me connais, et je n'ai jamais failli à cette notion, dès l'instant où on a suffisamment débattu en communauté de communes pour en parler, on a échangé avec les vice-présidents qui sont maires de communauté de communes, on a pratiquement la même délibération dans toutes les communes. Il n'y a qu'à Cosne que la délibération va être différente. On a voté en communauté de communes sur le même principe, c'est-à-dire : on est pour un rapprochement, mais partant du principe qu'on a missionné un cabinet, on veut avoir le résultat avant de se déterminer définitivement. C'est pour ça que je reste sur cette ligne.

Et je ne vais pas voter l'inverse aujourd'hui. C'est pour ça que je voterai contre. Ce n'est même plus une abstention. C'est contre.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

30. Convention de cofinancement d'études Epareca, Caisse des dépôts, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Denis Bloin
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a signé le 26 septembre dernier le contrat de ville, avec un certain nombre d'institutions, et notamment avec la Caisse des dépôts et consignations, partenaire historique de la rénovation urbaine et financeur incontournable des projets concernant la politique de la ville. Parmi les quatre piliers du contrat de ville qui sont la cohésion sociale, l'urbanisme, la citoyenneté et le développement économique, ce dernier pilier que nous avons souhaité, après analyse sur le terrain, orienter pour partie dans le cadre du développement de l'économie solidaire, comporte également le développement du commerce, voire sa réorganisation. Il nous a semblé indispensable de bénéficier d'un accompagnement et de l'expertise de spécialistes en matière de rénovation commerciale urbaine. Aussi, la Ville a-t-elle sollicité l'Epareca, établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux. Cet établissement public, créé en 1998, accompagne les collectivités locales dans la reconquête de leur zone commerciale et artisanale de proximité, au sein des quartiers en difficulté, afin d'apporter un confort de vie et de recréer durablement du lien social. Il a vocation à intervenir sur demande du maire. Sa prestation peut se limiter à une analyse de terrain. Elle peut également, en fonction du diagnostic, être force de proposition en matière de reconfiguration économique viable et raisonnablement profitable en matière de maîtrise foncière. Aussi, afin de faire avancer le plus rapidement possible et d'envoyer par delà un signe fort aux commerçants et aux habitants du quartier Saint-Laurent, Monsieur le maire à décider de prendre l'initiative d'engager une première démarche consistant à identifier les pratiques des consommateurs sur le quartier. Pour cela, la Ville souhaite s'associer à la Caisse des dépôts et consignations et l'Epareca, afin de lancer dès janvier cette étude qui sera la première étape de son action en matière de développement économique.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
J'ai bien lu la convention, et notamment l'objet que j'ai trouvé succinct. Est-ce que vous auriez un peu plus de détails s'il vous plaît ?

Denis Bloin
L'objet de la convention est un diagnostic du quartier au niveau des commerces, que ce soit au niveau de leur localisation, au niveau de leur pertinence, au niveau des pratiques des consommateurs, des habitudes des consommateurs. C'est une étude qui aura lieu sur une durée de 3 mois maximum (la durée de la convention), mais qui aura aussi, dans mon esprit, une réflexion sur l'urbanisme, et donc sur l'aménagement éventuel du quartier, autour de lieux de vie et de lieux de commerce.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas une étude d'urbanisme.

Denis Bloin
Pour avoir un volet urbanistique, des propositions par rapport à l'ouverture de commerces, par exemple, sur la zone, sur le quartier Saint-Laurent.

Hicham Boujlilat
Et pas sur le centre commercial ?

Denis Bloin
Le centre commercial existe, il est inclus par définition dans l'étude.

Hicham Boujlilat
Ce que j'ai compris de l'étude, c'est qu'elle était plutôt sur le centre commercial.

Denis Bloin
Non, elle est sur le quartier. Les habitudes des consommateurs, des habitants, les flux des habitants, pour voir les lieux, pour nous dire ce qu'ils pensent du commerce de proximité sur le quartier. Donc, bien sûr, le centre commercial fait partie de la réflexion et en est le principal moteur, mais sans exclusive.

Hicham Boujlilat
Je pensais que ça tournait autour du centre commercial.

Denis Bloin
Bien sûr, ça ne peut que tourner autour du centre commercial.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas qu'une étude de marché.

Denis Bloin
Non. L'étude est financée avec trois partenaires.

Hicham Boujlilat
J'ai vu ça et j'ai surtout vu son coût. 13 500 € pour une étude de marché, je trouve ça très cher.

Denis Bloin
Je pense qu'on aura beaucoup plus à discuter sur les conclusions de cette étude et à travailler ensemble pour voir ce qu'il en sera exactement.

Hicham Boujlilat
C'est une étude autour du centre commercial pour voir la pertinence ou pas, la manière dont il est perçu par les habitants.

Denis Bloin
C'est une étude sur le commerce et l'artisanat plus globalement, sur le quartier Saint-Laurent. Donc le centre commercial, bien sûr, en fait partie. Aujourd'hui, le fer de lance du commerce sur le quartier, c'est le centre commercial Saint-Laurent. Donc, bien sûr, il sera intégré dans cette réflexion et dans cette étude.

Hicham Boujlilat
Cette élaboration du cahier des charges a été faite avec les copropriétaires du centre ?

Denis Bloin
Pour l'instant, c'est une étude globale. Elle n'est pas du tout centrée sur le quartier Saint-Laurent. Donc les copropriétaires ne sont pas…

Hicham Boujlilat
Ce sera aussi une étude sur l'ensemble de la ville ?

Denis Bloin
L'ensemble du quartier.

Hicham Boujlilat
Je ne comprends pas l'intérêt.

Denis Bloin
Je pense qu'on en verra la pertinence ensemble à la lecture du rapport.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

D. AFFAIRES JURIDIQUES

31. Convention d'aide au démarrage de la maison pluriprofessionnelle de santé
32. Convention d'installation d'un médecin à la maison médicale de Cosne-Cours-sur-Loire

Christophe Bocquet
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Les élus de la majorité municipale de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ayant fait le constat qu'il était urgent de faire face à la désertification médicale, ont décidé en avril

2014 de tout mettre en œuvre pour remédier à cette situation. Ce constat s'appuie sur l'analyse de la situation suivante. La médecine générale constitue le socle de notre système de santé. Elle est le support incontournable de la prise en charge globale du parcours de soin des habitants. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire considère que pour faire face aux besoins de la population vieillissante, dont la santé doit être surveillée, que pour faire face à la baisse rapide de la démographie des médecins généralistes de notre bassin de vie, que pour faire face aux difficultés rencontrées pour accueillir de nouveaux médecins, il convient de faire de l'accès à la santé une des grandes priorités de la collectivité afin de garantir la fluidité des services de soins médicaux de proximité.
Les élus ont décidé d'intervenir sur deux points : la mise en place d'un travail en réseau de coordination et la recherche de jeunes médecins susceptibles de s'installer à Cosne-Cours-sur-Loire.
En ce qui concerne le développement du travail en réseau, il s'agit de tout mettre en œuvre afin de fédérer les professionnels du secteur médical et paramédical au sein de la nouvelle MSP.
En ce qui concerne l'accueil de nouveaux praticiens, la commune souhaite favoriser l'installation de jeunes médecins généralistes en s'engageant financièrement dans la mise en place d'actions destinées à lutter contre la désertification médicale.
Après avoir travaillé en collaboration avec l'Agence régionale de santé et les médecins du territoire de Cosne-Cours-sur-Loire sur le sujet du développement du travail en réseau, après avoir pris l'attache d'un jeune médecin et établi une convention d'installation, après avis favorable de la commission santé et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence régionale de santé ; d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention d'aide financière permettant l'accueil et l'installation d'un jeune médecin.

Alain Dherbier
On va vous laisser débattre entre vous parce que « les élus de la majorité municipale de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ayant fait le constat de faire face à la désertification médicale », je suis désolé, mais on l'avait fait également, le constat. J'aimerais bien que ce soit rectifié. Autrement, vous débattez entre vous.

Michel Veneau
Il n'y a pas de souci.

Christophe Bocquet
On va dire que là, on est dans l'urgence.

Michel Veneau
Pas de problème. Y a-t-il d'autres questions ?

Alain Dherbier
L'amendement que je vous avais demandé…

Christophe Bocquet
Il a été rajouté, la clause de non concurrence.

Alain Dherbier
Il me semblait important que ce soit précisé.

Christophe Bocquet
Que le jeune médecin ne parte pas au bout de quelques années.

Alain Dherbier
J'ai pris comme exemple nos amis du Cher. Partant du principe qu'ils ne viennent pas s'associer avec nous dans l'immédiat, il ne faudrait pas qu'ils nous piquent le médecin.

Hicham Boujlilat
Un regret, c'est qu'on en vienne à signer ce type de convention. On votera pour, on aurait fait exactement la même chose. Les élus des territoires comme les nôtres sont contraints de mettre en place ce type de convention pour attirer des médecins. Ça va nous coûter, pour un médecin, 27 000 € sur une période de 3 ans. Il faut le faire. Mais nous sommes contraints de faire ça pour attirer des médecins sur notre territoire. J'en suis vraiment désolé. Et je regrette que les médecins qui souhaitent s'installer en profitent pour jouer ou faire jouer la concurrence entre les territoires. C'est le vrai regret que j'ai par rapport à cette convention que nous sommes obligés de voter. Merci également d'avoir intégré l'amendement qu'Alain Dherbier a évoqué. On y a pensé après la commission santé. Je pense que c'est bien qu'on puisse se protéger avec un périmètre. Les médecins le sauront. Ça permet de ne pas faire jouer la concurrence. Et ça évitera aux communautés alentours de se dire : vous les avez fait venir, on va payer une petite somme et ça nous permettra de faire venir les médecins chez nous.

Christophe Bocquet
Pour l'installation des jeunes médecins, il y a une mesure qui est très facile, c'est l'autorisation d'installation, comme pour les pharmacies. Tout simplement. On en est tous là. C'est une mesure qui serait vraiment facile à prendre en disant : autorisation d'installation, comme pour les infirmières je crois. C'est tout simple.

Hicham Boujlilat
Je suis complètement d'accord avec vous. C'est beaucoup plus compliqué à mettre en œuvre, mais je suis partant même pour aller plus loin, si on n'y arrive pas : déconventionner les médecins qui vont dans des zones où il n'y a pas besoin de médecins. A un moment, je pense qu'il faut que l'Etat écoute les territoires ruraux, et les banlieues qui ont les mêmes difficultés. La droite ni la gauche n'ont pu le faire.

Christophe Bocquet
A condition de résoudre ces problèmes de financement. Ça paraît simple. Pourquoi ça n'est pas fait ?

Michel Veneau
On est dans une situation que tout le monde connaît. On ne fera pas de commentaires. Je n'en ferai pas personnellement. Ça a été très long pour se mettre d'accord avec les professions, faire venir un jeune médecin. L'année prochaine, une jeune va venir faire

des remplacements. C'est très difficile, à Cosne comme ailleurs. Maintenant, c'est parti. Il faut qu'on essaie de remplacer tous les médecins qui vont partir dans les années futures.

On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES SCOLAIRES

33. Contrat enfance jeunesse 2015-2018

Micheline Henry
Le contrat enfance jeunesse de 2011 à 2014 est arrivé à échéance au 31 décembre 2014. Il sera renouvelé pour 4 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Ce contrat est signé entre la CAF, la municipalité de Cosne-Cours-sur-Loire, la communauté de communes Loire et Nohain et les communes de Neuvy, Pougny, La Celle, Alligny, Myennes, Saint-Loup et Saint-Père. Chacun des signataires s'engage pour ses propres actions et fait ainsi l'objet d'un module spécifique dans le contrat. L'ancienne MSA est également signataire du contrat enfance jeunesse, comme auparavant, avec un taux de participation de 7,10 %, qui s'applique sur le montant de la prestation de service de la CAF.
Le CEJ municipalité de Cosne-Cours-sur-Loire, action financée dans le contrat enfance jeunesse : les actions relevées du centre socioculturel, l'accueil de loisirs des 11-17 ans le mercredi, l'accueil du soir, les vacances scolaires, ainsi que la coordination du contrat enfance jeunesse, ½ poste équivalent temps plein.
Les actions menées par la municipalité : les garderies périscolaires (primaire midi et soir sur 6 écoles), le poste d'animateur qui est une action non éligible, action financée dans le précédent temps libre, mais qui n'est plus éligible au titre du CEJ ; l'accompagnement financier se termine en 2016 et cette action ne sera plus financée à compter de 2017.
Aussi, après avis favorable de la commission jeunesse sport et vie scolaire et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat enfance jeunesse 2015-2018 entre la commune, la CAF de la Nièvre et la MSA.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

34. Demande d'agrément des garderies périscolaires auprès de la DDCSPP en tant qu'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Micheline Henry
Afin que la commune puisse percevoir l'aide spécifique rythmes éducatifs auprès de la CAF, à hauteur de 0,52 € par enfant présent sur les trois heures de TAP, il est nécessaire que nos garderies périscolaires soient agréées comme ALSH auprès de la DDCSPP, anciennement jeunesse et sport. Jusqu'à présent, seules les pauses méridiennes,

garderies et études payantes, étaient subventionnées par la CAF 58 par le biais du contrat enfance jeunesse.
Il est donc proposé que les garderies périscolaires soient déclarées auprès de la DDCSPP 58 en tant qu'Accueil de loisirs sans hébergement, à caractère périscolaire, respectivement Cosne nord et Cosne sud, afin d'être agréées en tant que tel ; stipuler que cet agrément ne s'adressera qu'aux plus de 6 ans, suivant les normes d'encadrement assouplies. Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire continuera à s'appliquer de façon identique.
Aussi, après avis favorable de la commission jeunesse, sport et vie scolaire et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à demander l'agrément des garderies périscolaires afin qu'elles soient déclarées auprès de la DDCSPP en tant qu'Accueil de loisirs sans hébergement ; d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ASRE (aide spécifique des rythmes éducatifs) avec la CAF 58 afin que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire puisse percevoir cette aide spécifique rétroactivement depuis le 1er septembre 2015.
Tout ceci pour dire qu'on est obligé, pour avoir cette aide, d'avoir l'accord de la DDCSPP qui ne donne même pas 0,01 centime.

Sylviane Bezou
Une petite question concernant les TAP. Je voulais savoir quelles sont les associations qui interviennent encore à ce jour au niveau des TAP.

Micheline Henry
J'ai une assez bonne mémoire, mais là, c'est juste pas possible. Il y en a beaucoup.

Sylviane Bezou
Vous nous le redirez à l'occasion.

Micheline Henry
Oui, il y en a beaucoup : sport, chant, danse, théâtre…

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

F. AFFAIRES TECHNIQUES

35. Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz

Charly Bruère
Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a fixé le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre en place une redevance et de fixer le montant pour l'occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,35 € par mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus, sur la base des éléments de calcul suivants.
En 2015, la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) est de 0,35 € x 449 m = 157,15 €. Ce montant pourra être facturé chaque année avec la redevance d'occupation du domaine public.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz ; de dire que cette redevance est instaurée dès 2015.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

H. PERSONNEL

36. Suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG – mise en place de l'indemnité dégressive

Micheline Henry
Il est rappelé qu'une indemnité exceptionnelle avait été créée par décret du 10 mars 1997 et avait pour objet de compenser la perte de rémunération de certains fonctionnaires, due au transfert de la cotisation maladie sur la CSG, et ceci à compter de janvier 1998. Le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 a pour objet d'abroger l'indemnité exceptionnelle et de la remplacer par l'indemnité dégressive à compter du 1er mai 2015.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'abroger la délibération du conseil municipal en date du 11 février 1998 qui a institué l'indemnité exceptionnelle et de mettre en place l'indemnité dégressive selon les modalités de versement prévues par le décret à compter du 1er mai 2015.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

37. Création de l'emploi d'attaché directeur du service Action sociale et économie solidaire

Micheline Henry
Dans le cadre du contrat de ville, la ville a décidé de créer le service action sociale et économie solidaire. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a diffusé l'offre d'emploi en septembre 2015. Parmi les candidats reçus, un candidat a été retenu pour ce poste.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à créer l'emploi d'attaché directeur du service Action sociale et économie solidaire pour être pourvu par voie contractuelle à compter du 1er février 2016.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

38. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry
Suite à une surcharge de travail au service culture et communication, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, 17,5/35e.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à créer un emploi d'adjoint administratif de deuxième classe à temps non complet, 17,5/35e, à compter du 19 décembre 2015.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Hicham Boujlilat
Juste un point. Les points 9 et 33, qu'on avait sur la note de synthèse, ce sont des doublons ?

Michel Veneau
C'est ça. Le 33 remontait au 9 ou 10.
Le 33 a été annulé.

Micheline Henry
C'était pour gagner du temps, plutôt que de faire une part en finance et une part en… Mais ça revient au même.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier

Bal des Poilus

Michel Mezy
Monsieur Bova, président du comité du Souvenir français…

Hicham Boujlilat
Pourriez-vous rappeler la question, pour que tout le monde comprenne ?

Michel Mezy
Suite à l'organisation du Bal des Poilus, quel est le montant de la recette versée aux Restaurants du cœur ? Quel est le voyage scolaire soutenu et à quelle hauteur ?
La réponse, ce n'est pas moi qui vais la faire, c'est Monsieur Bova, président du Souvenir français. Car nous avions fait un partenariat dans le cadre des manifestations 14-18. Car vous savez que la ville de Cosne s'est lancée dans un grand programme, notamment de rénovation des monuments aux morts. Je vous conseille d'aller au cimetière Saint-Agnan, vous verrez la rénovation du Poilu et du monument, qui est magnifique.
Pour répondre à votre question, je vais lire la lettre de M. Bova.

Monsieur le maire,
Au lendemain du Bal des Poilus qui a eu lieu le 28 juin dernier, que nous avons organisé et réalisé, je vous adresse mes remerciements pour votre aide. Vous pourrez également remercier les services techniques et les espaces verts municipaux pour l'installation du plancher – car il y avait un bal, c'était un thé dansant – et le prêt des plantes vertes. Cette manifestation, qui entrait dans le cadre des manifestations 14-18, avait pour but de financer en partie un voyage scolaire sur un site de mémoire ou un musée, et ce avec l'aide des recettes de cette journée. Malheureusement, malgré le dévouement de tous et de toutes, ce bal n'a pas eu la réussite escomptée. Le financement de la décoration des tables pris en charge par l'association s'est élevé à 600 €, et les 56 entrées à 10 € que nous avons faites ne nous permettent pas de rentrer dans nos frais initiaux. Nous sommes même déficitaires. Le projet de voyage a un coût que nous ne pouvons supporter seul. Il devra être reporté afin que nos finances le permettent.

La transmission de la mémoire et du souvenir est importante pour poursuivre l'évolution des manifestations patriotiques dans la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. »

Mais il ne pourra pas honorer les projets qu'il avait de voyage, et également de versement de subvention aux Restaurants du cœur, car la manifestation n'a pas tourné à l'avantage de cette organisation.

Musée du facteur

Michel Mezy
Quel avenir pour le musée du facteur ?
Le musée du facteur a été ouvert cette année en période estivale. Nous avons mis deux personnes en juillet-août pour pouvoir informer les gens, les orienter dans le musée et bien sûr le faire visiter. Il s'avère qu'au bout du compte, la fréquentation a été très minime. La situation géographique de ce musée, peut-être, et le manque d'intérêt des gens pour ce lieu, malgré nos efforts, n'ont pas permis de multiplier les entrées. Cet été, nous continuerons à ouvrir le musée du facteur, nous sommes engagés avec l'association qui nous a fait don des collections de ce musée. Pour l'avenir, il y a peut-être le tribunal, quand il sera rénové, qui pourra être un lieu d'accueil. Mais pour l'instant, c'est une proposition, ce n'est pas quelque chose de définitif.

Rapport ALR/14/096/IA-V1

Charly Bruère
Selon le rapport ALR/14/096/IA-V1, caractérisation de l'état des milieux, les frais supplémentaires apparaissent en plus du coût d'achat initial du terrain et de l'aménagement du site de la future cité technique municipale. Différentes questions ont été posées, notamment sur la purge de 15 m3 de terre. Cette purge est incluse dans les travaux de VRD.
Pour ce qui est du bâtiment existant sur le site, il ne sera pas démoli, il sera rénové et utilisé en bâtiment administratif.
Pour ce qui est de la cuve à fuel, elle sera déposée. Le coût sera environ de 3 000 €.
Pour ce qui est des décharges sauvages, elles seront évacuées en régie.
La dépose des voies de chemin de fer est incluse dans les travaux de VRD, pour un coût pour l'ensemble de 5 à 10 000 € HT de travaux de VRD.
La totalité du terrain sera traité sur place, sans évacuation. C'est un équilibre de déblai et de remblai. D'où économie de transport et un bilan carbone positif.
La solution retenue pour le traitement du site permettra d'obtenir la portance du sol pour les constructions et les voiries.
Pour les serres, les cultures sont hors sol.
Ce projet du CTM qui arrive au niveau de l'APS sera présenté à une prochaine commission travaux.

Pascal Jaillet
Intervention sans micro

Michel Veneau
On a répondu à toutes les questions. M. Jaillet, c'est fini pour vous. C'est fini ! Pour vous, ce soir, c'est terminé. Ce n'est pas vous qui avez posé les questions, c'est M. Dherbier.
Taisez-vous, Monsieur !

Pascal Jaillet
Intervention sans micro

Projet tribunal

Charly Bruère
sans micro
… et les travaux préparatoires de purge et les démolitions sont terminés. Le deuxième appel d'offre est réalisé, y compris les 5 lots qui étaient infructueux en décembre. Les travaux vont commencer à partir du 11 janvier 2016. Depuis le 25 novembre, nous sommes dans la période de préparation.

Alain Dherbier
sans micro
… c'est ça qui est dommage.

Michel Veneau
Je vais lire la motion.

Hicham Boujlilat
Simplement, puisque j'ai le droit de parole, rappeler une question à laquelle on n'a pas eu de réponse. Selon le rapport cité, caractérisation de l'état des milieux, d'autres frais sont imposés par les indispensables aménagements spécifiques : couverture du site avec dallage au niveau des bâtiments, enrobé, couche de forme au niveau des voiries et parkings, apport de 30 cm de terre saine au niveau des espaces verts lors de la plantation d'arbres, purger les remblais jusqu'au terrain naturel et apport de matériaux extérieurs pour les potagers, soit purger les sols, soit réaliser les potagers hors sol. Quel est le coût prévisionnel de ces opérations ?

Michel Veneau
Je me doutais bien que vous alliez intervenir.

Hicham Boujlilat
C'est la question qu'on vous a envoyée la semaine dernière.

Michel Veneau
Ce site, nous avions déjà évoqué cela il y a une dizaine d'années environ, on n'avait pas réussi. C'est comme ça.

Hicham Boujlilat
Ça coûtait beaucoup trop cher, donc on est revenu sur une solution raisonnable.

Michel Veneau
C'est votre mémoire. Je ne vais pas laisser à nos petits-enfants des friches dans un état… Dans 20 ou 30 ans, dans quel état on va retrouver ça si on le laisse comme il est aujourd'hui, ce site ? La rue Lafayette. On le laisse comme ça, à l'abandon ?

Hicham Boujlilat
Il y a le projet de la cité technique, le plus raisonnable et le moins coûteux rue Jean Monet. Vous l'avez abandonné.

Michel Veneau
Tout à fait et j'en suis fier.

Hicham Boujlilat
Et il y a le problème de la dépollution. Deux sujets différents. Deux coûts différents.

Michel Veneau
On va jouer l'utile à l'agréable.

Hicham Boujlilat
Il ne faut pas trop jouer.

Michel Veneau
On va jouer, et vous allez voir qu'en finalité, on va avoir un site qui va être très bien situé, qui va être fonctionnel pour tous nos services. On ne va pas reparler de Jean Monet, ce n'est pas la peine. On pourrait aussi discuter sur Jean Monet, mais je ne veux même pas en discuter. Le passé, c'est le passé. On parle de l'avenir. L'avenir, c'est ce site qui va quand même rassembler tous nos services sur une même entité. Il y aura peut-être quelques coûts supplémentaires, c'est vrai. Mais on travaille pour les générations futures.

Hicham Boujlilat
Attendez, sur les principes généraux, on était tous d'accord sur le regroupement et un projet. Il y a une divergence : il y a un projet dispendieux, celui que nous ne voulions pas mener et que vous menez, et un projet raisonnable. Le débat est simplement à ce niveau-là.

Michel Veneau
On ne va pas refaire l'histoire. On va défricher, on va enlever tout ce qui gêne au niveau de l'environnement et on aura un site exceptionnel. C'est ça qu'on va faire, on va valoriser la ville de Cosne, on va valoriser l'environnement.

Hicham Boujlilat
Si ça devient en plus un site touristique c'est formidable !

Michel Veneau
Vous avez vu la longueur de friche que l'on a actuellement ? Je ne sais pas si vous vous rendez compte. La route de Villechaud. Vous vous rendez compte de la situation au niveau de l'environnement de ce site ? Vous n'y passez jamais ?

Hicham Boujlilat
Ecoutez, si on peut avoir une qualité de débat. Je suis Cosnois, je passe un peu partout comme vous.

Michel Veneau
Nous, pour les générations futures – ce n'est pas pour nous que l'on fait ça, c'est pour les générations futures. Sinon, on ne l'aurait pas fait. Mais dans deux générations, il faudra le faire, le traiter, ce problème, ce site. Il faudra bien qu'il soit traité un jour.

Hicham Boujlilat
Je parle simplement du déménagement de la cité technique. Et c'était sur les coûts induits, des coûts dispendieux sur votre projet. Et on était sur un projet beaucoup plus raisonnable. C'est tout.

Michel Veneau
Là-bas, on aurait eu des surprises aussi. Il fallait bien construire, il fallait bien agrandir. Vous le savez comme moi.

Je vais lire la motion. Je l'ai modifié légèrement, mais pas beaucoup. J'ai laissé à peu près…

Soutien au maire de Poiseux
Nous, élus du conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, tenons à apporter notre soutien et solidarité à l'égard de Monsieur Jean-Louis Fity, maire de Poiseux. Fier de notre république fraternelle, nous condamnons solennellement les menaces de mort répétées à son encontre.

Ça vous va ? C'est bien, ce n'est pas long, c'est clair.
Vous acceptez cette motion ? On l'adopte. On vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Alain Dherbier
Monsieur le maire, si vous me le permettez, j'aimerais vous faire partager une de mes réflexions.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs,
Je me réjouis de constater que depuis ce dimanche 13 décembre, notre assemblée municipale s'est enrichie d'un conseiller régional.
Si vous voulez bien Madame Henry, j'aimerais bien…

Michel Veneau
Ce n'est pas Madame Henry.

Alain Dherbier
Si ça vous dérange, vous pouvez sortir.

Micheline Henry
Je n'ai rien dit.

Alain Dherbier
Ce n'était plus le cas depuis 1998, fin du mandat de notre regretté Claude Marnière, qui – je dois apporter une précision que j'ai lue sur le Cosne Actu – n'a jamais été professeur de maths.

Michel Veneau
Histoire-géographie.

Alain Dherbier
Oui, et pas mathématiques. Mais c'est juste une remarque.

Beaucoup de nos administrés ne mesurent pas véritablement le rôle du Conseil régional et pourtant, depuis la loi Notre, son influence a pris encore plus d'importance que par le passé sur notre territoire. Pour ce que nous avons vécu ces 12 derniers jours, je rappellerais simplement que c'est la deuxième fois que les gens que je qualifierais de censé ont véritablement tremblé et réagi. En 2002, tout d'abord, élection de Jacques Chirac à la présidence de la république contre Jean-Marie Le Pen. Et puis dimanche dernier, le résultat que l'on connaît aux Régionales : le FN arrive en tête à Cosne. Un réconfort toutefois, celui d'être socialiste. Satisfaction en effet parce qu'une fois de plus,

nous avons évité le pire. Je me permets de souligner que si notre formation politique n'avait pas donné l'indispensable consigne de vote le 5 mai 2002, nous aurions vraisemblablement eu Jean-Marie Le Pen. Et dimanche dernier, la région PACA comme la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie n'auraient pas eu les présidents que l'on connaît aujourd'hui. Christian Estrosi et Xavier Bertrand ont d'ailleurs l'un comme l'autre remercié les électeurs socialistes pour leur participation, écartant par leur engagement une victoire certaine du Front national dans leur région respective.
Monsieur le maire (ce n'est pas une attaque), en 2002, par esprit démocratique – du moins c'est l'explication que vous aviez donnée à l'époque – vous avez accordé votre parrainage à Bruno Mégret afin qu'il puisse participer à l'élection présidentielle. Ce rappel de ma part n'a aucune finalité critique, et loin de moi l'envie de porter un jugement. Ma seule remarque a pour but d'alerter et de souligner que depuis trop longtemps, de plus en plus de personnes ont sous-estimé les déterminations extrémistes et les objectifs xénophobes du Front national, arguant qu'il resterait en deçà d'une quelconque victoire électorale.
Ça, c'était hier. Aujourd'hui, ils sont à la veille de réussir si nous n'y prenons pas garde. Par mon propos, je souhaite faire prendre conscience à chacun d'entre nous que si nous continuons à nous jauger, à nous regarder en chien de faïence et à compter les coups pour jouer un coup d'avance ou tout faire pour récupérer la dernière cinglante défaite, chers collègues, je crois que nous avons tout faux. Les électeurs qui, quoi que l'on pense, nous observent en permanence, et pas simplement quand on se met à repenser à eux aux périodes préélectorales, ne comprennent plus la finalité de nos engagements et nous laissent pour compte, malgré l'effort que nous dispensons chaque jour. Pour eux, droite et gauche, c'est finalement la même chose. Alors pourquoi en ces temps difficiles ne pas essayer cette troisième possibilité qui leur est offerte ? Je vous rassure, je ne suis pas mandaté pour recruter de nouveaux adhérents pour la famille politique qui est la mienne. Et droite-gauche, je suis le premier à revendiquer que c'est loin d'être la même chose. Par contre, il me paraît possible, si ensemble nous souhaitons réellement tout faire pour améliorer ce que nous vivons aujourd'hui, droite + gauche pourraient à mon avis nous permettre de gagner beaucoup de temps et discréditer définitivement ces imposteurs qui seront en première ligne aux prochaines échéances électorales. Arrêtons-nous de nous observer, unissons nos forces et nos réflexions pour en finalité prioriser l'espoir commun. Ça n'engage que moi, mais c'est à mon avis le seul rempart à ce fléau qui nous guette et qui s'amplifie dangereusement. C'est peut-être un rêve utopique, mais la période s'y prête. Je reste convaincu que c'est cette voie qu'il faut prendre malgré tous les standards auxquels nous sommes habitués, à droite comme à gauche. Vous savez comme moi qu'il n'y a, paraît-il, que les imbéciles qui ne changent pas d'avis (je vous ai d'ailleurs entendu le dire tout à l'heure). Pour moi, ça mérite réflexion de la part de chacun de nous, et après ces quelques mots, je souhaite d'agréables fêtes de fin d'année, et pour terminer, bravo Hicham.
Voilà ce que je voulais dire. Je pense que c'était important.

Michel Veneau
M. Dherbier, je vous ai laissé parler. J'aurais pu vous couper à un moment donné, par rapport à vos propos. Mais je vous ai quand même laissé parler. Je suis quand même un grand démocrate. Je vous ai laissé faire une déclaration politique en conseil municipal. C'est quand même exceptionnel de ma part, vous ne trouvez pas ?

Alain Dherbier
Pour moi, c'est au-delà d'une déclaration politique.

Michel Veneau
C'est quad même une déclaration politique.

Alain Dherbier
Non, pour moi, ce n'est pas vraiment ça.

Michel Veneau
Politique au sens noble du terme. C'est de la politique. C'est votre droit et je respecte ce que vous avez dit.

Alain Dherbier
Je ne le sens pas comme ça.

Michel Veneau
Moi, je le sens comme ça. Je vous ai laissé vous exprimer, j'aurais pu à un moment donné, quand vous avez eu des propos ou des mots, j'aurais pu vous arrêter. Je vous ai laissé parce que je suis un démocrate.
Ce que j'ai fait dans ma carrière et dans ma vie, je l'ai fait en mon âme et conscience. Et si à l'époque, il y a des gens qui avaient réagi comme moi, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui. C'est tout ce que je peux vous dire. Le reste, je l'ai dit dans mes propos en commençant ce conseil municipal. Je n'irai pas plus loin. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Et surtout une bonne santé dans toutes vos familles. Et nous allons passer au verre de l'amitié.

Et les signatures s'il vous plaît.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 17 décembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 17 décembre 2015 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Décision modificative n° 1 – Budget du STIC
2. Fiscalité locale 2016 – Vote des taux des "impôts ménages".
3. Exercice 2016 – Budgets Eau et Assainissements : Surtaxes communales.
4. Exercice 2016 – Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement et STIC).
5. Exercice 2016 – Gestion active de la dette.
6. Exercice 2016 – Formation des élus.

Exercice 2016 : Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

7. Association Centre Social et Culturel - Subvention de fonctionnement.
8. Association "Trait d'Union" - Subvention de fonctionnement.
9. Association U.C.S. - Subvention de fonctionnement et d'investissement.
10. Association U.C.S - Subvention de fonctionnement Contrats d'objectifs basket, foot, natation et rugby.
11. Renouvellement des Contrats d'Objectifs 2016-2017-2018 pour l'UCS Rugby, Basket, Natation et Football.

Exercice 2015 : Demandes de subventions

12. Réhabilitation Gymnase George Sand – Avenue de Verdun – Demande de subvention.
13. Construction du futur centre technique municipal rue Lafayette – Demande de subvention.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

14. Création des réseaux d'assainissement, aep et éclairage public sur le lotissement de la Fontaine Pernée – Demande de subvention.
15. Création du pôle unique Saint Laurent – quartier Saint Laurent – Demande de subvention.
16. Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) - Affectation 2015.
17. Exercice 2015 – Produits irrécouvrables : admission en non valeur.
18. Exercice 2015 – Fonds Façades : attribution de subvention d'équipement.
19. Exercice 2015 – Subventions aux associations : modification de l'attribution à l'association Récoltes.
20. Ecole Notre Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2015/2016.
21. Exercice 2015 - Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2014.

B) AFFAIRES CULTURELLES

22. Convention entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre.
23. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers.
24. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la CNPE de Belleville-sur-Loire pour le Jazz-Club des Palais.
25. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'AdebCosne pour le Jazz-Club des Palais.

C) AFFAIRES GENERALES

26. Conditions de délivrance des livrets de famille.
27. Recensement de la population année 2016.
28. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2016.
29. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
30. Convention de co-financement d'études Epareca, Caisse des Dépôts, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

D) AFFAIRES JURIDIQUES

31. Convention d'aide au démarrage de la maison pluri-professionnelle de santé.
32. Convention d'installation d'un médecin à la maison médicale de Cosne-Cours-sur-Loire.

E) AFFAIRES SCOLAIRES

33. Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.
34. Demande d'agrément des garderies périscolaires auprès de la DDCSPP en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

F) AFFAIRES TECHNIQUES

35. Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz.

G) PERSONNEL

36. Suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG – mise en place de l'indemnité dégressive.
37. Création de l'emploi d'Attaché – Directeur du service Action Sociale et Economie Solidaire.
38. Modification du tableau des effectifs.
39. Motion de soutien au Maire de Poiseux.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier :

- Bals des Poilus,
- Musée du facteur,
- Rapport ALR /14/096/IA-V1,
- Projet tribunal.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Madame Josette CHEVREAU	Conseiller délégué
Monsieur Christian ASSELINEAU	Conseiller délégué
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Denis BLOIN	Conseiller délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Véronique LOUIS	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal

Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Pascal JAILLET	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal